



RAPPORT D'ACTIVITE 2016

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

SOMMAIRE

CHAPITRE I – GENERALITES.....	04
CHAPITRE II – LES COMPETENCES TRANSFEREES.....	09
I – COMPETENCES OBLIGATOIRES.....	09
A – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L’ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE.....	09
B – AMENAGEMENT DE L’ESPACE COMMUNAUTAIRE.....	10
II – COMPETENCES OPTIONNELLES.....	10
A – CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....	10
B – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DES DECHETS ASSIMILES.....	11
C – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SPORTIF DE L’ESPACE COMMUNAUTAIRE.....	11
III – COMPETENCES FACULTATIVES.....	12
A – EVENEMENTS CULTURELS D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....	12
B – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L’ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE.....	12
C – AMENAGEMENT ET GESTION DES AIRES D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	12
D – VIDEO PROTECTION D’ENTREES DE VILLE.....	12
E – POLITIQUE EN FAVEUR DE L’ACCES AUX SOINS.....	12
F – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU VAL D’ESSONNE.....	12
IV – EVOLUTIONS DE COMPETENCES AU COURS DE L’ANNEE 2016	12
V – EVOLUTIONS DE COMPETENCES PREVUES.....	13
CHAPITRE III – LES ACTIVITES EN 2016.....	14
1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	14
1.1 – CREATION, TRANSMISSION, REPRISE D’ENTREPRISES	15
1.2 – DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DYNAMISME LOCAL	16
1.3 – AMENAGEMENT FONCIER ET IMMOBILIER D’ENTREPRISE.....	19
1.4 – STRATEGIE, MARKETING ET COMMUNICATION ECONOMIQUE.....	21
2 – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	22
2.1 – LE SOUTIEN AUX PARTENAIRES	23
2.2 – LE DEVELOPPEMENT D’ANIMATIONS ET D’EVENEMENTS	23
2.3 – LE RENFORCEMENT DE L’OFFRE	24
2.4 – L’INFORMATION ET LA COMMUNICATION	25
3 – AMENAGEMENT DE L’ESPACE.....	26
3.1 – LA PLANIFICATION URBAINE SUR LE TERRITOIRE DU VAL D’ESSONNE.....	26
3.2 – LE DROIT DES SOLS : LE SERVICE ADS.....	28
3.3 – LES GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE.....	31
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE.....	38
5 – TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	39
5.1 – GESTION DES CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES (CSS).....	39
5.2 – GESTION DES LIGNES REGULIERES.....	40
5.3 – RESTRUCTURATION DES LIGNES DES RESEAUX DE TRANSPORTS DE VAL D’ESSONNE.....	40
5.4 – LE TRANSPORT A LA DEMANDE – MOBI’VAL D’ESSONNE.....	40
5.5 – PROJET DE TRANSPORT A LA DEMANDE DU SUD ESSONNE.....	41
5.6 – PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENT INTERENTREPRISES (PDIE) SUR LE SITE DU BOUCHET.....	42
ANNEXE : SYNTHESE DES ACTIONS DU PDIE	89
5.7 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE(SDCI)	43
6 – AMENAGEMENTS TECHNIQUES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES.....	43
6.1 – L’AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE DE LA CCVE.....	43

6.2 – REORGANISATION PHYSIQUE DES SERVICES DE LA CCVE	45
6.3 –REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DU STADE NAUTIQUE MAURICE HERZOG	45
6.4 – CREATION D’UNE AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE D’ITTEVILLE.....	46
6.5 – CREATION DE LA DESSERTE DU VAL D’ESSONNE	46
6.6 – MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION DES ENTrees DE VILLES	47
6.7 – GESTION DES AIRES D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	48
7 – ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS.....	49
8 – SERVICES A LA POPULATION	52
8.1 - SERVICE « AIDE A LA PERSONNE »	52
8.2 - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC.....	53
8.3 – SANTE	57
9 – MANIFESTATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	58
9.1 – MANIFESTATIONS SPORTIVES	58
9.2 - HALLE DE SPORT INTERCOMMUNALE ASSIA EL’HANNOUNI	59
9.3 - TERRAIN INTERCOMMUNAL DE FOOTBALL ROMAIN DESBIEY	59
10 - CULTURE D’INTERET COMMUNAUTAIRE	60
10. 1 – MANIFESTATIONS CULTURELLES ET A DESTINATION DU JEUNE PUBLIC	60
10.2 – LE CONSERVATOIRE	60
11 – LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	66
11.1 – LA COMMUNICATION GENERALISTE.....	66
11.2 – LA COMMUNICATION THEMATIQUE.....	67
11.3 – LA COMMUNICATION ELECTRONIQUE.....	68
11.4 – AUTRES ACTIONS.....	71
12 – LES ACTIVITES FONCTIONNELLES.....	72
12.1 – LES FINANCES EN 2016.....	72
12.2 – LES RESSOURCES HUMAINES EN 2016.....	82
12.3 – L’ACTIVITE ADMINISTRATIVE.....	83
12.4 – RECENSEMENT DES MARCHES CONCLUS EN 2016.....	84
12.5 – RETROSPECTIVE DES FAITS MARQUANTS 2016.....	86
ANNEXE AU DOCUMENT 5.6 : SYNTHESE DES ACTIONS DU PDIE	89

CHAPITRE I - GENERALITES

Les communes du Val d'Essonne 21 communes du territoire



La création de la Communauté de Communes : le 11 décembre 2002

Les communes membres : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, D'Huisson Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville sur Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit.

La superficie du territoire : 19 313 hectares

Populations légales des communes membres :

Nom de la commune	Population totale	Superficie en Ha
Auvernaux	355	650
Ballancourt-sur-Essonne	7 583	1 130
Baulne	1 319	816
Cerny	3 505	1 713
Champcueil	2 920	1 635
Chevannes	1 773	1 023
D'Huison-Longueville	1 528	1 004
Écharcon	797	681
La Ferté-Alais	3 998	455
Fontenay-le-Vicomte	1 293	683
Guigneville-sur-Essonne	981	919
Itteville	6 754	1 220
Leudeville	1 470	784
Mennecy	13 980	1 108
Nainville-les-Roches	470	593
Ormoy	2 002	188
Orveau	202	430
Saint-Vrain	3 109	1 154
Vayres-sur-Essonne	962	846
Vert-le-Grand	2 489	1 611
Vert-le-Petit	2 820	684
TOTAL	60 310	19 327

Source : Recensement de la population 2014 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2016

LES ELUS DU VAL D'ESSONNE

Le Président : Monsieur Patrick IMBERT est Président de la Communauté de Communes depuis le 12 Octobre 2004.

Il détient également les mandats électifs suivants :

- ✓ Adjoint au Maire de Ballancourt-sur-Essonne depuis mars 2001,
- ✓ Conseiller départemental de l'Essonne – canton de Mennecy – depuis mars 2001,
- ✓ Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne depuis octobre 2004,
- ✓ Vice-président du Conseil Départemental de l'Essonne délégué au développement économique, à l'emploi, aux nouvelles technologies, à l'enseignement supérieur et à la recherche depuis avril 2015.

Par ailleurs, il détient les autres mandats suivants :

- ✓ Président Directeur Général de la Société d'Economie Mixte " Essonne Aménagement " depuis mai 2015,
- ✓ Président d'Essonne Développement depuis mai 2015.

Le Conseil Communautaire :**Composition du Conseil communautaire du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 :**

COMMUNES	Nombre de délégués	Délégués titulaires
Auvernaux	01	M. Wilfrid HILGENGA
Ballancourt-sur-Essonne	06	M. Jacques MIONE Mme Claudine TURON M. Patrick IMBERT - Président Mme Catherine VERLYCK M. Pascal DHERMAND M. Bertrand DUNOS
Baulne	01	M. Jacques BERNARD
Cerny	03	Mme Marie-Claire CHAMBARET M. Philippe ROTTEBOURG M. François HERMANT
Champcueil	03	M. Pierre ALDEGUER Mme Martine HIVERT M. Pierre CHERPRENET
Chevannes	02	M. Jacques JOFFROY Mme Pascale AMIOT
D'Huison-Longueville	02	M. Patrick DAVID Mme Marie DESCOURS
Echarcon	01	M. Gérard RASSIER
Fontenay-le-Vicomte	01	M. Jean-Luc GOUARIN
Guigneville-sur-Essonne	01	M. Gilles LE PAGE
Itteville	05	M. Alexandre SPADA Mme Françoise GUILLARD Mme Corinne COINTOT Mme Anne-Marie ROUFFANEAU M. Bertrand WOJTYNIAK
La Ferté-Alais	03	Mme Marie-Annick PIERE M. Yves MARRE Mme Caroline PARATRE
Leudeville	02	M. Jean-Pierre LECOMTE Mme Marie-Agnès FAIX
Menecy	10	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Mme Annie PIOFFET M. Romain BOSSARD Mme Anne-Marie DOUGNIAUX M. Alain LE QUELLEC Mme Astrid BALSSA M. Jean FERET M. Christian RICHOMME Mme Christine COLLET M. Claude GARRO
Nainville-les-Roches	01	M. Joël PRIMAUD
Ormoy	02	M. Jacques GOMBAULT Mme Danièle BONNEVEAU
Orveau	01	M. Michel DAIGLE
Saint-Vrain	03	M. Pierre COCHARD Mme Véronique VRIELYNCK M. Christian VERSCHUERE
Vayres-sur-Essonne	01	Mme Jocelyne BOITON
Vert-le-Grand	02	M. Jean-Claude QUINTARD Mme Nicole SERGENT
Vert-le-Petit	03	Mme Laurence BUDELOT M. Jean-Michel LEMOINE Mme Marie-José BERNARD
TOTAL	54	

Le Conseil vote les délibérations préparées préalablement par les différentes Commissions et le Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire :

Le Bureau est composé d'un représentant par commune, soit 21 membres dont le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau.

Le Bureau examine tous les dossiers avant leur présentation devant le Conseil Communautaire et donne des orientations stratégiques.

Du 1^{er} janvier 2016 au 10 avril 2016, le Bureau était composé de la façon suivante:

Communes	Membres du Bureau communautaire
Auvernaux	M. Wilfrid HILGENGA Maire
Ballancourt-sur-Essonne	M. Patrick IMBERT Président
Baulne	M. Jacques BERNARD Vice-président - Maire
Cerny	Mme Marie-Claire CHAMBARET – Vice-présidente - Maire
Champcueil	M. Pierre ALDEGUER Vice-président – Maire
Chevannes	M. Jacques JOFFROY Maire
D'Huison-Longueville	M. Patrick DAVID Délégué communautaire
Echarcon	M. Gérard RASSIER Maire
Fontenay-le-Vicomte	M. Jean-Luc GOUARIN Vice-président - Maire
Guigneville-sur-Essonne	M. Gilles LE PAGE Vice-président – Maire
Itteville	M. Alexandre SPADA Maire
La Ferté-Alais	Mme Marie-Annick PIERE Maire
Leudeville	M. Jean-Pierre LECOMTE Maire
Mennecy	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Vice-président – Maire
Nainville-les-Roches	M. Joël PRIMAUD Maire
Ormoy	M. Jacques GOMBAULT Vice-président - Maire
Orveau	M. Michel DAIGLE Maire
Saint-Vrain	M. Pierre COCHARD Vice-président - Maire
Vayres-sur-Essonne	Mme Jocelyne BOITON Maire
Vert-le-Grand	M. Jean-Claude QUINTARD Vice-président – Maire
Vert-le-Petit	Mme Laurence BUDELLOT Vice-présidente - Maire

Du 11 avril 2016 au 31 décembre 2016 et suite aux élections partielles de la commune de Champcueil du 3 avril 2016, le Bureau était composé de la façon suivante :

Communes	Membres du Bureau communautaire
Auvernaux	M. Wilfrid HILGENGA Maire
Ballancourt-sur-Essonne	M. Patrick IMBERT Président
Baulne	M. Jacques BERNARD Vice-président - Maire
Cerny	Mme Marie-Claire CHAMBARET – Vice-présidente - Maire
Champcueil	Mme Martine HIVERT Maire
Chevannes	M. Jacques JOFFROY Maire
D'Huison-Longueville	M. Patrick DAVID Délégué communautaire
Echarcon	M. Gérard RASSIER Maire
Fontenay-le-Vicomte	M. Jean-Luc GOUARIN Vice-président - Maire
Guigneville-sur-Essonne	M. Gilles LE PAGE Vice-président – Maire
Itteville	M. Alexandre SPADA Maire
La Ferté-Alais	Mme Marie-Annick PIERE Maire
Leudeville	M. Jean-Pierre LECOMTE Maire
Mennecy	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Vice-président – Maire
Nainville-les-Roches	M. Joël PRIMAUD Maire
Ormoy	M. Jacques GOMBAULT Vice-président - Maire
Orveau	M. Michel DAIGLE Maire
Saint-Vrain	M. Pierre COCHARD Vice-président - Maire
Vayres-sur-Essonne	Mme Jocelyne BOITON Maire
Vert-le-Grand	M. Jean-Claude QUINTARD Vice-président – Maire
Vert-le-Petit	Mme Laurence BUDELLOT Vice-présidente - Maire

Liste des commissions du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 :

- ✓ Commission d'Appel d'Offres,
- ✓ Commission de Délégation de Service Public,
- ✓ Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
- ✓ Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),
- ✓ Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),
- ✓ Commission des Finances,
- ✓ Commission Accessibilité,
- ✓ Commission Développement économique – Commerce,
- ✓ Commission Insertion 16-25 ans,
- ✓ Commission Tourisme – Patrimoine,
- ✓ Commission Transports – Mobilité,
- ✓ Commission Sport – Vie associative,

- ✓ Commission Aménagement du territoire – Voirie – Travaux – Gens du voyage,
- ✓ Commission Développement durable,
- ✓ Commission Déchets ménagers,
- ✓ Commission Services à la personne – Sanitaire et social,
- ✓ Commission Culture.

Elles sont composées de représentants des communes et elles travaillent sur les différents dossiers de la Communauté de Communes avant qu'ils soient soumis aux membres du Bureau Communautaire et ensuite au Conseil Communautaire.

CHAPITRE II – LES COMPETENCES TRANSFEREES

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté exerce ses compétences se déclinant de la manière suivante :

I – COMPETENCES OBLIGATOIRES

A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Gestion d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.

Actions de développement économique d'intérêt communautaire :

- ✓ Les actions en accord avec les responsables des zones, visant à revaloriser l'environnement des zones d'activités existantes non communautaires, et pouvant porter sur la signalétique, la sécurisation et l'aménagement paysager.
- ✓ Les relations avec les entreprises industrielles, artisanales et commerciales établies sur le territoire communautaire.
- ✓ Toute mission d'études, générales ou particulières, de conseil ou de recherche de participation à tout financement, en relation avec la prospection, l'accueil, le suivi d'implantation ou de développement d'entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles ou de recherche.
- ✓ La mise en place de dispositifs d'aides financières.
- ✓ Insertion professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Tourisme :

- ✓ Promotion touristique d'intérêt pour le territoire.
 - Actions d'amélioration de l'hébergement touristique.
 - Actions de mise en valeur des chemins de randonnées.
 - Promotions des loisirs sur le territoire.
- ✓ Appuis aux projets touristiques structurants du territoire.
- ✓ Création et gestion d'un office du tourisme communautaire et d'antennes d'information.

Aménagement et développement du réseau numérique.

B - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma de Secteur et ensemble des études ayant pour vocation de préparer l'évolution du SCOT (études paysagères...).

Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Etudes et réalisation de :

- ✓ Nouvelles ZAC dont l'activité est exclusivement économique.
- ✓ Nouvelles ZAC mixtes majoritairement économiques, c'est-à-dire dont la surface de l'emprise foncière dédiée au développement économique fait plus de 50 % de l'emprise foncière globale de la ZAC.

Concernant les ZAC mixtes à dominante économique, il est précisé que lors de la rétrocession par l'aménageur des équipements publics à la collectivité, les voiries et équipements publics reposant sur les emprises foncières non dédiées à l'activité économique seront rétrocédées aux communes.

Inversement, la Communauté reprendra les voiries et équipements publics reposant sur les emprises foncières dédiées à l'activité économique des ZAC mixtes à dominante logement réalisées par les communes adhérentes.

Toutefois, en cas d'implantation diffuse de l'activité économique ne permettant pas de localiser clairement la zone qui y est consacrée, la ZAC restera communale.

En conséquence de ce qui précède, les ZAC à vocation uniquement habitat sont exclues de la compétence de la Communauté de Communes.

Transport :

- ✓ Transport en commun : organisation et gestion des lignes de transport en commun.
- ✓ Transport scolaire des enfants habitant le territoire et fréquentant des établissements scolaires publics ou privés sous contrat de l'Etat : collégiens, lycéens, maternelles et élémentaires, ainsi que le transport par taxi des élèves fréquentant des classes spécialisées : SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), CLIS (Classe d'Intégration Scolaire), CLIN (Classe Itinérante pour primo arrivants élémentaires), CLA (Classe d'Accueil pour primo arrivants collèges).
- ✓ Plan de Déplacement Local (PLD).
- ✓ Etudes et actions concernant le transport à la demande,
- ✓ Etudes concernant le transport périscolaire en direction des équipements culturels et sportifs.

Mise en œuvre, exploitation et maintenance des feux tricolores à priorité dynamique aux bus.

La Communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans les institutions en charge du développement du « Centre Essonne » et notamment auprès des communautés faisant partie du « Centre Essonne » : CA d'Evry, CA du Val d'Orge, CA en Seine-Essonne...

II – COMPETENCES OPTIONNELLES

A - CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- ✓ Elaboration d'un plan de randonnées,
- ✓ Elaboration d'un plan de pistes cyclables,

- ✓ L'étude, la création, l'aménagement et l'entretien des :
 - Nouvelles voies de dessertes intercommunales,
 - Nouvelles infrastructures routières intercommunales,
 - Nouvelles liaisons douces intercommunales, reliant au moins deux communes du territoire et lorsqu'elles ne sont pas prévues sur les routes départementales et les routes nationales,
 - Nouveaux parcs de stationnements intercommunaux de desserte des transports en commun en agglomération ou hors agglomération,
 - Les voiries de statut communal des zones d'activités existantes.

L'entretien de ces équipements porte sur :

- ✓ La bande de roulement de la chaussée, le fil de l'eau, les eaux de ruissellement, les fossés, les talus, les murs de soutènement et les ouvrages d'art,
- ✓ La signalisation horizontale.

Sont exclues, les voiries communales existantes, ainsi que toutes les voiries de statut départemental ou national.

B - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DES DECHETS ASSIMILES

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

C - DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements :

- ✓ Les nouveaux équipements sportifs dits en accompagnement de collèges ou de lycées,
- ✓ Les nouveaux équipements sportifs s'inscrivant dans un schéma général de programmation des équipements sportifs communautaires élaboré par la Communauté de Communes,
- ✓ Les nouveaux équipements sportifs qui, du fait de leur caractère spécifique, couvrent les besoins de plusieurs communes du territoire et dont la fréquentation, outre prioritairement par les élèves du territoire de la CCVE, devra être réservée à une ou des associations sportives identifiées dans leur dénomination et leurs actions comme communautaires (sigle CCVE notamment), celles-ci pouvant, à ce titre, être subventionnées,
- ✓ En conséquence, l'intérêt communautaire étant avéré, les études préalables à la réalisation de ces équipements sportifs, les études portant notamment sur les coûts de fonctionnement et les modalités d'organisation et de gestion entre les collectivités concernées, seront à la charge de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,
- ✓ La réhabilitation, restructuration et gestion du stade nautique Maurice Herzog situé à Mennecy.

Organisation de manifestations sportives d'intérêt communautaire.

III – COMPETENCES FACULTATIVES

A - EVENEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1 – Proposition, étude, réalisation et financement d'évènements culturels ponctuels dans les domaines suivants :

- ✓ Musique, chant,
- ✓ Danse,
- ✓ Théâtre,
- ✓ Peinture, dessin,
- ✓ Patrimoine en relation avec la compétence « tourisme »,
- ✓ Cinéma, vidéo.

Ces évènements devront exclusivement se produire sur le territoire de la Communauté de Communes avec l'accord préalable de la ou des communes concernées.

2 – Organisation et financement du dispositif « Plan de lecture » en collaboration avec les bibliothèques municipales et associatives intéressées.

B - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La création de nouvelles zones d'activités économiques,
- ✓ La création d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.

C - AMENAGEMENT ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

D - VIDEO PROTECTION D'ENTREES DE VILLE

E - POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ACCES AUX SOINS

F - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU VAL D'ESSONNE

IV – EVOLUTIONS DE COMPETENCES AU COURS DE L'ANNEE 2016

Par une délibération n°1-2 en date du 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la CCVE a adopté à l'unanimité une modification des statuts de la CCVE relative à la création de la compétence optionnelle « création et gestion de la maison de services au public du Val d'Essonne dite maison des services publics ».

Le transfert de cette compétence optionnelle a été prononcé par un arrêté préfectoral n°2016-PREF-DRCL/503 du 12 juillet 2016 avec la rédaction suivante :

« II – 4 Création et gestion de la Maison des Services au Public du Val d'Essonne dite « maison des services publics » appelée à développer :

- *Un lieu d'accueil des services de l'Etat redéployés en raison de la fermeture de leur antenne territoriale ou extra territoriale, et /ou pour recevoir désormais les assurés sur rendez vous.*

- *Un lieu ressource en matière d'accès au Droit et à vocation d'accompagnement social: assistance, informations, orientations, conseils en matière juridique et en résolution amiable des conflits.*
- *Un lieu de coordination emploi/insertion : accompagnement, sur rendez-vous, de personnes en recherche d'emploi et/ou en insertion rencontrant des difficultés particulières dans ces domaines.*
- *Un lieu ressources pour les entreprises en création ou en développement.*
- *Un lieu susceptible d'accueillir de façon générale tout service de proximité pour simplifier les démarches des usagers, faciliter la transversalité entre secteurs publics, contribuer à la cohésion sociale, économique et territoriale, développer la polyvalence comme réponse à la nécessaire réorganisation des territoires.*

La CCVE, pourra procéder, sur critères définis en conseil communautaire et dans la limite des crédits budgétaires :

- *au versement de subventions aux réseaux associatifs,*
- *au règlement des prestations,*

pour l'animation et la gestion de la « maison des services publics » et soutenir toutes initiatives menées sur son territoire s'y rapportant au titre des missions développées et des publics ciblés. »

Par ailleurs, par une délibération n° 5-2 date du 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la CCVE a également adopté à l'unanimité une modification des statuts de la CCVE relative à l'aménagement numérique, avec l'adhésion au syndicat mixte en charge du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique.

Cette délibération a fait l'objet d'un courrier de la Préfecture en date du 4 juillet 2016 qui n'a pas approuvé la rédaction des points n°3 et n°4.

La Préfecture a néanmoins précisé que la rédaction des statuts de la CCVE confirmés par l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2014 relative à la compétence « aménagement et développement du réseau numérique » suffisait pour adhérer au syndicat.

V – EVOLUTIONS DE COMPETENCES PREVUES

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, renforce l'intégration des communautés de communes en étendant, d'une part, la liste des compétences optionnelles et en leur attribuant, d'autre part, de nouvelles compétences obligatoires.

Plus précisément, l'article 64 a modifié l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences obligatoires et optionnelles relevant d'une Communauté de Communes.

Ainsi, la Communauté de Communes devra exercer de plein droit, en lieu et place des communes membres, les 4 compétences obligatoires fixées à l'article L.5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales (la GEMAPI sera exercée au 1^{er} janvier 2018) :

- ✓ aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale ;
- ✓ actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- ✓ aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- ✓ collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Pour les compétences optionnelles, l'article L.5214-16 II du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Communauté de Communes doit par ailleurs exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins trois des neuf groupes suivants :

- ✓ protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- ✓ politique du logement et du cadre de vie ;
- ✓ en matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

- ✓ création et entretien de la voirie : lorsque la communauté de communes exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le conseil de la communauté de communes peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transports collectifs ;
- ✓ construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturel et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- ✓ action sociale d'intérêt communautaire : lorsque la communauté de communes exerce cette compétence, elle peut en confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale ;
- ✓ assainissement (compétence obligatoire à compter du 01/01/2020) ;
- ✓ eau (compétence obligatoire à compter du 01/01/2020) ;
- ✓ création et gestion de maisons de service public et définition des obligations de service public y afférentes.

La définition des compétences transférées au sein de chacun des groupes est fixée par la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté.

Par ailleurs, l'article 68 I de la loi NOTRe prévoit que les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent se mettre en conformité de la présente loi avant le 1er janvier 2017.

Il convient de préciser que l'intérêt communautaire des compétences exercées au sein des groupes de compétences obligatoires et optionnelles est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers. Si une communauté de communes n'a pas défini, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de l'arrêté de transfert de compétence, ce qui relève de l'intérêt communautaire dans la compétence transférée, la communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Le Conseil Communautaire, par une délibération cadre en date du 13 décembre 2016, a procédé à :

- ✓ Une modification des statuts, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, afin d'adapter les compétences de la CCVE dans ce cadre,
- ✓ Une extension des compétences comme suit :
 - l'inscription formelle du développement durable dans les compétences supplémentaires ;
 - l'extension de la compétence optionnelle en matière d'action sociale d'intérêt communautaire.

Concomitamment, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur les définitions de l'intérêt communautaire pour les compétences suivantes :

- ✓ aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- ✓ actions de développement économique ;
- ✓ création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- ✓ action sociale d'intérêt communautaire ;
- ✓ actions culturelles et sportives d'intérêt communautaire ;
- ✓ équipements sportifs d'intérêt communautaire.

L'arrêté préfectoral portant sur ces points valide l'ensemble de ces dispositions.

CHAPITRE III – LES ACTIVITES EN 2016

1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'ensemble des actions menées en matière de développement économique a pour objectif de soutenir l'emploi en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises et le maintien de l'activité existante :

- ✓ Informer et sensibiliser les entreprises sur différents thèmes les concernant,
- ✓ Impulser des réseaux de relations interentreprises,

- ✓ Aider à la commercialisation des locaux d'activités et terrains disponibles en diffusant l'information sur les disponibilités en matière d'immobilier d'entreprise,
- ✓ Accompagner les entreprises dans leurs démarches de création et de développement en leur fournissant toutes les données nécessaires et en leur servant d'interface avec les chambres consulaires,
- ✓ Nourrir et développer le réseau de partenaires économiques,
- ✓ Renforcer et dynamiser le tissu économique,
- ✓ Favoriser l'accès à l'emploi,
- ✓ Favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire,
- ✓ Faciliter le contact entre entreprises et salariés.

1.1 Création, transmission, reprise d'entreprises

a) Accueil des porteurs de projets d'entreprises

Tenue de permanences création

La Communauté de Communes du Val d'Essonne souhaite offrir un service complet aux porteurs de projets de création d'entreprises. C'est pourquoi, depuis le 1^{er} octobre 2009, elle propose un accompagnement personnalisé et gratuit à tout porteur de projet du territoire, en faisant la demande. Pour assurer au mieux cette nouvelle mission, la Communauté de Communes du Val d'Essonne s'est rapprochée de professionnels d'Essonne Développement, signant avec cet organisme une convention de partenariat.

Aussi, une permanence mensuelle est instaurée pour accompagner les futurs entrepreneurs dans la création de leur entreprise et le lancement de leur activité. Le créateur est reçu en premier accueil et autant de fois que nécessaires à la mise en place du projet : étude de marché, calculs et prévisions financières, montage de dossiers d'aides et montage juridique.

Il s'agit d'une véritable aide à la mise en place du projet. Les entreprises sont reçues par la CCVE et par un conseiller d'Essonne Développement et ce autant de fois que nécessaire.

En 2016 :

- **11 permanences**
- **42 rdv**
- **30 porteurs de projets**
- **14 créations identifiées**

b) Soutien à la création d'entreprises

Financement de projets via la plateforme d'Initiative Locale

INITIATIVE ESSONNE est une association départementale qui a pour objectif de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.

Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par l'accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assuré gracieusement.

Les bénéficiaires sont donc les porteurs de projets de création, les porteurs de reprise d'entreprises ainsi que les dirigeants d'entreprises de moins de 3 ans d'activité.

Le prêt d'honneur d'Initiative Essonne est un prêt personnel allant de 1 500 à 15 000 euros, sans intérêt et sans demande de garantie, consenti pour une durée maximale de 5 ans. Ce prêt est octroyé au(x) gérant(s) et/ou associé(s) majoritaire(s) qui manquent de fonds propres pour accéder à un emprunt bancaire. L'objectif de ce prêt est de faciliter l'obtention de crédits bancaires.

Par délibération du Conseil communautaire du 15 février 2016, la CCVE a décidé de reconduire son soutien à cette association.

Au titre de l'année 2016, Initiative Essonne a octroyé **10 prêts à taux zéro** pour un montant total de 97 000€, entraînant le maintien et la création de **22 emplois**.

**Créations d'entreprises
En 2016 En Val d'Essonne :
152**

c) Accueil de la jeune entreprise

Le Val d'Essonne propose aux entreprises venant de s'immatriculer un pack de bienvenue contenant :

- ✓ un courrier de prise de contact,
- ✓ un article de présentation au sein du Val d'Essonne Infos,
- ✓ une insertion au sein de l'annuaire des entreprises du Val d'Essonne.

De plus et afin de faciliter la vie des jeunes entreprises et de pérenniser le développement de leur activité, la CCVE organise régulièrement des rencontres afin de créer du lien et favoriser le réseautage : 2 rencontres ont été programmées en 2016.

1.2 Développement des entreprises et dynamisme local

a) Appui aux collaborations inter entreprises

Action Pacte
Sud Essonne

Favoriser la pérennisation de la jeune entreprise

Les intercommunalités du Sud Essonne ont travaillé ensemble à l'amélioration de la **pérennisation de la jeune entreprise**. Une action de parrainage leur a été proposée. Aussi, le 8 décembre 2016 et pour la première fois au niveau du Sud Essonne, s'est tenu un speed meeting parrainage, au cours duquel se sont rencontrés entreprises en recherche de parrainage et entrepreneurs souhaitant partager leur expérience. Les binômes ainsi formés vont se suivre pendant un an.

Fête des entreprises

La fête des voisins, version entreprises, a été lancée par la CCI Essonne en 2009. Initiatrice, elle en délègue l'organisation et l'animation aux territoires, afin que cette manifestation soit ancrée localement.

L'objectif est de réunir les entreprises, de faire connaissance, de nouer des liens avec la CCVE et entre elles et ce, dans un **cadre ludique, détendu et convivial**, sortant du contexte classique des rencontres entreprises-institutionnels.

La 7ème édition de la **Fête des Entreprises** s'est tenue le 27 mai 2016 à Fontenay-le-Vicomte en présence d'une cinquantaine d'entreprises.

Cette manifestation a pour objectif de faciliter le contact entre les entreprises du territoire, de développer leur réseau et faire du « business de proximité » entre elles.



Soutien aux réseaux d'entreprises

Depuis le démarrage du Pacte Sud Essonne, un véritable partenariat avec les réseaux d'entreprises a été développé. En effet, les réseaux sont de véritables relais du monde économique et permettent aux collectivités, outre se tenir au plus prêt des besoins d'entreprises, mettre en place des actions fédératrices.

Des rencontres régulières ont été organisées en 2016 entre les Présidents des Réseaux et les développeurs économiques du Sud Essonne.

Soirée des réseaux

Dans le cadre de ce partenariat réseaux d'entreprises/collectivité, l'événement annuel « les entreprises se mettent en scène », troisième édition, a été organisé le 13 octobre. Thème abordé : Le Bien être en entreprise.

Speed Meeting

Un speed business meeting a également été organisé dans le cadre du Pacte, le 3 juillet 2016. L'organisation est assurée par le réseau Etampois G2ET et est réservé aux membres des réseaux.

Soutien aux associations de commerçants

Pour soutenir ces associations, l'appel à projets a été maintenu et a permis de subventionner 8 animations commerciales de centres bourgs organisées par les Unions Commerciales à hauteur de 19 086 € sur l'année. Parmi ces projets, certains ont été exemplaires, soit parce qu'ils ont mobilisé deux associations d'une même ville sur le même projet, soit parce que l'innovation de la démarche a augmenté notablement leur notoriété (création et animation d'un site internet de l'association).

b) Favoriser l'attractivité des centres bourgs

Accessibilité PMR

Moderniser l'appareil commercial en accompagnant et en soutenant les projets individuels de **mise en conformité réglementaire** et en favorisant l'accès à l'information sur des thématiques les concernant.

Ainsi, la mise en accessibilité PMR des commerces a été encadrée par un programme complet mis en place pour apporter de l'information sur le portail économique de la Communauté de Communes, et un soutien financier d'une enveloppe de 20 000 € pour les projets de travaux.

L'accompagnement financier de mise aux normes PMR a concerné 4 commerces pour une enveloppe totale de 6 452,57 €.

Rénovation des façades

La **modernisation du linéaire commercial** a également fait partie des priorités budgétaires par la mise en place d'un appel à projet « rénovation des façades commerciales ». 6 commerces ont ainsi bénéficié de cette aide pour améliorer la qualité visuelle et fonctionnelle de leur commerce. L'enveloppe utilisée a été de 15 458,44 €.

Jeu Relooking vitrine

Le programme 2016 en faveur du commerce de proximité a également été orienté vers des actions concrètes et ludiques à l'adresse des commerçants afin de les orienter vers un nouvel esthétisme de leurs points de vente. Un jeu concours relooking vitrines a ainsi été proposé au second semestre à 5 commerces tirés au sort.

C'est ainsi que :

- Aux délices du Fournil – Ballancourt-sur-Essonne
- Institut des Noblets – Saint-Vrain
- Tendance Isa – Vert-le-Petit
- Nielle Yemi – Ballancourt-sur-Essonne
- Atelier d'Aurélié – Mennecy

ont bénéficié d'une prestation et des conseils d'une étalagiste professionnelle au niveau de leur vitrine mais aussi de l'intérieur du point de vente. Le retour des commerçants a été unanimement positif.

Le commerce du Val d'Essonne en chiffres :

-  238 commerces de proximité (hors surface commerciale de plus de 300m²)
-  5 associations de commerçants
-  Répartition :
 - 45% de commerces de bouche
 - 23% de service à la personne
 - 32% de marchandises et biens diverses
-  Autres chiffres....8 lauréats aux Papilles d'Or en 2016

c) Soutenir le développement des entreprises

Action Pacte
Sud Essonne

Rendez-vous de l'emploi

Démarrés en novembre 2013, dans le cadre du Pacte Sud Essonne, **les Rendez-vous de l'emploi**, sont devenus un véritable levier d'embauche pour les entreprises du Sud Essonne.

Né du constat d'une nécessaire mise en relation simple et directe des entreprises, qui trop souvent peinent à trouver de nouveaux collaborateurs, et des demandeurs d'emploi, les partenaires du Pacte Sud Essonne ont lancé cette initiative.

Sur une matinée, les demandeurs d'emploi peuvent trouver :

- **Un espace « Jobs dating »** où les chefs d'entreprises du sud-Essonne viennent rencontrer des candidats présélectionnés pour participer à des entretiens flash de 15 minutes.
- **Un espace Ateliers**, permettant aux candidats de développer la maîtrise Internet dans leurs démarches de recherche d'emploi, de préparer leurs entretiens d'embauche et de rencontrer un conseiller en image.

Depuis leur création, ces « Rendez-vous de l'Emploi », dont 7 éditions se sont tenues, ont permis à 197 entreprises offeuses d'emplois de rencontrer plus de 1 966 candidats et d'aboutir à **137 embauches** fermes.

L'édition 2016 a mobilisé 30 entreprises et a abouti à 17 embauches.

d) Entreprises en difficultés

Le service développement économique de la Communauté de Communes accueille et aide les entreprises en difficulté. Cela peut se traduire par un accompagnement dans les démarches administratives, des mises en relation ou une réorientation vers les organismes compétents.

1.3 Aménagement foncier et immobilier d'entreprise

a) Optimiser l'offre foncière

Extension de la zone de l'Aunaie

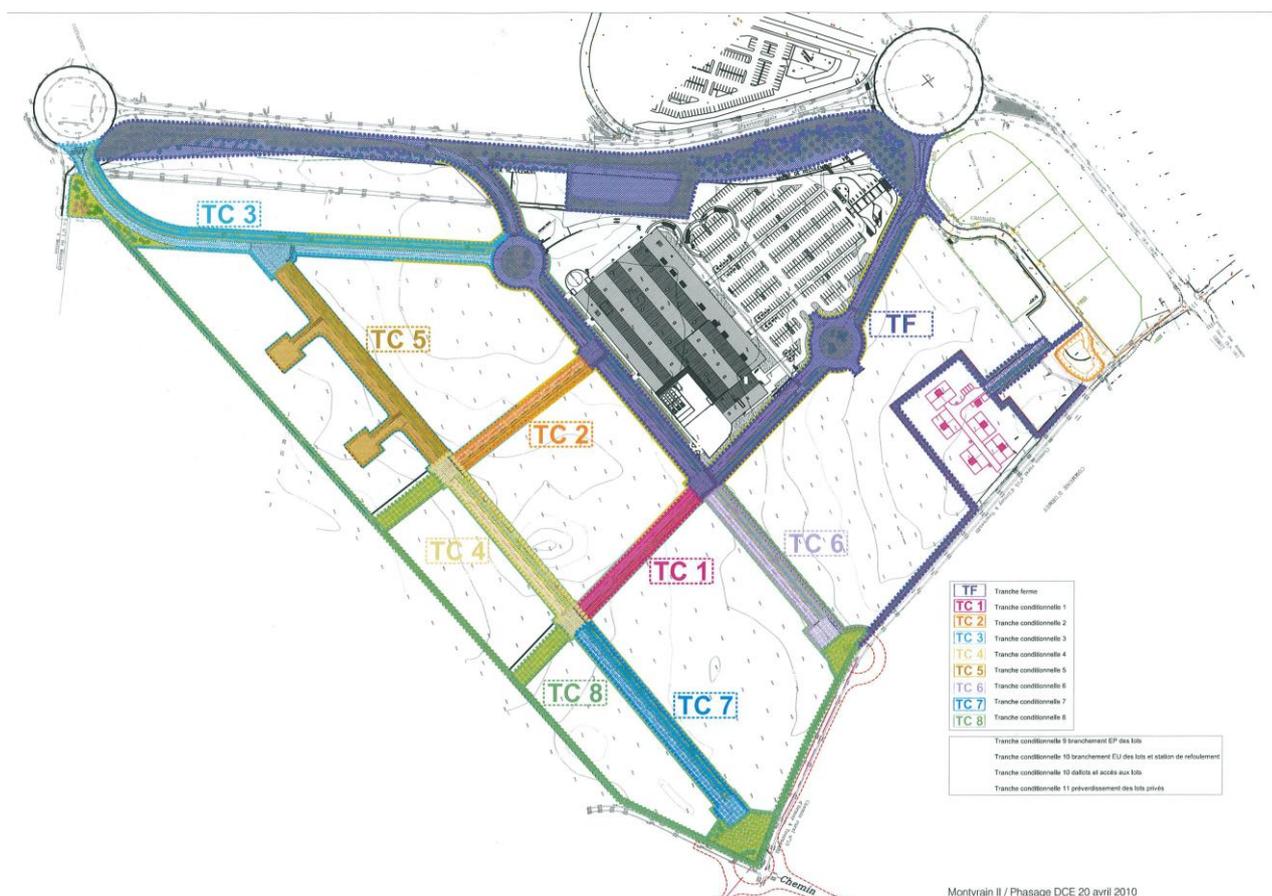
Lancement et suivi d'une étude d'extension de la ZA existante dite de l'Aunaie sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne. L'étude porte sur un périmètre de 28 000 m² et doit permettre d'examiner les opportunités et le potentiel de développement économique et commercial de ce site afin d'appréhender la programmation la mieux adaptée.

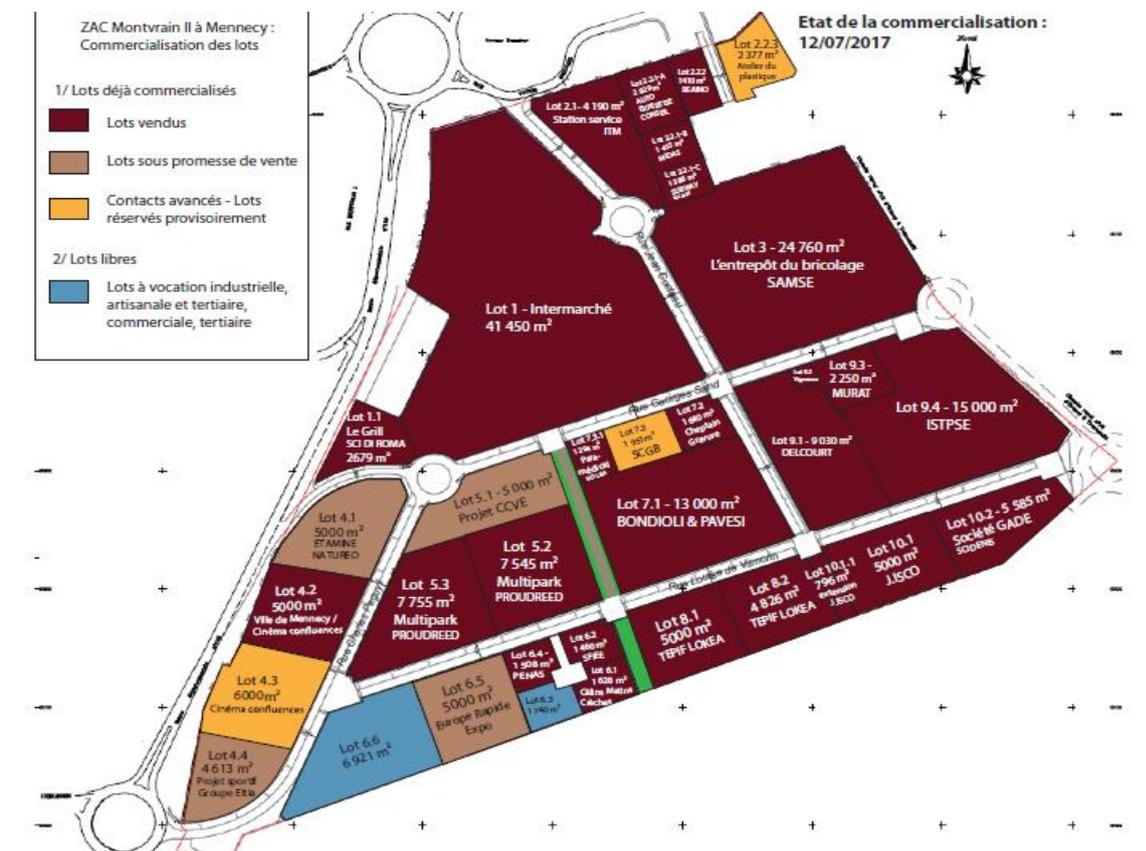
Opération ZAC Montvrain 2

L'opération ZAC Montvrain2, d'aménagement de 25 hectares de zone d'activités sur Mennecey, démarrée en 2010.

En juin 2016, plus de **94% de la zone sont commercialisés** (Terrains vendus, sous promesse de vente, et réservés), correspondant à 28 parcelles allant de 1 294m² à 41 450m².

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC, le Conseil Communautaire du 27 septembre 2016 a approuvé la rétrocession à titre gratuit des ouvrages d'infrastructures des tranches conditionnelles TC1, TC6 et partiellement TC8 prévus dans le programme des équipements publics de la ZAC. L'acte de transfert correspondant a été signé le 7 novembre 2016.





b) Gestion des espaces d'activités

Dans le cadre de La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe l'intégration des communautés de communes a été renforcée en étendant, d'une part, la liste des compétences optionnelles et en leur attribuant, d'autre part, de nouvelles compétences obligatoires.

Plus précisément, l'article 64 a modifié l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences obligatoires et optionnelles relevant d'une Communauté de Communes.

La Communauté de Communes doit exercer de plein droit, dès le 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communes membres les 4 compétences obligatoires fixées à l'article L.5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier, dans le cadre des actions de développement économique les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT avec la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Il a ainsi été nécessaire de travailler à la définition et à la reconnaissance des zones d'activités économiques communautaires pour permettre leur transfert.

La CCVE s'est faite accompagner par 2 cabinets spécialisés dans les domaines juridiques et financiers et après une période de concertation avec les communes, le Conseil Communautaire du 13 décembre 2016 a arrêté la liste des ZAE communautaires, à partir des secteurs d'activités existants sur le Val d'Essonne, ayant des emprises foncières publiques soit :

- ✓ ZA des Gros, située à Ballancourt-sur-Essonne ;
- ✓ ZA de l'Aunaie, située à Ballancourt-sur-Essonne ;
- ✓ ZA Les Grouettes, située à Cerny ;
- ✓ ZA de L'Orme à Bonnet, située à Chevannes ;
- ✓ ZA Montvrain 1, située à Mennecey ;
- ✓ ZA Montvrain 2, située à Mennecey ;
- ✓ ZA du Terte, située à la Ferté-Alais ;
- ✓ ZA de La Croix Boissée à Vert-le-Grand.

c) Immobilier d'entreprise

La Bourse des Locaux est un catalogue recensant l'ensemble des disponibilités foncières et immobilières du territoire, et ayant pour objectif l'occupation des locaux vacants par le biais d'une communication élargie de ces offres. Ce travail de diffusion des offres est réalisé en partenariat avec les professionnels locaux de l'immobilier d'entreprises et les particuliers.

La version en ligne a pris le pas sur la version papier, ce qui permet des mises à jour plus fréquentes. Les offres sont consultables sur le site général et le site économique de la Communauté de Communes www.valdessonne-eco.com

1.4 Stratégie, marketing et communication économique

Mise en valeur du territoire et de ses forces vives

Réalisation d'un annuaire des entreprises

Réalisation et diffusion de la 10^{ème} édition de l'annuaire des entreprises du territoire, reprenant l'ensemble des entreprises, artisans, commerçants et producteurs ayant souhaité y figurer. Cette brochure a pour objectif de diffuser l'information des entreprises existantes aux habitants du territoire, mais aussi aux entreprises elles mêmes.

Cet annuaire des entreprises est consultable et amendable par les entreprises, en ligne : **700 entreprises participantes** en 2016.

Participation aux 91 d'Or

En 2016, le Val d'Essonne était partenaire de la cérémonie des 91 d'Or organisée par le Medef Essonne avec le soutien de plusieurs intercommunalités. Cette remise de prix met à l'honneur des entreprises phares du territoire ou ayant une réussite particulière. L'année 2016 a été l'occasion de mettre à l'honneur la société Aéro Vintage Académy, emblématique du site de l'Aérodrome Salis sur lequel elle se trouve et du territoire Val Essonnien.

Animations intercommunales thématiques

Deux projets ont été organisés par la Communauté de Communes en partenariat avec des communes du territoire.

Sur le premier semestre, un événement thématique baptisé « le marché du loisir créatif » a été organisé au centre commercial de la Verville à Mennecy le 21 mai au cœur des commerces. 35 exposants ont proposé 30 ateliers découverte au public venu nombreux.

Le deuxième événement thématique pour valoriser le commerce de proximité a été organisé à Vert-le-Grand.



Marché de producteurs et festival musical : Le Rock'n Dévore

Pour son 5^{ème} marché thématique, la CCVE a souhaité réunir les producteurs locaux et un festival musical d'artistes locaux.

Cette manifestation s'est déroulée le 08 octobre 2016 à Vert-le-Grand.

31 exposants, associations, producteurs et artisans produisant ou travaillant dans un secteur de 50 km autour de la CCVE étaient présents pour faire découvrir aux visiteurs un large panel de délices locaux.

5 groupes de musique étaient présents pour animer 8 heures de concert.

En écho à la première manifestation de ce genre, le marché aux plantes à Ballancourt-sur-Essonne a été reconduit pour une troisième fois et a ainsi donné rendez-vous au public.

Le projet d'événement thématique a ainsi atteint son premier objectif qui est d'impulser une dynamique.

Participation au salon des entrepreneurs (SDE)

La CCVE a participé, au coté d' « Essonne Développement » et des intercommunalités Essonniennes au Salon des Entrepreneurs à rayonnement national qui s'est tenu au palais des Congrès, début février. Cet évènement a drainé plus de 50 000 personnes sur trois jours.

Contribution de la CCVE au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, l'Île-de-France a élaboré son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Le conseil régional a voté le 14 décembre 2016, sa « Stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation » déclinée en quatre grands objectifs :

- ✓ Investir sur l'attractivité de l'Île-de-France,
- ✓ Développer la compétitivité de l'économie francilienne,
- ✓ Développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires,
- ✓ Agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et des territoires.

Dans ce cadre, la CCVE a participé à l'élaboration de la stratégie économique de l'Île-de-France pour les cinq années à venir, par le biais d'une contribution écrite, remise à la Région.

Cette contribution s'est articulée autour de cinq enjeux permettant d'anticiper les mutations à l'œuvre sur le Val d'Essonne sur les 5 prochaines années :

- ✓ Favoriser le dynamisme et l'attractivité de l'économie locale avec :
 - La maîtrise de la consommation foncière et l'optimisation de l'offre,
 - L'amélioration de la qualité des ZAE vieillissantes,
 - La pérennisation du commerce de proximité et de la vitalité des centres bourgs.
- ✓ Favoriser la création d'emplois et le recrutement local à l'échelle communautaire :
 - Assurer une offre de service structurée et déployée à l'échelle communautaire,
 - Poursuivre l'insertion par l'activité économique.
- ✓ Renforcer les filières du développement touristique et agricole du territoire :
 - Développer les synergies avec le secteur économique.
- ✓ Renforcer l'accessibilité et l'offre de services au public :
 - Assurer une présence des services au public auprès des usagers et acteurs du territoire,
 - S'emparer des problématiques de démographie médicale et du vieillissement sur le territoire.
- ✓ Améliorer l'offre de transport et favoriser la mobilité alternative :
 - Renforcer le maillage afin de répondre aux besoins des habitants et entreprises du Val d'Essonne,
 - Favoriser l'inter modalité.

Cette contribution a permis également d'exprimer les projets et actions que la CCVE souhaite voir positionnés au sein du SDREII en faveur de :

- ✓ L'aide aux entreprises,
- ✓ L'accompagnement sur le développement de l'offre immobilière,
- ✓ L'emploi et l'insertion professionnelle des 16-25 ans,
- ✓ Le développement territorial durable,
- ✓ Le développement du tourisme et la valorisation des produits du terroir.

2 – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Communauté de Communes du Val d'Essonne est dotée de la compétence « Développement économique et touristique ». Cette compétence renforcée par la loi NOTRe et les nombreux attraits du Val d'Essonne ont permis en 2016 de mener différentes actions de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs sur le territoire. Les espaces naturels sensibles, la diversité des paysages, le patrimoine, les produits du terroir et les divers prestataires de loisirs touristiques rendent le Val d'Essonne attractif et permettent à la fois de valoriser une identité locale sur le territoire tout en participant au développement d'une économie liée au tourisme et aux loisirs.

2.1 Le soutien aux partenaires

La CCVE travaille depuis plusieurs années aux côtés des différents partenaires et acteurs du tourisme incontournables sur le territoire afin de proposer et de participer à des actions de développement touristique coordonnées et cohérentes sur le territoire.

Fond de concours petit patrimoine touristique

Ce dispositif, mis en place en septembre 2013, a pour objectif d'inciter les communes à lancer des actions de restaurations, de sauvegarde et de mise en valeur du petit patrimoine local. Pour l'année 2016, 1 seul dossier était recevable. Un fond de concours a été attribué à Mennecy pour la réhabilitation des Portes de Paris (6 000€).

Le Musée Volant Salis

Ce site touristique majeur du Val d'Essonne a été entièrement réaménagé et rénové pour offrir un espace muséal de qualité aux visiteurs. Les travaux, inaugurés en 2016 en présence de nombreux élus du Sud Essonne, ont été en partie financés par la CCVE (98 000 €). Ils ont permis la construction d'un nouveau hangar abritant une partie de la collection dont le bombardier B-17. Ce financement s'inscrit dans la politique de soutien aux partenaires touristiques de la CCVE.

2.2 Le développement d'animations et d'événements

Cette année, la CCVE a participé ou organisé plusieurs événementiels de promotion de son territoire et du tourisme. Le but pour elle est de se faire connaître auprès des différents acteurs du territoire, des administrés et des touristes. Les différentes manifestations permettent de communiquer autour de la destination du Val d'Essonne et de valoriser les différentes actions faites autour du tourisme et des loisirs mais également de promouvoir les activités touristiques des partenaires.

Le Salon Tourism'Essonne

2^{ème} édition du salon organisé par l'UDOTSI à Arpajon avec pour but la promotion du tourisme en Essonne par tous les acteurs locaux (office de tourisme, collectivités, prestataires de loisirs, producteurs locaux ...). Grâce à une offre variée et de nombreuses animations, le salon a attiré plus de **4 200 visiteurs** (Essonniens et Franciliens majoritairement) sur 2 jours, permettant ainsi de distribuer plus de 400 guides du tourisme et de nombreuses brochures des partenaires touristiques du Val d'Essonne.

Le meeting aérien de Cerny

Soutenant le développement de l'aérodrome depuis plusieurs années (étude de développement, hangar pour le musée et subvention annuelle pour le meeting aérien), la CCVE était présente au meeting aérien sur un stand de promotion du territoire et du tourisme. En partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, la CCVE a pu proposer aux **45 000 visiteurs** (nationaux et internationaux) :

- ✓ De la documentation touristique,
- ✓ Des goodies,
- ✓ Des animations : dégustation de produits locaux, photos souvenir ...

Marché des loisirs créatifs

Le marché du loisir créatif, organisé par le service développement économique de la CCVE à Mennecy avait pour but de valoriser les commerces de proximité et d'animer le centre commercial de la Verville. Le stand d'accueil a permis de distribuer de la documentation touristique aux visiteurs (majoritairement population locale).

Rock'n'Dévore

Le festival Rock'n'Dévore, organisé par le service développement économique de la CCVE à Vert-le-Grand avait pour but de valoriser les commerces de proximité et d'animer le centre ville de la commune. La journée s'est articulée autour de plusieurs scènes musicales et d'un marché de producteurs locaux. Les 1 500 visiteurs ont pu profiter de plusieurs animations mais également se documenter et découvrir le territoire du Val d'Essonne grâce au stand de promotion de la CCVE (avec pour partenaire invité : le Comité Départemental du Tourisme).

Sur ces différentes manifestations :

- ✓ 47 000 visiteurs au total,
- ✓ 1 000 guides du tourisme distribués,
- ✓ 2 000 goodies aux couleurs de la CCVE,
- ✓ Nombreux partenaires mis en valeur (restaurants, hébergements, loisirs, producteurs ...).

2.3 Le renforcement de l'offre

Le Val d'Essonne dispose de nombreux atouts mais doit également renouveler son offre et la renforcer. Par conséquent 3 projets sont à l'honneur en 2016 :

La réhabilitation et la valorisation de la Sablière du Tertre

À l'étude depuis plusieurs années, le projet de réhabilitation et de mise en valeur de la Sablière du Tertre sur La Ferté-Alais se concrétise. Le projet est finalisé et une convention de maîtrise d'ouvrage unique est passée entre la CCVE et la commune de La Ferté-Alais. Le dossier de subvention auprès du Conservatoire Départemental des Espaces Naturels Sensibles sera déposé en début d'année 2017 avec un début des travaux envisagés à l'été 2017.

Les travaux de valorisation du fond de vallée de l'Essonne

La CCVE est associée au projet lancé par le SIARCE concernant la **valorisation des berges de l'Essonne** et au projet **d'aménagement d'itinéraires de promenade et de sites dans la Vallée de l'Essonne**.

Après des rencontres avec les communes riveraines de l'Essonne et/ou de ses affluents adhérentes au SIARCE et la CCVE, ce projet vise à :

- ✓ Aménager des cheminements piétonniers en bordure d'Essonne et d'annexes hydrauliques ;
- ✓ Limiter l'impact de l'automobile sur le milieu naturel et améliorer la sécurité des piétons ;
- ✓ Valoriser les milieux naturels humides en tant que corridors écologiques ;
- ✓ Développer l'accueil touristique et de loisirs, tout en préservant les espaces les plus intéressants écologiquement ;
- ✓ Sensibiliser le public aux qualités environnementales, paysagères et historiques du territoire.

Le projet ainsi établi porte sur des travaux qui se dérouleront par tranche annuelle, et sur 5 ans (2015 à 2019), pour un coût global estimé à plus de 3,5 millions d'Euros TTC, dont 520 000€ à la charge de la CCVE.

Ainsi, dans le cadre de la 1^{ère} tranche des aménagements, des travaux ont été réalisés :

- Sur les communes de Baulne/Itteville avec la mise en œuvre d'une promenade piétonne entre les 2 communes. Ceux-ci ont été inaugurés en avril 2016 ;
- Sur la commune de La Ferté-Alais avec des travaux de restauration de la passerelle des Canaux de l'Hospice qui doivent se prolonger jusqu'en mars 2017 ;
- Sur la commune de Vert-le-Petit, des travaux d'aménagement du fond de vallée ont été réalisés avec une inauguration en avril 2016, ainsi qu'une étude sur l'aménagement de l'accès principal au site (la ruelle Moutier) et d'un cheminement piéton au cœur du Bois des Plantes.
Les travaux d'aménagement vont se poursuivre jusqu'en 2019.

Le géocaching

Afin de diversifier l'offre de randonnée et de proposer des activités ludiques pour découvrir le territoire, la CCVE a mis en place un parcours de géocaching. Cette boucle de randonnée de 8 km entre Écharcon et Vert-le-Petit traverse les espaces naturels sensibles et s'arrête sur des éléments de patrimoine forgeant l'identité du territoire. Le géocaching consiste à retrouver des caches (petites boîtes comme dans une chasse aux trésors), dissimulées le long du parcours, soit en les géolocalisant avec son smartphone, soit à l'aide du livret et d'énigmes proposés aux promeneurs.

2.4 L'information et la communication : éléments essentiels de promotion du territoire

La diffusion de l'information auprès des habitants et des touristes est indispensable afin de faire connaître les actions de la Communauté de Communes mais également les attraits et diversités du territoire.

Le Guide du Tourisme

Réalisation d'une nouvelle édition du Guide du Tourisme et des Loisirs du Val d'Essonne. Ce guide du tourisme a été repensé avec des propositions d'idées journées ou weekend et un visuel plus percutant. Il est édité en 28 000 exemplaires et distribué à l'ensemble des habitants du territoire et aux mairies. Il permet de diffuser l'information touristique aux habitants. Il est également envoyé à l'ensemble des offices de tourisme et syndicats d'initiatives du département. De plus, le guide a été largement diffusé lors des différentes manifestations où la CCVE était présente pour promouvoir le Val d'Essonne.

Le site internet tourisme sud Essonne

La CCVE et ses partenaires du Sud Essonne ont poursuivi les actions tourisme formalisées par le PACTE. Le site internet www.tourisme-sudessonne.com a été inauguré en Juin 2016. Outils de communication et d'informations, il permet aux touristes de retrouver en ligne toutes les informations nécessaires à leur séjour et de promouvoir la **destination Val d'Essonne** et Sud Essonne. Le projet d'installation de bornes interactives débutera en 2017.

Ce site internet, tenu à jour très régulièrement, permet de diffuser les informations sur les hébergements, les restaurants, les activités à faire en Sud Essonne. Il dispose également d'un agenda en ligne permettant de recenser toutes les animations du territoire.

Publications journaux locaux

Deux publications sur le tourisme sont parues dans les guides annexes du Républicain. Le tourisme en Val d'Essonne a été promu sur une 2nd de couverture du guide « Histoire locale et Agriculture » avec une communication faite autour des producteurs locaux et des chemins de randonnées. Le Guide du Tourisme a, lui, fait l'objet d'une 4^{ème} de couverture dans le Guide de l'Été.

Le Val d'Essonne Infos

Plusieurs articles sont parus dans le Val d'Essonne Infos pour faire la promotion du tourisme et des activités sur le territoire mais également des lieux insolites, chargés d'histoire à découvrir. Le Val d'Essonne Infos n°35 a mis en avant les travaux réalisés dans le fond de Vallée de l'Essonne sur Vert-le-Petit et Itteville, le n°36 a valorisé l'aérodrome Jean-Baptiste Salis et le meeting aérien, le Guide du Tourisme 2016 et le salon Tourism'Essonne. Le n° 37 met en avant le géocaching, l'inauguration du Musée Volant Salis, le site internet Tourisme Sud Essonne et l'Aqueduc de la vanne de Champcueil.

3- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3.1 La planification urbaine sur le territoire du Val d'Essonne

a) Planification intercommunale : le SCoT

Depuis la loi valant Engagement National pour l'Environnement (ENE), l'analyse des résultats de l'application du SCoT doit être réalisée au plus tard dans un délai de 6 ans à compter de l'approbation ou de la dernière délibération portant révision complète de ce schéma (article L143-28 du Code de l'urbanisme). Les thématiques à étudier de façon obligatoire (mais non exhaustive) sont à ce titre précisées : environnement, transports et déplacements, maîtrise de la consommation de l'espace, implantations commerciales.

L'évaluation des résultats de l'application des SCoT visent à orienter la révision du SCoT. Elle permet d'argumenter et de guider de façon précise les choix politiques qui devront être faits par la CCVE au vu des résultats obtenus :

- ✓ Les conclusions du bilan induisent-elle une nécessité de remettre en question les grands choix stratégiques et donc le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ?
- ✓ Quelles sont les orientations qui peuvent être maintenues et poursuivies en raison d'un bilan positif ?
- ✓ Quels sont les éléments à reprendre ou à compléter au regard du bilan mais également des récentes évolutions législatives?

Un travail sur 2016 a été engagé en ce sens. Pour se faire, la consultation de bureau d'études a abouti le 16/12/2016 à la conclusion d'un marché avec l'entreprise TERCIA.

Le prestataire sélectionné a pour mission de réaliser le bilan du SCOT de la CCVE. Il est ainsi chargé d'analyser les résultats du SCoT actuel en établissant un diagnostic du territoire au regard des thèmes et indicateurs d'évaluation fixés lors de son élaboration :

- 1- l'occupation du sol :
 - Évolution de l'occupation du sol
 - Évolution de l'urbanisation
- 2- paysage et patrimoine
 - Évolution du paysage
 - la ressource en eaux superficielles
 - Eaux souterraines
 - Eau potable
- 3- la qualité de la vie :
 - Les déchets
 - L'énergie
 - Déplacements alternatifs à la voiture
 - La qualité de l'air
 - Les nuisances sonores

La thématique « développement économique » devra être étudiée également, notamment :

- ✓ La dynamique économique,
- ✓ La dynamique commerciale,
- ✓ L'espace agricole.

Les indicateurs seront redéfinis afin que le diagnostic soit le plus pertinent possible.

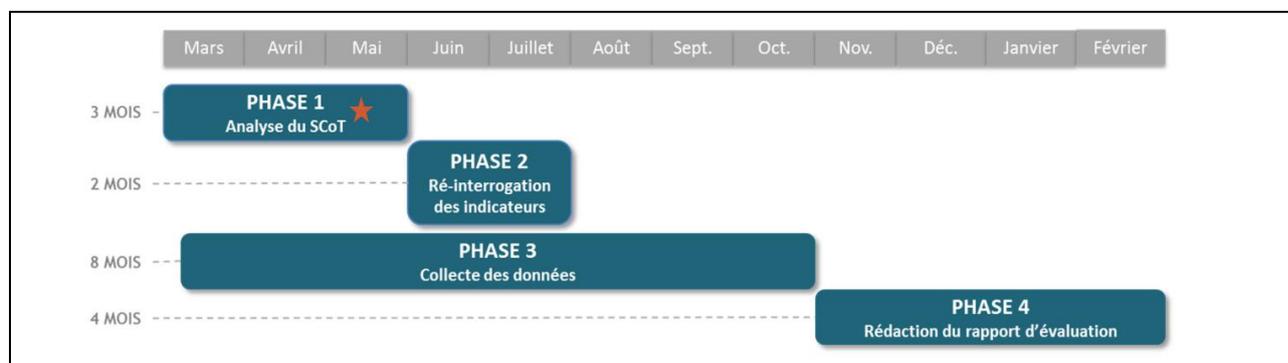
Les données précises à l'échelle des communes de son territoire et nécessaires à l'analyse devront être recueillies par le BET, complétées par les vecteurs d'informations officielles.

Au regard des indicateurs définis, des objectifs issus du SCOT et des données recueillies, le prestataire devra élaborer une analyse synthétique de la mise en œuvre du SCOT en faisant ressortir les axes centraux, les points forts et les faiblesses dans l'optique d'une révision du document.

Le prestataire proposera et réalisera toute analyse croisée qu'il jugerait nécessaire pour étayer la réflexion au regard des besoins de l'évaluation du SCoT, en accord avec la collectivité.

La mission est prévue sur 12 mois selon 4 phases comme suit :

PHASE 1	Analyse du SCOT de 2008 et de ses objectifs	3 mois
PHASE 2	Reprise / redéfinition des indicateurs de suivi du SCoT	2 mois
PHASE 3	Recueil des données	8 mois (données collectées dès le 1 ^{er} mois de la mission)
PHASE 4	Rendu d'un document d'évaluation	4 mois



b) Planification intercommunale : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUI

Pour rappel, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite « ALUR », a été promulguée le 24 mars 2014 (loi n°2014-366 du 25 mars 2014), publiée au journal officiel le 26 mars 2014 et est entrée en vigueur le 27 mars. Elle apporte des changements en matière de compétence des EPCI dans les domaines de l'urbanisme, notamment concernant les SCOT et les Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI).

Alors que les communautés urbaines et les métropoles avaient déjà de droit la compétence pour élaborer un PLUI, la loi ALUR rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi.

Les modalités du transfert de la compétence en matière de PLU dans les trois ans à compter de la date publication de la loi :

La communauté de communes, existante à la date de publication de la loi ALUR et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Cependant, dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, soit entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017 inclus, les conseils municipaux auront la possibilité de s'opposer par délibération au transfert, dans des conditions de majorité particulières. Ainsi, l'opposition au transfert de la compétence PLU à une communauté de communes ou à une communauté d'agglomération devra être exprimée par 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes du territoire.

En décembre 2016, aucune commune du territoire n'a délibéré sur le sujet. Toutefois, lors de la commission Aménagement du 08.09.2016, à l'occasion d'un rappel de la loi ALUR, elles ont été nombreuses à manifester leur volonté de s'opposer à un tel transfert.

c) Planification urbaine communale : POS-PLU

La CCVE intervient en tant que personne publique associée dans le cadre des modifications, révisions générales ou simplifiées des PLU des communes du territoire en particulier sur la compatibilité de ces documents par rapport au SCOT en vigueur et dans le cadre de ses compétences ou pour des projets d'intérêt communautaire.

Elle apporte également ses compétences pour aider les communes dans l'élaboration de leurs projets communaux.

Pour rappel, à compter du 01/01/2016, les POS sont devenus caducs. Toutefois, lorsqu'une procédure de révision de POS valant élaboration de PLU aura été prescrite avant le 31/12/2015, elle pourra être menée à terme, sous réserve d'être achevée au plus tard 3 ans après la publication de la loi ALUR, à savoir jusqu'au 27/03/2017. Le POS continuera donc de s'appliquer durant cette période.

En 2016, 10 communes du territoire ont délibéré en ce sens pour répondre à l'échéance du 27/03/2017, à savoir :

- ✓ Auvernaux,
- ✓ Baulne,
- ✓ Cerny,
- ✓ Chevannes,
- ✓ Echarcon,
- ✓ Guigneville-sur-Essonne,
- ✓ Leudeville,
- ✓ Orveau,
- ✓ Vert-le-Grand,
- ✓ Vert-le-Petit.

Etat des lieux des POS-PLU en 2016 :

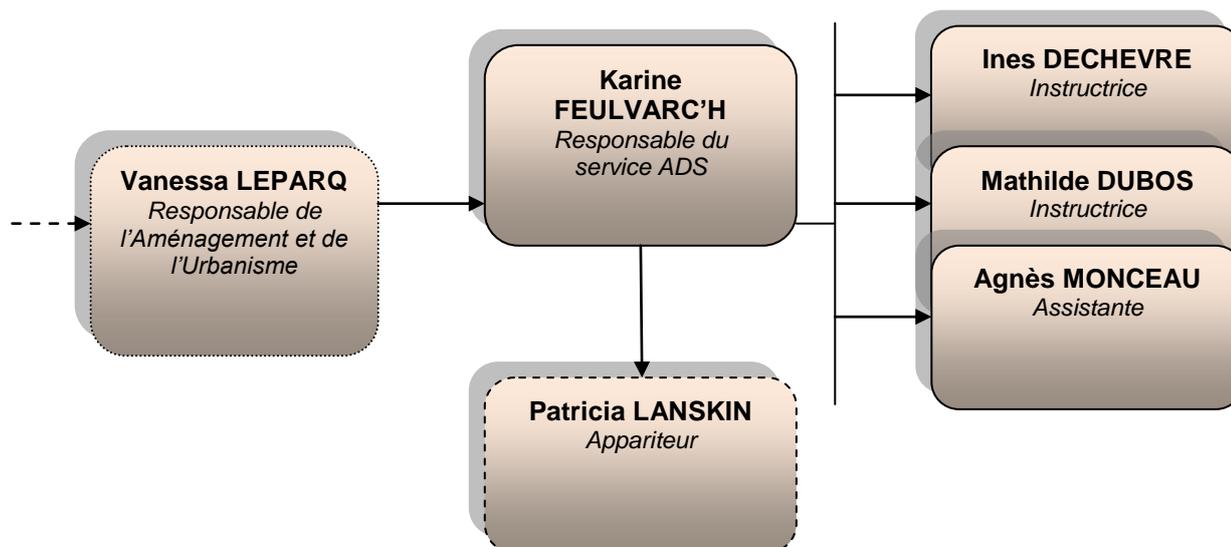
	Révision POS en PLU	PLU approuvé avant 2016	PLU approuvé en 2016
Auvernaux	X		
Ballancourt		X	
Baulne			X
Cerny	X		
Champcueil		X	
Chevannes	X		
Echarcon	X		
Fontenay-le-Vicomte		X	
Guigneville	X		
D'Huisson-Longueville		X	
La Ferté-Alais		X	
Leudeville	X		
Nainville-les-Roches		X	
Ormoy		X	
Orveau	X		
Saint-Vrain		X	
Vayres-sur-Essonne		X	
Vert-Le-Grand	X		
Vert-Le-Petit			X

3.2 Le droit des sols : le service ADS

Rappel :

En 2014, dans le cadre du désengagement de l'Etat en matière d'instruction du droit des sols, un travail statistique a permis d'évaluer le besoin des communes en la matière dans le but de créer un service instructeur intercommunal.

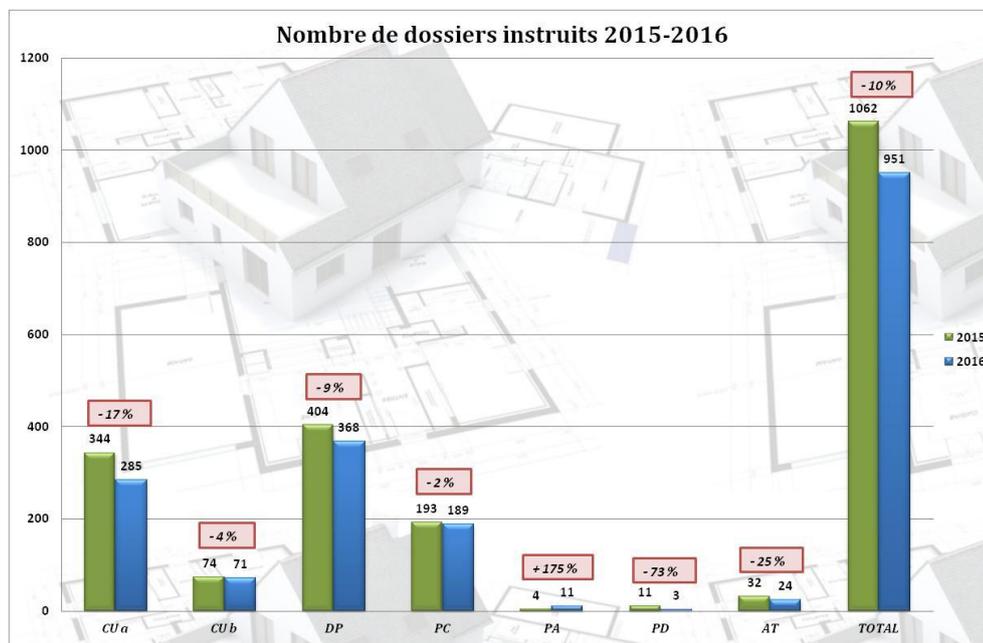
a) Composition du service ADS fin 2016



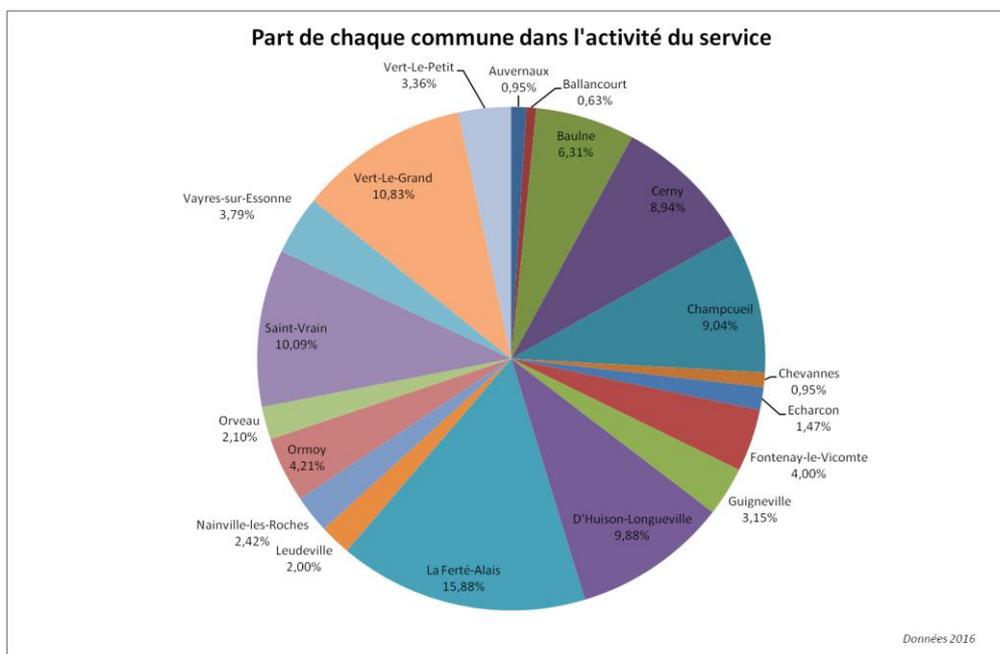
Il est à noter que l'équipe présente depuis fin 2014 et début 2015 est stabilisée. Une responsable du service ADS est arrivée le 01/01/2016.

D'autre part, le rapport d'activité du service ADS établi pour l'année 2015 avait mis en avant la longueur de transmission des dossiers ADS à la CCVE. Ainsi, il a été proposé de mettre en place un service appariteur pour que les dossiers soient collectés directement en commune. Pour ce faire, un agent de la CCVE a été missionné en décembre 2016 pour récupérer deux fois par semaine (lundi et jeudi) les dossiers d'urbanisme dans les communes.

b) Activité du service – Comparaison 2015-2016



En 2015, 1062 dossiers ont été instruits. En 2016, on comptabilise 951 autorisations d'urbanisme traitées par le service intercommunal, soit une baisse de 10% au total de l'activité.



La Ferté-Alais est la commune qui a la part la plus importante dans l'activité du service instructeur avec une représentation à 15.88 %. Vert-le-Grand et Saint-Vrain ont une part d'activité légèrement supérieure à 10 %. Suivent les communes de D'Huisson-Longueville, Cerny et Champcueil, représentant environ 9 % de cette dernière.

c) Actions mises en œuvre afin de favoriser l'interaction avec les communes :

Deux demi-journées d'actualités ADS ont eu lieu en 2016 : 07/10/2016 et 08/10/2016 afin de favoriser et fluidifier les interactions avec les communes. Ces dernières ont été évaluées comme « très bien » pour plus de 70 % des participants :

	07/10/2016								18/10/2016							
	Très bien		Bien		Insuffisant		Inadapté		Très bien		Bien		Insuffisant		Inadapté	
LES INTERVENANTS / LA FORMATION																
Expertise / Compétence	17	68.0%	7	28.0%	0	0.0%	0	0.0%								
Conformité du contenu du programme	17	68.0%	6	24.0%	0	0.0%	0	0.0%	21	87.5%	3	12.5%	0	0.0%	0	0.0%
Méthode pédagogique	11	44.0%	12	48.0%	0	0.0%	0	0.0%	18	75.0%	6	25.0%	0	0.0%	0	0.0%
Atteinte des objectifs	12	48.0%	12	48.0%	0	0.0%	0	0.0%	17	70.8%	7	29.2%	0	0.0%	0	0.0%
Qualité des exemples donnés	11	44.0%	14	56.0%	0	0.0%	0	0.0%								
Qualité des documents projetés	11	44.0%	12	48.0%	1	4.0%	0	0.0%	23	95.8%	1	4.2%	0	0.0%	0	0.0%
RELATIONS / INTERACTIVITE																
Avec les intervenants	17	68.0%	7	28.0%	1	4.0%	0	0.0%	22	91.7%	2	8.3%	0	0.0%	0	0.0%
Entre participants	12	48.0%	12	48.0%	1	4.0%	0	0.0%	14	58.3%	10	41.7%	0	0.0%	0	0.0%
	108	72.0%	82	54.7%	3	2.0%	0	0.0%	115	79.9%	29	20.1%	0	0.0%	0	0.0%

Il a ainsi été convenu avec les participants de réitérer ces actions en 2017.

- ✓ Mise en place d'outils « facilitateurs » : édition des certificats d'affichage et des fiches de liaison par le biais du logiciel métier (OXALIS), ABCD des permis de construire, questionnaire sur l'accueil du public
- ✓ Travail d'approfondissement du calcul des coûts unitaires de facturation selon la nature des dossiers. Des critères en lien avec le nombre de logements créés seront mis en place en 2017 (cf. ci-dessous paragraphe e).
- ✓ Mise en place d'un service appariteur à compter de septembre 2016 afin de réduire les temps d'acheminement des dossiers venant des communes et réduire les temps d'instruction.

d) Rapport d'activité annuel du service ADS

Comme indiqué dans les conventions entre les communes et la CCVE, un rapport d'activité détaillé du service ADS va être réalisé à la fin d'une année d'exercice, soit du 01/01/2016 au 31/12/2016 et sera présenté dans le courant de l'année 2017.

Il s'agira au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de faire un bilan du service rendu aux communes.

e) Facturation des actes 2016

Chaque année, la facturation des actes instruits par la CCVE est établie à partir des tarifs calculés sur l'activité du service de l'année N-1. Ainsi, les factures 2016 ont été établies sur les tarifs calculés et validés par le Conseil Communautaire de décembre 2015.

	Prix unitaire par type de dossier
PC/PA	143,09 €
DP	81,77 €
PD/AT	40,88 €
CU a/b	40,88 €

L'activité du service instructeur du droit des sols de l'année 2016 permettra d'établir les tarifs pour 2017.

3.3 Les grands projets de territoire

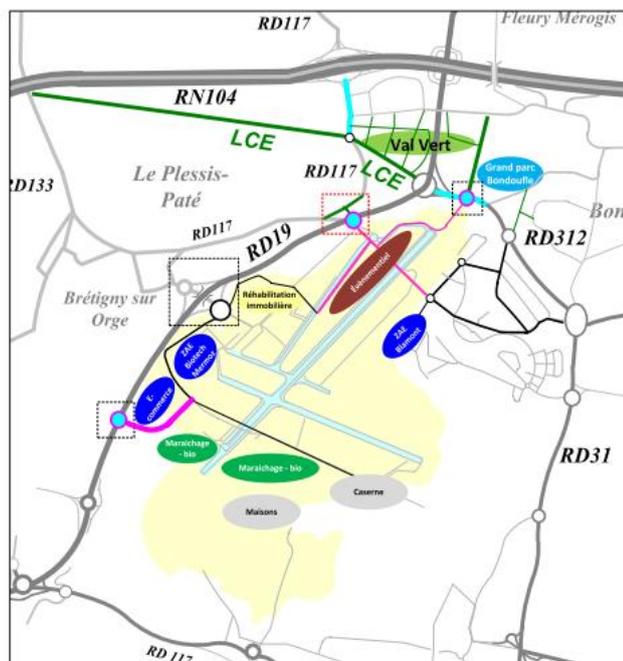
a) Le projet de la base aérienne 217

Aménagement de la zone des Casernes – Desserte

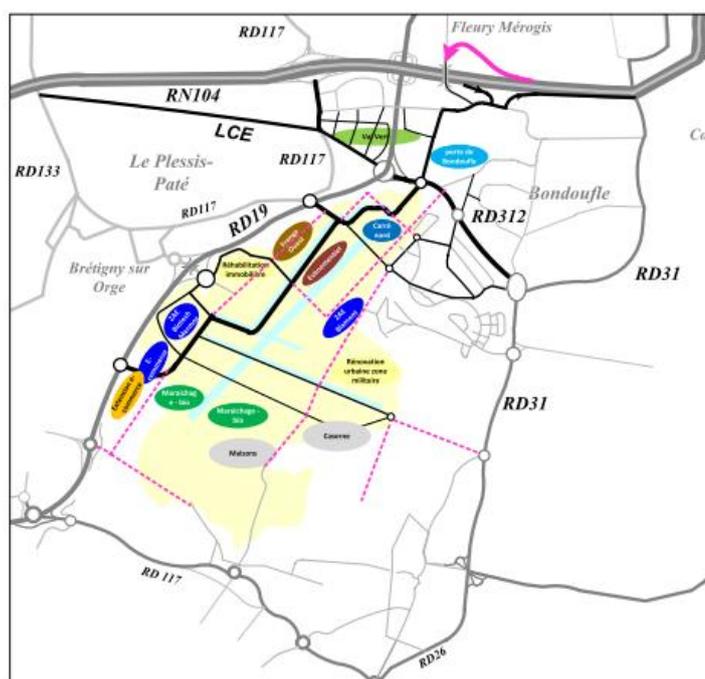
Le site des Casernes reste un site enclavé et des travaux lourds doivent être menés pour y remédier. En 2016, dans le cadre d'un travail collaboratif durant cette année avec les services du Département, de la Communauté de Communes du Val d'Essonne et de Cœur d'Essonne Agglomération, des principes d'aménagement d'accès ont été validés de la manière suivante :

1- L'accès principal : sous réserve de la programmation envisagée sur les Casernes, celui-ci pourrait s'envisager par l'Ouest. Il serait décliné dans le temps de la manière suivante :

- **Temps 1 (2016-2020)** : accès par le nouveau carrefour sur la RD 19 au sud de la BA (après le rond-point Maison Neuve), puis passage par la route existante Ouest/Est qui traverse le futur Lotissement d'Agriculture Biologique (LAB). A ce titre, le LAB devra rester ouvert à la circulation routière dans des conditions viables pour les projets agricoles et de développement économique, notamment celui des Casernes. Cela implique que le trafic soit relativement léger et peu dense.



- **Temps 2 (à compter de 2020-2025)** : accès par le nouveau carrefour sur la RD 19 au sud de la BA (après le rond-point maison Neuve), puis passage par la route créée le long du plan Neptune la piste Est/Ouest (raccordement projeté de la zone Est à l'ensemble de la BA) permettant de supporter un trafic plus dense.



- 2- **L'accès secondaire** est projeté avec des zones de croisement sur la RD 317 (Nord de Leudeville) et ne permettra pas de supporter un trafic dense.

Acquisition à l'euro symbolique des emprises de l'ex BA 217

Comme déjà évoqué, suite à la fermeture des activités militaires, l'emprise de l'ex-base aérienne 217 (750 ha) a vocation à maintenir un certain nombre de services des armées, mais également à restituer environ 550 ha au domaine civil avec :

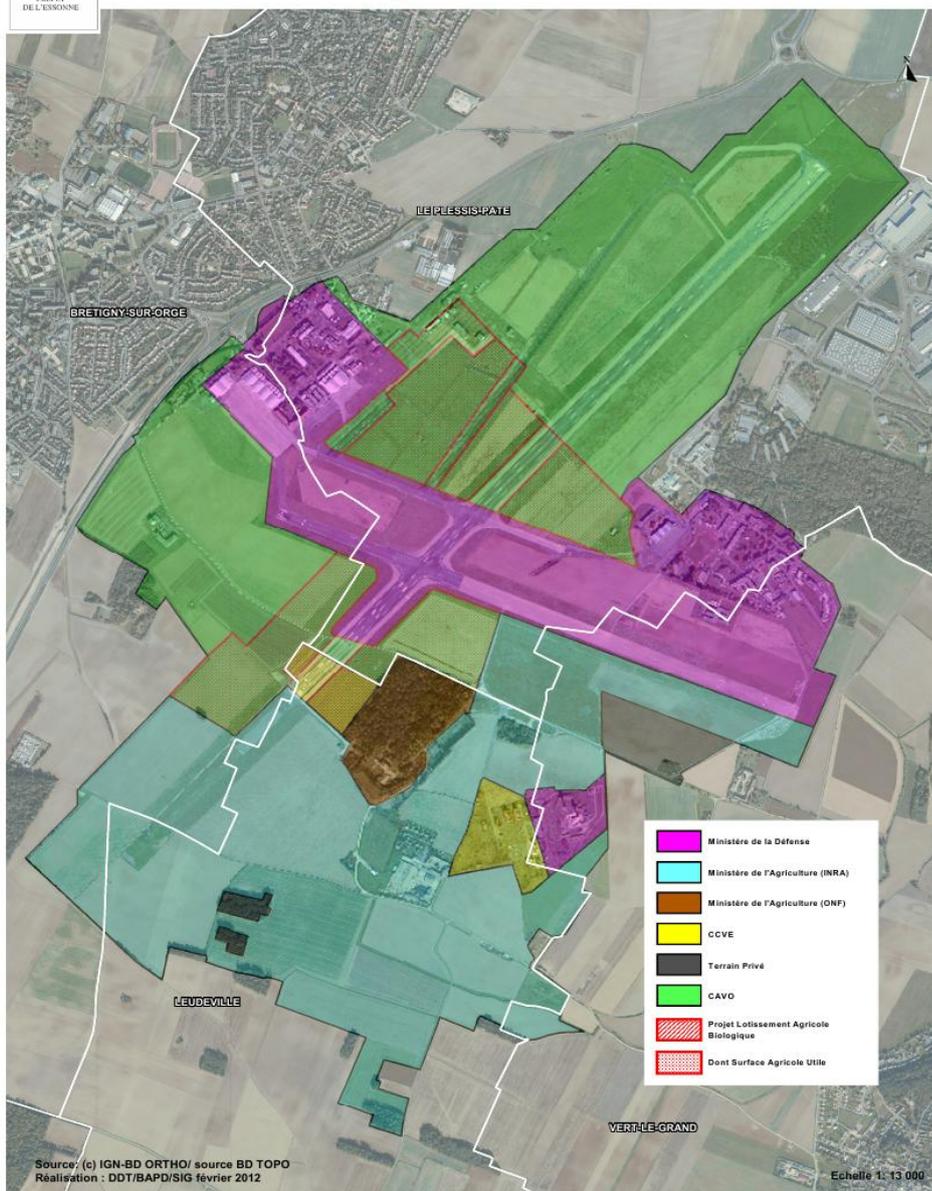
- ✓ plus de 300 hectares qui doivent être cédés à l'euro symbolique aux collectivités territoriales, répartis de la manière suivante :
 - Cœur d'Essonne Agglomération (anciennement CAVO) : environ 310 ha = 90 ha (Brétigny : zone d'activité économique dans le domaine de la Sécurité-Sûreté-Défense et plus particulièrement des drones) + 160 ha (Plessis-Pâté : zone d'activité économique dans le domaine de l'évènementiel – définition par la SPL) + 60 ha lotissement agriculture biologique.
 - CCVE : 20 ha = 12.5 ha (zone des Casernes) + 7 ha lotissement agriculture bio (4,5 ha SAU + 3 ha pistes)
- ✓ 250 ha de SAU (Surfaces Agricoles Utiles) qui sont louées à l'INRA afin qu'il puisse mettre en œuvre leur projet de Physiopole sur les communes de Vert-le-Grand, Leudeville, Brétigny-sur-Orge et Plessis-Pâté.
- ✓ Le reste, environ 200 ha, reste du foncier conservé par le Ministère de la Défense avec, en particulier, le nouveau centre de l'IRBA (Institut de Recherche Biomédicale des Armées) qui vient regrouper l'ensemble des services biomédicaux des armées, ainsi que la piste est-ouest et la base vie à l'ouest.

L'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 décrit les conditions dans lesquelles pourront être cédés à l'euro symbolique, aux communes ou aux intercommunalités les plus fortement affectées par les restructurations et qui en font la demande, les immeubles domaniaux reconnus inutiles par le Ministère de la Défense.

Cette loi prévoit également que les groupements de communes peuvent se substituer aux communes concernées pour la reprise de ces fonciers et sur demande de ces dernières.

Ainsi, sur le territoire du Val d'Essonne, les conseils municipaux de Leudeville et Vert-le-Grand, respectivement en date du 05/03/2012 et 06/03/2012, ont approuvé la rétrocession à l'euro symbolique des emprises de la Base Aérienne 217 située sur son territoire communal au profit de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Secteur de la BA 217 Futurs Propriétaires des Terrains



Par la suite, le Conseil Communautaire en date du 10/04/2012 a approuvé le principe d'acquisition à l'euro symbolique, par la Communauté de Communes du Val d'Essonne, des emprises foncières de la Base aérienne 217 situées sur les communes de Leudeville et Vert-le-Grand.

En 2016, les cessions n'ont pas eu lieu. Plusieurs évènements sont venus retarder cette formalisation :

- ✓ La mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI), puis du schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI),
- ✓ Les Opérations d'Intérêt National (OIN) projetées en Ile de France permettant de mettre en œuvre des projets à enjeux forts dans le cadre d'une gouvernance collégiale entre l'Etat et les collectivités locales. Ces projets portent sur des objectifs de création de logements, de renouvellement urbain, de développement économique ou de réalisation d'équipements d'accueil d'importance. En effet, alors que l'objectif de production de logements, inscrit dans la loi sur le Grand Paris et dans le SDRIF, est de 70 000 logements par an (alors que la production serait plutôt de 40 000 par an), l'Etat a pour objectif de mettre en place une OIN sur plusieurs sites et notamment sur le site « Porte Sud du Grand Paris » (Bondoufle, Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Evry, Grigny, Fleury-Merogis, Ris-Orangis), accompagnant la construction du Grand stade de Rugby ou BA 217. Ce site serait le deuxième plus important secteur identifié dans le cadre de l'OIN, avec 18 900 logements prévus sur 360 hectares.

Toutefois, la procédure est de nouveau relancée pour permettre d'aboutir à la cession. Des précisions doivent être apportées aux délibérations visées ci-dessus, à savoir :

- ✓ les parcelles et leur contenance rétrocédées à l'euro symbolique à la Communauté de Communes du Val d'Essonne, à savoir :
 - à Leudeville, sur six parcelles cadastrées A 1591, A 1593, A 1596, A 1598, A 1603 et A 1605 (respectivement issues des parcelles A 13, A 15, A 1055 et A 1061) pour une contenance totale de 177 152 m²,
 - à Vert-le-Grand, sur deux parcelles, nouvellement cadastrées A 184 et A 188 (respectivement issues des parcelles A 158 et A 159) représentant une surface totale de 26 247 m².
- ✓ l'utilisation de la totalité des emprises rétrocédées à l'euro symbolique à la CCVE visées ci-dessus pour l'aménagement :
 - d'une zone d'activité économique comme fixé dans la fiche action 5 du Contrat de Redynamisation de site de l'ex-BA 217, prévoyant la création d'un village artisanal spécialisé dans la filière Sécurité-Sûreté-Défense (drones également), proposant des activités connexes à ladite filière (logistique, activité d'assemblage ...)
 - d'un lotissement d'agriculture biologique (en partie sur les emprises situées sur Leudeville et sur Brétigny-sur-Orge)

Ainsi, les communes de Leudeville et Vert-le-Grand ont ainsi respectivement délibéré en ce sens en juin 2016 en précisant les parcelles et le projet de reconversion économique projetée sur les emprises rétrocédées à l'euro symbolique au profit de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, à savoir :

- ✓ à Leudeville, sur six parcelles cadastrées A 1591, A 1593, A 1596, A 1598, A 1603 et A 1605 (respectivement issues des parcelles A 13, A 15, A 1055 et A 1061) pour une contenance totale de 177 152 m²,
- ✓ à Vert-le-Grand, sur deux parcelles, nouvellement cadastrées A 184 et A 188 (respectivement issues des parcelles A 158 et A 159) représentant une surface totale de 26 247 m².

La CCVE en a fait de même en date du 27/09/2016.

Il devrait s'en suivre en 2017, un décret interministériel autorisant cette cession.

Subvention du projet d'aménagement de la zone des Casernes

Le 16/02/2016, un Comité de Site relatif à la reconversion de la BA 217 a acté la dernière prorogation d'un an (de mars 2016 à mars 2017) du Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), attribuant notamment à la CCVE une subvention de 1 000 000 € pour la création d'une zone d'activité économique sur le secteur de Bressonvilliers et des Casernes.

Dans ce cadre, une convention d'application, nommée FRED, a été passée entre la CCVE et le Préfet de Région le 07/11/2013 afin d'encadrer le versement des subventions de l'Etat. Cette dernière ayant une durée de validité de 3 ans, son échéance étant ainsi prévue en novembre 2016, une demande de prorogation de 3 ans a été faite auprès de la Préfecture de Région.

A cette occasion, il a également été demandé que cet avenant puisse mieux prendre en compte les conditions de versement de ladite contribution financière de l'Etat. En effet, la convention d'application FRED, qui encadre le versement du concours financier de l'Etat, fixé dans le CRSD (signé en 2012, prorogé d'un an en 2015 puis en 2016), indique un pourcentage de participation aux dépenses globales de la collectivité de 14.28%, avec un maximum d'1 000 000 €.

Pour rappel, ce million d'euros correspond à 14.28% des frais estimés par la CCVE en 2012, à savoir 7 000 000 €, à investir par l'EPCI dans l'aménagement d'une zone d'activité économique sur le site des Casernes défini dans la fiche action n°5. Cette fiche action prévoit également une répartition de cette subvention de la manière suivante :

- ✓ Etudes : 50 % de 100 000 € des frais estimés en la matière, soit 50 000 €
- ✓ Démolition : 75 % de 1 000 000 € des frais estimés pour lesdits travaux, soit 750 000 €
- ✓ Aménagement de la zone d'activité : 200 000 €

Il est entendu que la condition première pour recevoir la participation de l'Etat est que la CCVE consomme des crédits dans ces trois domaines (les études, la démolition et l'aménagement de la zone). Cela sous-entend le nécessaire investissement de la collectivité de 7 000 000 € avant la date de caducité de la convention FRED, soit avant novembre 2016 pour percevoir l'aide financière de l'Etat susvisée et alors même que la CCVE n'est pas encore propriétaire.

Dans l'impossibilité matérielle de répondre à ces pré-requis, la CCVE a donc souhaité obtenir un avenant de prorogation, qui vise également la répartition des crédits de l'Etat comme actée dans la fiche action n°5 annexée au CRSD et à la convention FRED.

Un courrier de la Préfecture de Région a validé cette prorogation de contrat pour une durée de 3 ans supplémentaires et subventionner les dépenses de la CCVE dans le cadre de la reconversion de la zone des Casernes à hauteur de 30 %.

En 2017, un bilan des dépenses effectuées par la CCVE au titre de la mise en œuvre de la fiche action n°5 sera effectué et justifiera une nouvelle demande de subventionnement sur les factures acquittées depuis février 2015, dans les nouvelles conditions de versement (30% des dépenses).

La Filière Drone

La Communauté de communes du Val d'Essonne, la Communauté d'Agglomération de Cœur d'Essonne, l'Etat, le pôle ASTech Paris Region, la Fédération Professionnelle des Drones Civils, l'Université d'Evry Val d'Essonne et plusieurs entreprises régionales de la filière drone et partenaires du développement économique (CCIE et Essonne Développement) ont décidé de se fédérer autour des potentialités offertes par la Base aérienne 217. Ils souhaitent ainsi contribuer au développement économique du territoire et de l'innovation dans un secteur de pointe et répondre aux attentes des acteurs de la filière drone d'Île de France (IDF) qui ne bénéficient ni de structuration ni d'une offre territorialisée permettant de regrouper et de faire interagir tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Dans ce cadre, le conseil communautaire du 27 septembre 2016 a validé l'adhésion de la CCVE à cette association.

L'Association a pour objet principal d'animer et de soutenir la filière drones en Île-de-France sur toute la chaîne de valeur.

L'objet de l'Association est notamment de :

- ✓ Construire l'écosystème du drone en Île-de-France
 - Organiser et assurer la gouvernance du Cluster ;
 - Créer les conditions de développement des dimensions industrielles et technologiques de la filière ;
 - Créer et animer une dynamique compétitive ;
 - Favoriser l'innovation et la coopération avec les structures de formation et de recherche.

- ✓ Accompagner les entreprises dans leur développement
 - Augmenter la visibilité de la filière à l'échelle francilienne, nationale et européenne ;
 - Favoriser l'accès des entreprises aux marchés, y compris internationaux.

- ✓ Participer à la réflexion éthique
 - Conduire la concertation et les débats sociétaux liés à l'acceptabilité des drones.

L'Association assure par ailleurs toutes les missions complémentaires permettant de réaliser ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de l'objet défini ci-dessus, elle réalise en outre des prestations au bénéfice de ses membres et des tiers.

Un règlement intérieur, préparé par le Conseil d'Administration sous la responsabilité du Président de l'Association et adopté en Assemblée Générale Ordinaire, complète les Statuts en tant que de besoin.

Les modalités régissant le fonctionnement du cluster avec les propriétaires (ou leur mandataire) de l'immobilier d'entreprise et des pistes d'essais seront définies au travers de conventions spécifiques.

Le site de la BA 217 se prête aux activités de production de recherche et développement en matière de drone. Le seul pôle existant aujourd'hui en France dans ce domaine est situé aux alentours de Bordeaux. Le site de la BA 217 a aujourd'hui également été fléché par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour le développement de la filière. A la différence du pôle de Bordeaux centré sur l'aéronautique, le pôle « sécurité-sûreté-défense » de la BA 217 aurait une approche plus généraliste, suivant les marchés applicatifs des technologies développées, soit de l'aéronautique à l'informatique.

L'objectif est d'offrir aux entreprises de l'immobilier sécurisé, des espaces de démonstration, ainsi que des services avec une aide au développement international et à l'ingénierie financière. L'utilisation mutualisée des pistes permettra des essais en plein air, et les hangars réhabilités fourniront des espaces d'essai en cas d'intempéries ou d'essais confidentiels.

Après des études préalables menées, la cible est constituée de start-up et de TPE-PME proches d'une mise sur le marché de leur produit. Ce pôle concerne des entreprises, présentes à la fois dans le domaine militaire (vitrine des innovations) et civil (relais de croissance).

Ce projet apportera une vraie opportunité pour le Val d'Essonne et permettra d'appuyer le développement économique, également sur cette filière.

La création de ce cluster dédié aux drones a été validée par l'Etat et une association ad hoc a été constituée pour animer et soutenir la filière des drones civils en Ile-de-France.

Les statuts de cette association ont pour objet notamment de :

- ✓ Construire l'écosystème du drone civil en Ile-de-France,
- ✓ Accompagner les entreprises dans leur développement,
- ✓ Participer à la réflexion éthique,
- ✓ Accompagner la définition de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet sur les emprises de la BA.

L'Association doit assurer par ailleurs toutes les missions complémentaires permettant de réaliser ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de l'objet défini ci-dessus, elle réalisera en outre des prestations au bénéfice de ses membres et de tiers.

Son Conseil d'Administration est composé de 23 membres répartis en quatre (4) collèges :

- ✓ Le collège des entreprises et établissements publics à caractère industriel (composé au plus de 7 membres) ;
- ✓ Le collège des organismes publics de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements de formation (composé au plus de 2 membres) ;
- ✓ Le collège des partenaires (composé au plus de 5 membres) ;
- ✓ Le collège des Collectivités locales et de l'Etat (composé au plus de 9 membres, Etat, Région Île de France, Département de l'Essonne, Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA), Communauté de communes du Val d'Essonne(CCVE), deux villes de CDEA, deux villes de la CCVE).

Les membres du Conseil d'Administration ont été élus pour trois (3) années par l'Assemblée Générale Ordinaire et renouvelables par tiers (1/3).

Sur le plan financier, la CCVE a proposé un budget pour 2016 de 7 750 €, révisable chaque année.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 27/09/2016, la Communauté de communes a approuvé les statuts de cette association et a validé ainsi son adhésion.

Un élu titulaire, M. Lecomte Jean-Pierre, et un élu suppléant, M. Gombault Jacques, ont été nommés pour participer aux Conseils d'Administration.

b) Devenir du site de la DGAC et du Domaine des Montils, sur les Communes d'Auvernaux, Champcueil et Chevannes.

Ce site, d'une centaine d'hectares est situé sur la commune de Chevannes. Il appartient à la DGAC qui y occupe encore, un bâtiment central. EN 2011, la SAFER Ile de France a informé la CCVE de la vente de ce site, dans le cadre de la réunion d'un bureau communautaire.

Ce site pourrait ainsi permettre de développer un projet diversifié tourné vers l'agriculture et l'élevage.

Néanmoins, le 15 octobre 2013, le nouveau schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage a été approuvé en prévoyant l'installation d'une nouvelle aire de grand-passage sur les territoires du sud Essonne. Ce site, appartenant à l'Etat a rapidement été mis en avant.

A la suite de nombreuses interventions de la CCVE, associée au PNR du Gâtinais français, à la SAFER, la Chambre d'Agriculture et des porteurs de projets agricoles, un projet s'est constitué en privilégiant les circuits courts.

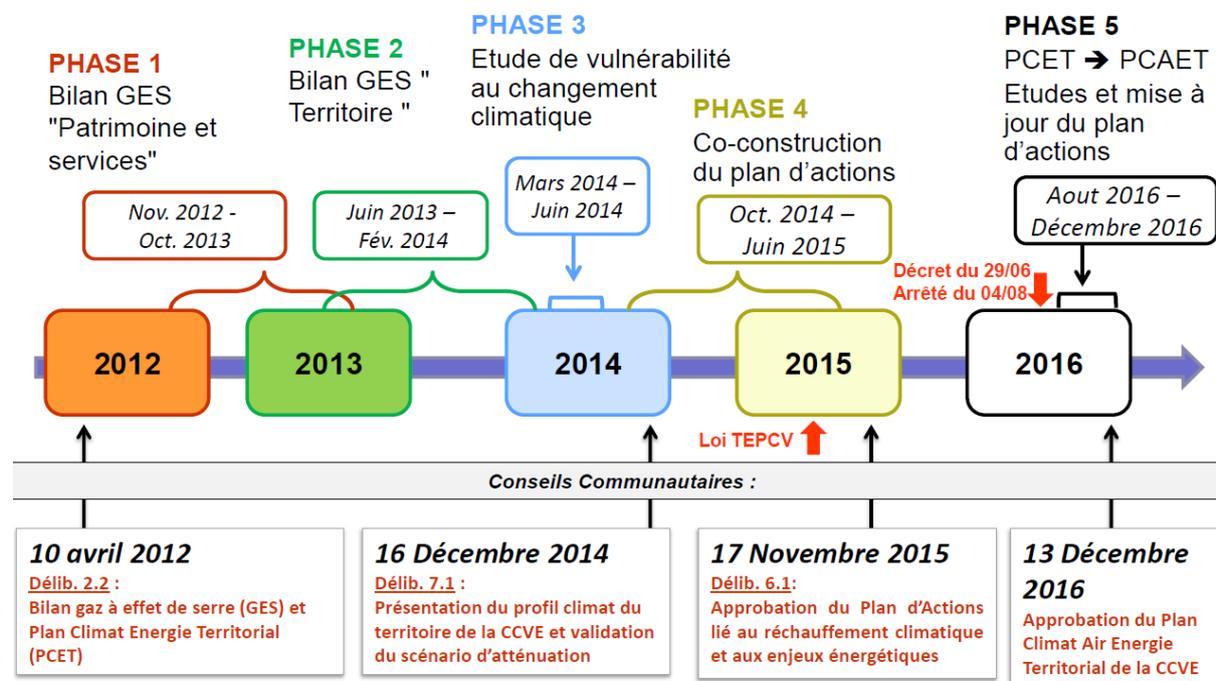
Une réunion a été mise en place fin novembre 2016, à la CCVE, associant la commune de Chevannes, la SAFER, le PNR du Gâtinais français et des porteurs de projets intéressés par ce site et prêts à s'investir sur du maraichage, de l'élevage et la vente de produits en directe avec stockage et transformation.

La question du foncier et de son portage, restera à affiner avec une libération partielle des lieux par la DGAC ainsi que celle liée à la qualité des sols et des problématiques liées à l'accès à l'eau.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de s'inscrire dans la démarche prévue par la loi Grenelle II (loi n°2010-788), qui impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET), le Conseil Communautaire du 10 avril 2012 a délibéré et validé « l'élaboration et la réalisation d'un Bilan Gaz à Effet de Serre (GES) et d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET). »

Ainsi, l'élaboration du PCET de la CCVE a débuté en 2012 et s'est déroulée en plusieurs phases.



Suite à la promulgation de la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 et à l'instauration des **Plans Climat « Air » Energie Territoriaux (PCAET)** rendant caduc le PCET de la CCVE, le marché pour « la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre et d'un PCET » a été prolongé avec le bureau d'étude H3C Energie, jusqu'au 31 décembre 2016, et un marché complémentaire de 10 522,80€ TTC a été notifié pour réaliser les études complémentaires.

Ainsi et après la publication des décrets d'application de la loi TECV, le 29 juin 2016, le bureau d'études H3C Energie a complété le PCAET avec 4 nouveaux thèmes :

- ✓ **Qualité de l'air** : polluants atmosphériques et analyse des potentiels de réduction ;
- ✓ **Maîtrise de l'énergie** : état des lieux et identification des potentiels et réduction ;
- ✓ **Réseaux de distribution d'énergie** : état des lieux, étude sur le potentiel de développement et objectif du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) ;
- ✓ **Energies renouvelables** : état des lieux de la production, potentiel et gisements.

L'étude de ce PCAET et son plan d'actions ont été approuvés au Conseil Communautaire du 13 décembre 2016 sous réserve de l'avis des services de l'Etat et de la Région.

La réalisation du plan d'actions s'étalera sur 6 ans, et se décline en 7 axes :

- ✓ Promouvoir les économies d'énergie dans l'habitat et le secteur tertiaire ;
- ✓ Promouvoir une mobilité moins génératrice en GES ;
- ✓ Promouvoir une consommation et une production agro-alimentaire responsable ;
- ✓ Des déchets maîtrisés et valorisés ;
- ✓ Un aménagement durable du territoire ;
- ✓ Les actions en faveur de la qualité de l'air ;
- ✓ La CCVE, « une communauté de communes exemplaire » ;
- ✓ L'animation et le suivi de la démarche Plan climat.

La mise en œuvre des actions débutera dès 2017, avec notamment :

- ✓ la mise en place du Plan de Déplacement Interentreprises du site du Bouchet ;
- ✓ la poursuite la sensibilisation des habitants du territoire à la maîtrise des déchets ;
- ✓ la poursuite les objectifs de maîtrise de la consommation foncière ;
- ✓ etc.

5 - TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

5.1 Gestion des Circuits Spéciaux Scolaires (CSS)

Depuis le 1^{er} juillet 2011, le Conseil Départemental de l'Essonne était l'organisateur des transports scolaires en Essonne par délégation du Syndicat des Transport d'Ile de France (STIF). La CCVE était subdélégitaire du Département et organisateur local des circuits spéciaux scolaires sans gestion financière.

Le 1^{er} août 2015, pour l'année scolaire 2015/16, le Conseil Départemental a décidé de rendre sa délégation au STIF qui a ainsi repris sa compétence pour les transports scolaires en Essonne.

Dans ce cadre, la CCVE en tant qu'organisateur local a signé une convention de délégation relative aux transports routiers des élèves (circuits spéciaux scolaires) avec le STIF pour une durée de deux ans. Cette nouvelle convention s'inscrit dans la continuité de la subdélégation conclue précédemment entre le Département et la CCVE et qui a pris fin le 31 juillet 2015.

L'étendue de cette délégation demeurant la même que lors de la précédente convention avec le Département, la CCVE reste l'organisateur local des circuits spéciaux scolaires (sans gestion financière) et le référent local pour les familles, les communes, les établissements scolaires et les sociétés de transport.

En 2016, et suite à une modification de la sectorisation, les élèves de sixième de Saint-Vrain ont été scolarisés sur le collège Robert Doisneau d'Itteville au lieu du collège Saint-Exupéry de Marolles-en-Hurepoix. Ainsi, un nouveau circuit spécial scolaire a été mis en place afin de permettre aux élèves de Saint-Vrain de se rendre dans cet établissement scolaire.

Pour l'année scolaire 2016/17, 1 075 élèves ont été inscrits sur les 20 circuits spéciaux scolaires que gère la CCVE.

5.2 Gestion des lignes régulières

La desserte par les réseaux de bus de la CCVE est composée de 17 lignes commerciales et de 285 points d'arrêts.

En 2016, 1 041 304 validations ont été enregistrées sur les 3 réseaux de bus de la CCVE :

- ✓ 496 573 validations sur les lignes du réseau CEAT Transdev,
- ✓ 382 094 validations sur les lignes du réseau Kéolis Seine Essonne,
- ✓ 162 637 validations sur les lignes du réseau TRANSDEV Brétigny.

Les lignes du réseau de transport de la CCVE les plus fréquentées sont principalement des lignes régulières à vocation scolaire desservant les établissements scolaires (environ 60% de la fréquentation), néanmoins depuis la mise en place du projet de restructuration des lignes régulières débuté en 2013, on constate une hausse significative de la fréquentation des lignes régulières desservant principalement les gares RER (C et D).

En 2016, la participation de la CCVE aux coûts de fonctionnement des lignes du réseau Val d'Essonne est de 868 184.24 €, qui correspond à environ 20 % du coût effectif du réseau du Val d'Essonne.

5.3 Restructuration des lignes des réseaux de transports de Val d'Essonne

Le projet de **restructuration des lignes régulières** a été validé par le Conseil Communautaire en novembre 2011 et a débuté en 2013, avec pour objectif de rationaliser les coûts financiers tout en apportant une meilleure offre de transports collectifs pour les usagers.

Cette optimisation des lignes a été planifiée en quatre temps :

- ✓ Septembre 2013 : optimisation du réseau de TRANSDEV Brétigny (ligne 201, 202 et 203) ;
- ✓ Janvier 2014 : optimisation du réseau CEAT Transdev (lignes 204, 205 et 206) et harmonisation des lignes régulières à vocation scolaire (lignes 221, 222, 223, 224, 225 et 226) ;
- ✓ Janvier 2015 : seconde phase de la restructuration du réseau CEAT Transdev avec la ligne 206 qui s'organise en « deux » sous-lignes (lignes 206 A et B).

La dernière phase de restructuration du réseau Kéolis Seine Essonne devait avoir lieu en septembre 2016.

Cependant, suite au vote du budget du STIF en mars 2016, les services de la CCVE ont été informés qu'aucun budget ne serait alloué par le STIF pour le développement de l'offre de transports collectifs sur l'année, mais que ce projet serait validé suite à la présentation du « Grand Paris des bus ».

Dans ce cadre, le nouveau réseau Kéolis Seine Essonne devrait être mis en service à la rentrée scolaire 2017/18.

5.4 Le Transport à la demande - MOBI'VAL D'ESSONNE

Mis en place en 2009, le service a été restructuré en 2013 afin d'offrir plus de souplesse aux usagers (dézonage, allongement de la durée de fonctionnement).

En 2016 : le service Mobi'Val d'Essonne a enregistré :

- ✓ 73 nouvelles inscriptions (930 inscriptions au 31 décembre 2016),
- ✓ 4 092 voyageurs,
- ✓ 55% des ventes se réalisent à bord du véhicule (titres Mobi'Val d'Essonne), ce qui démontre que la majorité des usagers ne sont pas des utilisateurs réguliers de ce transport public,
- ✓ 304 jours de fonctionnement, dont 142 jours où le 2^{ème} véhicule n'a pas été utilisé, principalement les lundis (34%) et les samedis (34%),
- ✓ 3 400 courses pour une moyenne de 12,63 courses / jour,
- ✓ un taux d'occupation du véhicule de 1,20 voyageur par course,
- ✓ 86 644 de kilomètres commerciaux parcourus dont 52 % de kilomètres en charge (déplacement d'un véhicule transportant un passager), pour une moyenne de 22,6 km par course,
- ✓ 55 % de dessertes vers des points d'arrêts extérieurs au territoire de la CCVE, ce qui correspond aux besoins de la population du Val d'Essonne vers des pôles externes de services.

Le montant total des dépenses de fonctionnement de Mobi'Val d'Essonne pour l'année 2016 s'élève à 198 717,02 € TTC.

Les recettes sont de :

- ✓ 2 852 €, liés à l'achat des tickets Mobi'Val d'Essonne par la société de transport ;
- ✓ 18 040,75 € de subventions du STIF ;

Soit un coût à la charge de la CCVE de 177 824,27 € soit 88,5%.

Durant l'année 2016, la CCVE a été alertée sur des dysfonctionnements concernant le service Mobi'Val :

- ✓ La non transmission mensuelle du service exécuté (nombre de courses, kms effectués...) et les feuilles de route journalières permettant de réaliser les bons de commande au prestataire ;
- ✓ Le manque d'identification du service, avec l'absence du flocage « Mobi'Val », sur le 2^{ème} véhicule utilisé,
- ✓ Le non respect par les chauffeurs des arrêts Mobi'Val ;
- ✓ Plusieurs plaintes des usagers sur les difficultés à joindre le service pour leur réservation.

La CCVE a rappelé au prestataire les obligations du contrat afin que le service fonctionne conformément à la délégation de compétence que lui a été confiée par le STIF et pour laquelle la CCVE a retenu, au travers d'un marché de services, la société « La Méditerranéenne de voyageurs ».

5.5 Projet de transport à la demande du Sud Essonne

Une étude a été menée dans le cadre du Pacte Sud Essonne pour laquelle la CCVE a été désignée « chef de file », soit maître d'ouvrage de cette action qui porte sur l'étude de faisabilité/opportunité pour l'extension des Transports A la Demande (TAD) du Syndicat des Transports du Sud Essonne 91 (SITSE) et de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour le compte de l'ensemble des intercommunalités cosignataires : la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et les Communautés de Communes des 2 Vallées, du Dourdannais et de Juine et Renarde.

Cette étude, portée par la CCVE, pour un montant de 39 744 € HT a obtenu des subventions à hauteur de 80 % de la Région et du Département et des 4 autres intercommunalités du Sud Essonne, dans le cadre d'une convention partenariale.

Cette étude, réalisée par le bureau d'étude ITER, est composée de 4 phases :

- ✓ Phase 1 : Etats des lieux,
- ✓ Phase 2 : Propositions de scénarii d'organisation pour le développement du TAD,
- ✓ Phase 3 : Modalités de mise en œuvre du scénario retenu,
- ✓ Phase 4 : Elaboration d'un cahier des charges pour la mise en œuvre.

La phase 1 s'est achevée en fin d'année 2014 avec les conclusions suivantes :

- ✓ L'offre de bus répond essentiellement aux besoins scolaires, puis aux actifs, en rabattement sur les gares RER aux heures de pointe,
- ✓ L'analyse des besoins a révélé la nécessité de mieux desservir les zones de concentrations d'emplois, puis les secteurs de services (santé), commerces et marchés et les équipements communautaires,
- ✓ Ces besoins se sont avérés plus prégnants pour les publics captifs : les jeunes, les seniors et les personnes en insertion.

Les phases 2 et 3 ont été validées en 2015 avec :

- ✓ La validation des intercommunalités cosignataires et du Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne (SITSE) du scénario d'organisation pour le développement du TAD Sud Essonne,
- ✓ La présentation des modalités de mise en œuvre du scénario retenu en fonction des besoins et des attentes des intercommunalités du sud Essonne.

La 4^{ème} et dernière phase de cette étude s'est conclue le 18 mars 2016 avec la présentation du projet d'un cahier des charges, devant permettre aux différentes intercommunalités de lancer leur marché pour la mise en œuvre de leur TAD.

Au regard des décisions prises antérieurement sur la gouvernance de ces projets, le SISTE devrait porter les TAD des 4 intercommunalités (la CA de l'Etampois et les Communautés de Communes des 2 Vallées, du Dourdannais et de Juine et Renarde).

La CCVE, indépendamment, finalisera le travail sur l'optimisation de l'offre de son TAD, notamment dans le cadre du projet TAD Sud-Essonne. A cet effet, la CCVE a signé un avenant de prolongation avec le STIF pour la convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande jusqu'au 14 juillet 2017.

En parallèle, la CCVE a reconduit son marché public TAD signé avec la société « Méditerranéenne de voyageurs » pour une durée d'un an, à compter du 17 juillet 2016.

5.6 Projet de Plan de Déplacement Interentreprises (PDIE) sur le site du Bouchet

Le Plan de Déplacement Interentreprises du site du Bouchet s'inscrit dans le cadre des actions menées au travers du Pacte Sud Essonne pour soutenir le domaine économique. Il fait suite aux sollicitations des sociétés sur le site du Bouchet (Isochem, Hérakles-Safran, Safran Composites, Safran Strctil et la DGA NRBC) et sur les communes d'Itteville, Vert-le-Petit, Saint-Vrain et Ballancourt-sur-Essonne pour améliorer la desserte de leurs sites.

L'étude PDIE du site du Bouchet est composée de 3 phases :

- ✓ Phase 1 : Etats des lieux.
- ✓ Phase 2 : Etude des pratiques et de flux de déplacements.
- ✓ Phase 3 : Rédaction du PDIE.

Les résultats de la phase 1 et 2 de l'étude PDIE ont été présentés par le bureau d'étude Ekodev en fin d'année 2015 en présence des élus des communes concernées, du Département, de la Région Ile-de-France, de la CCIE et des transporteurs (CEAT Transdev et TRANSDEV Brétigny).

La 3^{ème} phase de l'étude a été lancée en début d'année 2016, avec l'organisation de 2 groupes de travail le 14 et 21 janvier 2016 avec vingt volontaires des différentes entreprises. Ces réunions se sont déroulées pendant la pose de midi pour faciliter la présence des collaborateurs qui se sont portés volontaires.

Lors de la première séance, il a été expliqué les objectifs d'un PDIE, puis le bureau d'études Ekodev a présenté la synthèse de l'étude d'accessibilité et de l'enquête.

Ensuite, chaque groupe a pu réfléchir à des actions précises sur les axes suivants :

- ✓ Transports en commun,
- ✓ Modes doux,
- ✓ Infrastructures internes et bonnes pratiques,
- ✓ Covoiturage.

Une restitution collégiale a été organisée par les volontaires pour présenter les différentes actions.

La 2^{ème} séance s'est déroulée en 2 temps :

- ✓ Présentation de toutes les actions formulées lors de la 1^{ère} séance,
- ✓ Priorisation des actions par axe selon trois critères : le coût, la faisabilité et l'échéance.

Suite à l'organisation de ces 2 ateliers de travail, le bureau d'étude ekodev a transmis une synthèse des actions sélectionnées (Cf. annexe). Celles-ci ont été présentées aux directions des entreprises le 17 février et aux communes concernées (Ballancourt/Essonne, Itteville) le 30 mars.

Le plan d'actions de ce projet a été approuvé par le Conseil Communautaire du 27 septembre 2016, et il est composé de 4 principaux axes :

- ✓ Transports en commun ;
- ✓ Modes doux ;
- ✓ Covoiturage ;
- ✓ Infrastructures internes et bonnes pratiques.

Le bureau d'étude Ekodev conserve une mission pour accompagner la CCVE sur la mise en œuvre de ces actions en 2017.

5.7 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Dans le cadre du projet du Schéma départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le Conseil Communautaire du 16 décembre 2015 a émis un avis favorable assorti de réserves portant en particulier sur les transports scolaires.

Le 4 avril 2016, un arrêté préfectoral portant adoption du SDCI a arrêté les évolutions de syndicats de communes et syndicats mixtes avec, pour les transports scolaires, la fusion du syndicat intercommunal pour le transport des élèves du collège de Méréville (SIT), du syndicat intercommunal de transport du Sud Essonne (SITSE) et du syndicat mixte scolaire de la région de la Ferté-Alais (SISFA). La CCVE, par la suite, s'est vue notifier pour accord, l'arrêté portant fusion de ces trois syndicats.

Le 28 juin 2016, le Conseil Communautaire a décidé de s'opposer à la fusion de ces trois syndicats de transports scolaires (SIT, SITSE, SISFA) en précisant sa volonté d'envisager le retrait de la CCVE du SISFA, lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Néanmoins, Mme la Préfète, par courrier en date du 10 août 2016, a signalé à la CCVE que la majorité requise (soit la moitié au moins des organes délibérants des membres de ces 3 syndicats et représentant la moitié au moins de la population de ceux-ci) avait été atteinte et qu'un arrêté de fusion pouvait désormais être pris. La CCVE ne pouvait envisager sa sortie du nouveau syndicat ainsi créé que par l'engagement d'une procédure dite « de droit commun », à compter de 2017.

Dans l'attente, la CCVE ainsi que la CA de l'Etampois, les trois syndicats de transports et les communes extérieures aux deux intercommunalités ont été sollicités pour donner leur avis sur les modalités de mise en œuvre de ce futur syndicat.

Conformément à l'article 40 de la loi NOTRe, l'arrêté de fusion qui sera pris par la Préfète doit fixer les compétences et le nombre de délégués représentant chaque commune ou chaque EPCI au sein de ce futur syndicat.

Ainsi, le nombre de délégués est fixé par le représentant de l'Etat dans le département, dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : "chaque commune (ou chaque établissement public) est représenté dans le comité par deux délégués titulaires".

Les organes délibérants des collectivités ont ainsi été invités à se prononcer en complétant notamment leur position sur le nom du syndicat et la localisation du siège. Le Conseil Communautaire du 13 décembre 2016 a délibéré sur ces éléments et sur le représentativité visant à nommer 2 représentants titulaires et 2 suppléants.

A l'issue de réunions de concertation avec les 3 syndicats de transports et la CA de l'Etampois :

- ✓ le nom du futur syndicat proposé est : « Transports Sud Essonne » (« TSE »)
- ✓ le lieu d'implantation du siège de ce futur syndicat sera celui actuel du SITSE à Morigny-Champigny.

Dans un second temps, la CCVE validera les règles de cotisation des membres adhérents au futur syndicat, compte tenu du souhait de lissage de l'excédent comptable de l'ex SISFA au bénéfice de ses communes membres, jusqu'à leur sortie effective de « TSE » envisagée courant 2018.

6 – AMENAGEMENTS TECHNIQUES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES

6.1 L'aménagement numérique du territoire de la CCVE

Le déploiement des réseaux à très haut débit (THD) en fibre optique représente un enjeu d'aménagement du territoire très important. Il constitue un levier pour la compétitivité des entreprises et un outil essentiel contribuant au développement de services innovants pour les entreprises, les acteurs publics et l'ensemble des citoyens.

Le Conseil départemental de l'Essonne, par délibération du 21 juin 2010, s'est prononcé sur le rapport-cadre de l'état du haut débit en Essonne et sur la définition d'une nouvelle stratégie d'aménagement numérique du Département initiée par la résorption des zones blanches.

Le Conseil Départemental de l'Essonne a par ailleurs délibéré en date du 12 mars 2012 pour adopter son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) afin de mettre en place, à horizon 2022, un réseau à très haut débit (THD) sur son territoire, et ainsi faciliter la réalisation de projets locaux d'équipements numériques conduits par les communes ou les intercommunalités et de favoriser ainsi globalement l'accès en haut débit.

C'est ainsi que la Communauté de communes du Val d'Essonne s'est inscrite dans la politique départementale d'aménagement numérique du territoire qui vise à déployer le très haut débit en Essonne.

Cette couverture s'est faite selon un scénario progressif de « mix technologique » avec un déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (ou FttH) et la Montée en Débit (MeD) qui permet de répondre de manière ponctuelle aux situations les plus défavorisées au regard des critères techniques et financiers établis en lien avec les EPCI et communes concernés.

Aussi, après le transfert de la compétence «communications électroniques» au syndicat dédié, les actions menées en 2016 ont permis de continuer la réalisation des travaux de montée en débit en partenariat avec le Conseil Départemental faisant suite à un diagnostic commun qui a permis d'identifier les secteurs défavorisés en termes de haut débit et les Sous-Répartiteurs éligibles à l'opération.

Le terme « montée en débit » (MeD) désigne les différentes solutions techniques appliquées aux réseaux de communications électroniques existants ou les remplaçants pour apporter aux usagers des débits supérieurs à ceux dont ils disposaient avant l'intervention. Il s'agit le plus souvent d'augmenter les performances du réseau ADSL en raccourcissant la ligne téléphonique de l'abonné par la mise en place notamment de sous répartiteur.

Après cette montée en débit toutes les lignes concernées auront un débit qui permettra le Triple Play (téléphonie, télévision et internet)

Ainsi parmi les Sous-Répartiteurs (SR) éligibles, le Département et la Communauté de communes, en concertation avec les communes, ont convenu d'une intervention sur une trentaine de SR sur lesquels la solution de Montée en débit se révèle particulièrement efficace.

Ces opérations, entreprises sous maîtrise d'ouvrage départementale ont un coût total estimé à 1 490 000 € HT, dont 408 860 € HT maximum à la charge de la Communauté de communes.

Ces investissements s'inscrivent dans un cadre partenarial et font par ailleurs l'objet d'une participation financière de l'Etat, de la Région Ile-de-France et des EPCI pour pouvoir être réalisés, selon la répartition suivante :

- Etat : 21,20%
- Département : 36,36 %
- Région : 15 %
- EPCI : 27,44 %

Ainsi en 2016, 1 697 lignes ont été concernées par cette évolution, réparties sur les communes suivante :

- Mennecy 753 lignes (mars 2016)
- Itteville 944 lignes (novembre 2016)

Les actions conduites ont permis par ailleurs de :

- ✓ Définir une priorisation de réalisation des travaux de déploiement de la fibre dans chaque commune,
- ✓ Créer le syndicat mixte ouvert Essonne Numérique,
- ✓ Reprendre par le SMO Essonne Numérique, le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) porté initialement par le Conseil Départemental,
- ✓ Lancer un marché de conception réalisation pour la construction du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (RIPTHD),
- ✓ Lancer la procédure de Délégation de Service Public de gestion du réseau en mode affermo-concessif, dans lequel le SMO assurera la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des travaux jusqu'au point de branchement, l'exploitation et la commercialisation de ce réseau relevant du futur délégataire.

Concernant le coût des travaux de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (ou FttH) sur le territoire de la Communauté, ce dernier est estimé à 16 455 000,00€ HT, financé de la manière suivante :

- ✓ Communauté de communes du Val d'Essonne : 3 883 000 € soit 23,6 %,
- ✓ Conseil Départemental 91 + Région Ile de France + Etat : 12 572 000 € soit 76,4 %.

6.2 Réorganisation physique des services de la CCVE

Dans le cadre d'une réorganisation interne et faisant suite à l'arrivée de personnel, il a été nécessaire de réaménager la distribution des bureaux du siège de la CCVE. Aussi, un déménagement d'une majorité des collaborateurs de la CCVE a été opéré au mois de septembre 2016.

Coût de l'opération : 6 340 € TTC

Coût du mobilier : 8 128 € TTC

6.3 Réhabilitation et restructuration du Stade Nautique Maurice Herzog

Ouvert au public depuis le 29 février 1992, le stade nautique Départemental « Maurice Herzog » était intégralement géré par le Conseil Général de l'Essonne.

Cet équipement initialement conçu pour accueillir un centre d'entraînement des équipes de France de natation et constituer un pôle de perfectionnement pour le haut niveau francilien fermait pour des raisons de sécurité en janvier 2008. De plus, le pôle d'entraînement sportif de haut niveau n'ayant jamais vu le jour, cet équipement est donc devenu une piscine de proximité avec plus de 280 000 baigneurs par an.

Après quatre millions d'euros de travaux de rénovation (traitement air, eau, chauffage, isolation) le Conseil Général a pris la décision de le fermer suite à des défauts de constructions majeurs (défaut de ventilation du plénum ayant engendré une corrosion prématurée des éléments constructifs, défaut des alimentations électriques...).

Suite à la fermeture de la piscine de la Ferté-Alais, puis celle de Mennecy, le territoire de la CCVE s'est trouvé dépourvu d'équipement nautique, l'apprentissage de la natation ne pouvant plus être assuré par un service de proximité alors même que 80% de la fréquentation de cette piscine était Val d'Essonnienne.

La fréquentation de cet équipement relevant plus du local que départemental, la CCVE et le Conseil Général ont fait réaliser des études ayant abouties au transfert de cet équipement à la CCVE, lié par une participation financière de 7,5 M euros pour l'investissement et 1 M euros étalé sur 3 ans pour le fonctionnement du Conseil Général.

Une subvention de 2 560 000 € a été également obtenue de la part de la Région Ile de France dans le cadre de son "Plan piscines régional".

Le choix de la Communauté de Communes a été de confier la réalisation des travaux et la gestion de l'équipement rénové à un seul prestataire de manière à optimiser au maximum les conditions d'exploitation future de l'ouvrage qui sont essentielles pour elle au vu de la charge de fonctionnement d'un tel équipement.

L'objectif de la CCVE a été de pouvoir répondre aux attentes du territoire notamment le public individuel et familial, les scolaires du primaire et du secondaire, les membres d'associations sportives, les centres de loisirs, et les personnes en situation de handicap.

Par délibération du 27 septembre 2011, la Communauté de communes a, sur la base du programme technique détaillé, fait le choix d'une délégation de service public de type concessif (DSP).

Après une première procédure, visant à la réhabilitation et l'exploitation du complexe de Mennecy, arrêtée en cours pour des motifs d'intérêt général, une nouvelle procédure a été relancée.

La procédure relancée fin 2014 s'est donc poursuivie tout au long de l'année 2015 et s'est terminée en 2016.

Après l'admission de 5 candidatures, le dossier de consultation (DCE) a été ensuite adressé à ces candidats afin que ces derniers puissent déposer leur offre.

Suite à l'analyse des offres, une réunion de la commission et des séances de négociations, le Président de la CCVE et la commission ont décidé de proposer au Conseil Communautaire d'attribuer la DSP au groupement ENGIE/COFELY et RECREA.

Par délibération du 28 juin 2016, le Conseil Communautaire a autorisé le Président de la Communauté de communes du Val d'Essonne à signer le contrat de délégation de service public de type concessif (DSP) avec AQUASTADE (groupement Engie/Récréa), signature intervenue le 11 juillet 2016.

Dans le prolongement de la signature de ce contrat, le délégataire a ainsi pu débiter les études nécessaires avant le démarrage des travaux et obtenir le permis de construire le 21 décembre 2016.

Cout des travaux : 21 161 184 € TTC

Montant des subventions :

- ✓ **Région** 2 560 000 €
- ✓ **CNDS** : 500 000 €
- ✓ **Etat** :
 - DETR 2014 : 137 020 € ;
 - DETR 2016 : 150 000 €
- ✓ **Conseil Départemental 91** : 7 500 000 €.

6.4 Création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Itteville

Les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Itteville de 6 places, soit 12 emplacements, ont démarré en décembre 2015 et ont continué toute l'année 2016 pour une réception de l'ouvrage intervenue le 16 octobre 2016.

La fin de l'année aura également permis la levée des réserves restantes pour une ouverture programmée en début d'année 2017.

La réalisation de cette troisième aire d'accueil sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Essonne permet ainsi à la Collectivité de respecter les obligations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du 15 octobre 2013 en termes d'accueil de courte et longue durée.

En effet, ce schéma prévoit la création de 42 places sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, contre 44 qui seront disponibles à la fin des travaux de l'aire d'Itteville.

Cout de l'opération : 1 252 800 € TTC

Montant des subventions :

- ✓ **Région** 30.000 €
- ✓ **Etat** : 128.058 €
- ✓ **Conseil Départemental 91** : 877 142 € (projet en cours d'instruction dans le cadre de la contractualisation).

6.5 Création de la Desserte du Val d'Essonne

La Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) en partenariat avec le Département a pour projet de réaliser le second barreau de la desserte du Val d'Essonne. Ce projet a pour objectif :

- ✓ de dévier la route départementale 191 et desservir le Sud de l'Essonne depuis l'autoroute A6 jusqu'à la commune de Chevannes,
- ✓ de créer un accès à l'autoroute A6 direction Paris depuis les communes de Mennecy et du Coudray-Montceaux.

Une première tranche de cette desserte a été réalisée par la CASE sur le territoire d'Ormoy et du Coudray-Montceaux et au droit des entrées/sorties de l'A6, desservant ainsi la nouvelle zone logistique des Haies Blanches.

Le second barreau s'inscrit dans sa continuité et va permettre d'améliorer la desserte de trois opérations d'aménagement : la ZAC de la Plaine Saint Jacques, la ZAC des Haies Blanches et la ZAC Montvrain II.

L'année 2016 a ainsi permis de :

- ✓ conventionner avec la SPL des territoires de l'Essonne pour des missions d'assistant à maîtrise d'ouvrage sur la globalité du projet, par délibération n°15-2016 du 15 février 2016,
- ✓ engager une étude de faisabilité sur le projet de la desserte qui a permis de définir le profil de voirie et ainsi d'optimiser son emprise. Les principes d'aménagement de la desserte ont fait l'objet d'une validation par les services du Conseil Départemental de l'Essonne. Il convient de rappeler que ce projet fait l'objet d'une convention cadre entre le Département et la CCVE,
- ✓ valider les emprises nécessaires suite au relevé topographique entre les parties concernées,
- ✓ débiter la procédure des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la Desserte, notamment par la délibération n°131-2016 du 13 décembre 2016.

L'année 2017 va permettre d'engager les négociations amiables avec les propriétaires fonciers. A défaut d'accord amiable, la CCVE a décidé de mener une procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin d'acquérir le foncier par voie d'expropriation, si cela s'avère nécessaire.

Par ailleurs, les années 2017 et 2018 vont permettre de poursuivre les études préalables, notamment de maîtrise d'œuvre. La réalisation des travaux est prévue sur la période 2018-2019 et conditionnée par le calendrier et les conditions d'acquisition du foncier.

Montant estimatif de l'opération : 4 100 000 € TTC

Montant des subventions :

- ✓ **Conseil Départemental 91** : Moitié du montant de l'opération plafonné à 1 500 000 €

6.6 Mise en œuvre de la vidéoprotection des entrées de villes

La Communauté de communes du Val d'Essonne, par délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2013, a approuvé la modification statutaire intégrant la compétence Vidéoprotection d'entrées de villes.

Les actes de délinquance constatés sur l'ensemble des communes de la CCVE sont relativement stables. Cependant, il faut toutefois noter une certaine augmentation de ces actes sur les territoires des plus petites communes où la présence des forces de l'ordre est moindre. Sur ces dernières, le nombre de cambriolages de résidences principales ou secondaires ainsi que les vols de véhicules sont en hausse.

Ce projet ayant été pensé à l'échelle d'un territoire relativement vaste, il a été décidé de recenser tous les accès routiers de l'ensemble des communes de la CCVE. Ces postes ont été déterminés en concertation avec les différentes brigades de gendarmerie territorialement compétentes, et le référent sûreté du groupement de gendarmerie départementale de l'Essonne, afin de créer un maillage complet du territoire. Grâce à ce dispositif, les forces de l'ordre auront la possibilité d'identifier les véhicules circulant sur la majorité des axes routiers de ce secteur.

Ainsi, un marché relatif à l'installation et la maintenance de systèmes de vidéoprotection d'entrées de villes sur les communes du territoire de la CCVE a été notifié le 31 mars 2016.

Les travaux prévoient la mise en place de caméras mobiles infrarouges couplées à des caméras de lecture de plaques fixes infrarouges, d'antennes relais installées à différents points afin de ramener les images au centre de supervision, d'un centre de supervision composé d'un ordinateur et ses périphériques, d'un serveur, d'un logiciel d'exploitation du système de vidéoprotection, d'un enregistreur et d'un onduleur.

L'année 2016 aura permis également le commencement des travaux dans la majorité des communes de la CCVE.

Coût l'opération : 910 344 € TTC

Montant des subventions :

- ✓ **Conseil Départemental 91** : 170 000 €
- ✓ **Etat** : 380 000 € (montant estimatif et en attente de confirmation)

6.7 Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La Communauté de communes du Val d'Essonne a confié la gestion de ses aires d'accueil à la société SG2A / L'HACIENDA / SERCOL lors du renouvellement de son marché en 2015.

1 – Indicateur d'occupation de l'année

Ballancourt-sur-Essonne

Nombre de places : **12**

Total d'occupants sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 : **36 personnes**

Nombre total de familles accueillies : **16** (cumul du nombre de familles sur 11 mois)

Taux d'occupation moyen : **75,80 %**

Durées des séjours : **81,82%** des séjours effectués ont une durée de **61 jours et plus**, contre **18,18%** d'une durée comprise entre **46 et 60 jours**

Mennecy

Nombre de places : **20**

Total d'occupants sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 : **183 personnes**

Nombre total de familles accueillies : **69** (cumul du nombre de familles sur 11 mois)

Taux d'occupation moyen : **55,40 %**

Durées des séjours : **26,15%** des séjours effectués ont une durée de moins de **6 jours**, contre **9,23%** d'une durée comprise entre **8 et 15 jours**, **44,62%** d'une durée comprise entre **16 et 30 jours**, **9,23%** d'une durée comprise entre **31 et 55 jours**, et **10,77%** d'une durée comprise entre **46 et 60 jours**

2 – La vie de l'aire

La gestion de la vie de l'aire de Ballancourt-sur-Essonne, classée comme aire d'accueil de longue durée, reste globalement plus aisée que celle de Mennecy, classée comme aire d'accueil de courte durée.

2.1- Insertion professionnelle

Sur l'aire d'accueil de Ballancourt, il est constaté que les activités les plus exercées sont les travaux d'espaces verts et de BTP alors que l'aire de Mennecy accueille des commerçants, des artisans et des ferrailleurs.

2.2- La scolarisation

En 2016, l'aire d'accueil de Ballancourt accueillait 5 enfants dont 1 scolarisé dans un établissement spécialisé, 2 n'ayant pas atteint l'âge de l'être, et 2 non scolarisés.

L'aire de Mennecy ayant une vocation de courts séjours, peu d'enfants sont scolarisés. Lorsque ces derniers le sont, il a été constaté par le gestionnaire un manque rapide d'assiduité de leur part.

2.3- La médiation

D'un point de vue général, les relations avec le gestionnaire sont bonnes sur les deux aires d'accueil du territoire de la CCVE.

Sur l'aire de Mennecy, une attention particulière est portée sur le stockage de ferraille dans les espaces verts en lien avec les intéressés. Pas de problèmes en particulier n'est recensé sur l'aire de Ballancourt.

2.4- Les services sociaux

Il a été constaté que les démarches administratives auprès des services sociaux sont gérées directement par les habitants des aires d'accueil. Cependant, une intervention d'une accompagnatrice sociale a été nécessaire pour une famille résidente sur l'aire d'accueil de Mennecy qui rencontrait des difficultés financières.

2.5- La sensibilisation au tri sélectif

La mise en place du tri sélectif sur l'aire d'accueil de Ballancourt a été assimilée par la majorité des familles accueillies à l'exception d'une qui reste réticente aux consignes de tri, pour laquelle des rappels réguliers sont nécessaires. L'intervention des services de la CCVE a permis de mettre en place ce dispositif.

3 – Indicateurs de gestion financière

Bilan financier de l'aire d'accueil de Ballancourt-sur-Essonne

Le bilan financier fait apparaître :

- ✓ des dépenses annuelles pour un montant de 49 766,12 € représentant le montant forfaitaire de la gestion de l'aire par le prestataire et les fluides,
- ✓ des recettes annuelles à hauteur de 29 282,99 € décomposées de la façon suivante :
 - La subvention de la CAF représente 16 283,27 €,
 - Les recettes des gens du voyage représentent : 12 999,72 €.

Le reste à charge pour la CCVE se monte à 20 483,13 €, soit environ 41,16 % du montant total des dépenses. Ce montant représente **1 706,93 €/place/an** à la charge de la CCVE.

Bilan financier de l'aire d'accueil de Mennecy

Le bilan financier fait apparaître :

- ✓ des dépenses annuelles pour un montant de 71 003,88 € représentant le montant forfaitaire de la gestion de l'aire par le prestataire,
- ✓ des recettes annuelles à hauteur de 51 381,29 € décomposée de la façon suivante :
 - La subvention de la CAF représente 26 583,79 €.
 - Les recettes des gens du voyage représentent : 24 797,50 €.

Le reste à charge pour la CCVE se monte à 19 622,59 €, soit 27,63 % du montant total des dépenses. Ce montant représente **981,13 €/place/an** à la charge de la CCVE.

Il est à noter que la délibération 57/2016 a fixé la caution sur l'ensemble des aires d'accueil du territoire de la CCVE à 300 € contre 150 € suite au constat d'incivilités à plusieurs reprises.

7 – ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

La compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » est un service public dont les principaux faits marquants pour l'année 2016 sont rappelés ci-après :

- ✓ **Modification et élargissement des consignes de tri au 1^{er} octobre 2016**
 - Au 1^{er} octobre 2016, les consignes de tri ont été étendues à tous les emballages afin d'atteindre l'objectif du Grenelle de l'environnement de 75% d'emballage recyclé en 2020.
 - Ainsi sont dorénavant acceptés, les films et sacs plastiques, les barquettes, pots et tubes plastiques et les objets en polystyrène.
- ✓ **Poursuite de la politique du SIREDOM d'installer de nouvelles plateformes d'apport volontaire enterrées (verre et biflux).**
 - Rappel : Au 2nd semestre 2015 ont débuté les travaux de mise en place de plateformes d'apport volontaire enterrées. Ces bornes sont collectées par le SIREDOM. Leur entretien est à la charge des services techniques des communes.
 - Une convention tripartite a été signée entre la CCVE, le SIREDOM et les communes afin de fixer les règles et interventions de chacun.
 - Cette convention prévoit également une compensation financière à destination de la CCVE, afin de valoriser les tonnages collectés en points d'apport volontaire en lieu et place de ceux qui auraient dû être collectés en porte à porte.
- ✓ **Envoi facture REOMI**
 - Environ 20 000 factures sont envoyées à chaque campagne de facturation.
 - Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2017, sera opéré un changement de trésorerie.

- ✓ **Nouvelle tarification de la REOMi adoptée fin décembre 2015 pour une entrée en vigueur au 01/01/2016.**
 - Celle-ci distingue la part fixe OM de la part fixe BIFLUX pour inciter au tri.

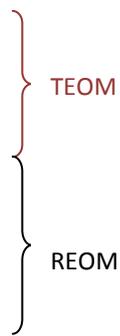
- ✓ **Démarrage de l'étude de refonte des tarifs REOMi**
 - En décembre 2016 a débuté une étude ayant pour objectif la refonte des tarifs de la REOMi. En effet, l'objectif de cette étude est de trouver des solutions pérennes afin d'équilibrer le budget annexe suite à l'arrêt du versement de la subvention d'équilibre du budget général, après analyse et diagnostic de l'exécution des prestations et tarifs du marché de collecte qui doit être relancé en 2020.

- ✓ **Dénonciation de la DSP par le SIREDOM pour la gestion des déchèteries**
 - Le SIREDOM a signé une DSP pour la gestion des déchèteries (accueil et transport des déchets) à compter du 1^{er} mai 2016. Cette dernière a été résiliée en octobre 2016 pour manquement de la part du titulaire, notamment sur le contrôle des quantités des entrants et sortants des différents flux. Un protocole d'accord a été signé entre l'ancien délégataire et le SIREDOM fixant un montant par collectivité en fonction des tonnages de l'année précédente. En conséquence, le montant de la participation financière de la CCVE dans le cadre du protocole s'élève à 640 000 €.

- ✓ **Opération compostage**
 - Depuis 2006, Les habitants du territoire du Val d'Essonne peuvent bénéficier de composteurs à tarifs préférentiels. Cette opération de promotion du compostage individuel remporte chaque année un vif succès.
 - Suite au renouvellement d'un partenariat, de nouvelles conventions ont été signées en 2015, d'où l'absence de commande l'année dernière.
 - Pour rappel, l'ADEME participe à hauteur de 50 %, le département à hauteur de 30 % et le SIREDOM à hauteur de 10 %.
 - En 2016, ce sont **540** composteurs plastiques, **397** composteurs bois et **585** bio-seaux qui ont été commandés et distribués.
 - Depuis le début de l'opération en 2006, ce sont **11 171** composteurs qui ont été distribués.

- ✓ **Politique de communication**
 - Poursuite de la politique de communication initiée en 2006 à travers la page de l'éco citoyen dans le Val d'Essonne Infos, le Val d'Essonne Infos Environnement, le site Internet de la Communauté de Communes dédié à l'environnement, les calendriers de collecte, le règlement de collecte. Toujours dans cette optique de sensibilisation à l'acte de tri et à la réduction des déchets, un module a été mis en ligne sur le site internet de la collectivité. Son nom : EcoGeste. Il a pour but de renseigner les habitants qui s'interrogent sur ce qu'ils doivent faire d'un déchet spécifique.
 - Au cours de l'année 2016, le site internet consacré à l'environnement a été visité près de **248 085 fois** pour 1 071 212 pages vues.

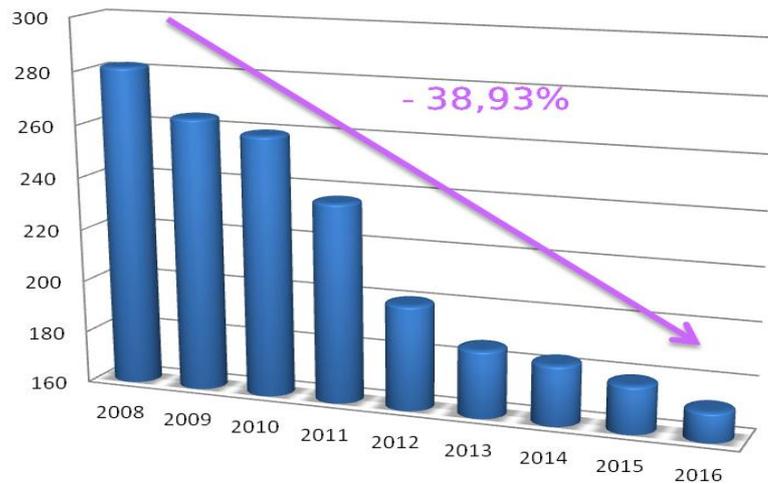
- ✓ **Tonnages**
 - Ordures ménagères (OMAR)
 - En 2008 ont été collectés ~ 280 Kg/habitant
 - En 2009 ont été collectés ~ 264 Kg/habitant
 - En 2010 ont été collectés ~ 259 Kg/habitant
 - En 2011 ont été collectés ~ 236 Kg/habitant
 - En 2012 ont été collectés ~ 200 Kg/habitant
 - En 2013 ont été collectés ~ 185 Kg/habitant
 - En 2014 ont été collectés ~ 183 Kg/habitant
 - En 2015 ont été collectés ~ 178 Kg/habitant
 - En 2016 ont été collectés ~ 171 Kg/habitant



Soit une baisse de 38,93 % depuis 2008. Ce qui représente une baisse de 109 Kg/hab depuis 2008.

Les tonnages d'ordures ménagères baissent grâce aux efforts de chacun. Il faut persévérer et maintenir cette tendance.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères (Kg/hab) : OMAR



- **Contrôle du tri**

Avec l'extension des consignes de tri, des opérations sont toujours organisées régulièrement afin de sensibiliser et informer les usagers sur les bons gestes de tri. La qualité et la quantité de tri sont importantes.

En 2016, en plus du suivi de collecte organisé régulièrement par les services de la CCVE, 3 opérations de sensibilisation et/ou animations ont pu être organisées sur le premier semestre 2016, le deuxième semestre ayant permis de remplacer l'agent qui avait quitté les effectifs de la CCVE.

De la qualité et de la quantité du tri dépendent en effet les reversements d'ECO-EMBALLAGE qui viennent en recettes dans le budget du service.

Photos de refus de tri



Erreurs de tri fréquemment constatées

- Ne pas imbriquer les emballages :
« Emballages Imbriqués = Emballages Non RECYCLES »
- Ne pas les mettre dans des sacs plastiques, les déposer en vrac dans le bac
- Ne jeter que des emballages dans le bac jaune
- En cas de doute jeter dans le bac ordures ménagères
- Ne pas jeter de verre dans le bac jaune, le déposer dans les bornes à verre

- **Volet administratif du service**

Dans le cadre de la gestion de la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, le service a ainsi généré 40 330 factures sur l'année 2016.

D'un point de vue administratif, le service a géré :

- ✓ 762 courriers arrivés,
- ✓ 228 courriers départs (dont les publipostages),
- ✓ Le traitement de 2 214 mails.

- **Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE**

Les informations sur le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.valdessonne-environnement.com/>, concernant les sujets suivants :

- ✓ Les indicateurs techniques,
- ✓ Les indicateurs financiers,
- ✓ Les mesures de prévention.

8 – SERVICES A LA POPULATION

8.1 – Service « Aide à la personne »

Dans le cadre de la mise à jour des statuts et l'évolution des compétences de la Communauté de Communes du Val d'Essonne conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, le Conseil Communautaire a délibéré pour une extension de la compétence optionnelle en matière d'action sociale d'intérêt communautaire lors de son conseil communautaire du 13 décembre 2016.

Un état des lieux a démarré dès le mois de mars 2016 avec une rencontre programmée dans chaque commune et des temps de partage avec les différents acteurs. Des échanges réguliers entre services et élus des communes concernées ont permis l'élaboration partagée des synthèses des données recensées.

<ul style="list-style-type: none"> - Envoi des questionnaires en mars 2016 aux communes - Commission « services à la personne -sanitaire et social » du 26/05/2016 avec réflexion du transfert du service évoqué 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les représentants des 21 communes échelonnées d'août à décembre 2016. - Réunion de travail avec les 3 associations d'aide à domicile le 15/11/2016 - Commission « services à la personne-sanitaire et social » avec présentation d'un premier état des lieux du service sur le territoire le 1^{er}/12/2016 - Présentation des modifications statutaires envisagées en commissions sectorielles. - Bureaux communautaires 1^{er} et 2.12.2016 - Adoption des statuts modifiés le 16.12.2016
--	--

Les étapes d'élaboration de ce dossier a nécessité des rencontres et un calendrier de travail partagé avec les différents partenaires (réseau associatif et représentants des communes).

8.2 - Maison de services au public

Contexte

Dans le cadre de son contrat communautaire 2008/2014, la CCVE a décidé d'inscrire la construction de la Maison de Services au Public du Val d'Essonne (MSAP) destinée à abriter son siège administratif et se doter d'un équipement voué à l'accueil de services publics de proximité à redéployer ou créer sur le territoire communautaire. Dans ce contexte, la CCVE accueille des permanences depuis septembre 2015.

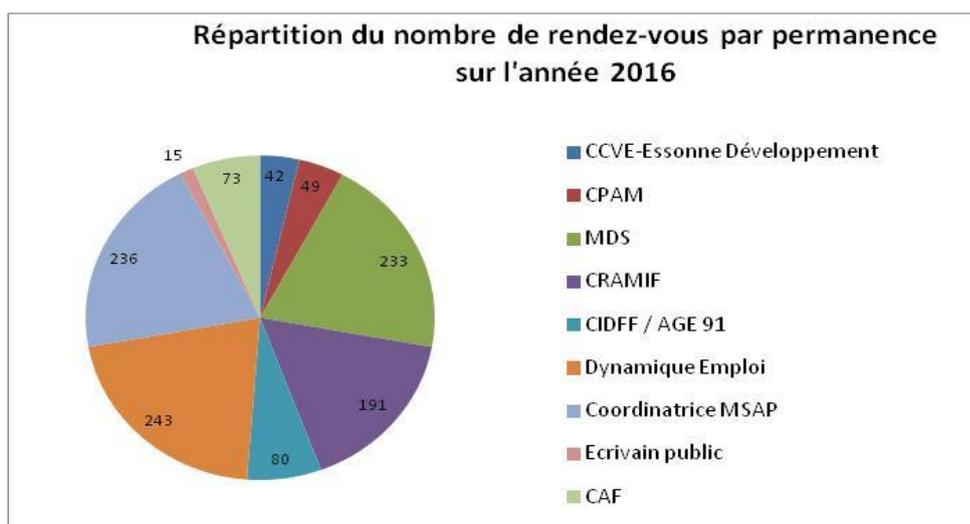
Désormais, celle-ci se trouve intégrée au réseau national des « Maisons de services au public » depuis le 20 octobre 2016 avec la contractualisation des deux partenaires contribuant au fonds inter opérateurs : la CAF et Pôle emploi. Un travail partenarial important a ainsi été entrepris au quotidien avec les différents acteurs du territoire, partenaires (travailleurs sociaux, institutions...).

La MSAP a pour vocation de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

L'objectif est l'orientation efficace et pertinente des usagers, facilitant ainsi la lisibilité des missions de chacun, qu'elles soient assurées par l'Etat, les collectivités, des associations et autres partenaires institutionnels, ou encore, des entreprises privées de services et permettant ainsi une optimisation du service public.

Elle est ouverte aux Val essonnien(ne)s et aux personnes travaillant sur les 21 communes de la communauté, les rendez-vous y sont gratuits et confidentiels.

Plus de 1000 rendez-vous ont ainsi été assurés en 2016 répartis comme suit :



Des actions collectives ont également été organisées au sein de la MSAP en 2016 :

- ✓ Deux réunions de partenariat ont eu lieu afin de permettre un travail en étroite collaboration avec les acteurs de la MSAP, les CCAS de la CCVE. Durant ces réunions, des acteurs du territoire sont conviés afin de présenter leurs actions. Ces réunions sont par ailleurs l'occasion d'échanger sur les besoins et les attentes de chacun.
- ✓ Une réunion d'information collective sur l'accessibilité à la Fonction publique territoriale avec 2 intervenants du CIG et de la bourse de l'emploi.
- ✓ Deux réunions d'information pour les futurs parents « Information bébé arrive » en partenariat avec la CAF et les Ram du territoire (Relais assistants maternels) : afin d'informer sur les différentes prestations CAF et les divers modes de garde du territoire. Une dizaine de personnes présente à chaque réunion.
- ✓ Cinq réunions « Temps libre » qui ont pour objet d'accompagner les allocataires de la CAF sur des projets de vacances financées en grande partie par la CAF. Cet accompagnement a permis à 5 familles de partir en vacances.

D'autres prestations ont également vu le jour en 2016, à savoir :

✓ **La Labellisation Point relais CAF :**

Afin de permettre aux usagers l'accès libre au site CAF.fr et de les aider dans leurs démarches administratives auprès de la CAF.

Dans la continuité, en novembre 2016, la CAF a mis un animateur à disposition de la CCVE afin d'accompagner les administrés sur le site CAF.fr. Présent tous les vendredis matins, il accompagne le public vers une autonomie à l'utilisation du site CAF.fr.

✓ **Un travail partenarial avec Pôle emploi :**

Un référent dédié au sein du Pôle emploi de Corbeil-Essonnes favorisant un échange rapide, sur les situations des demandeurs d'emploi du territoire, permettant, les cas échéant de résoudre des difficultés, ou d'apporter des éléments complémentaires de compréhension.

Un accompagnement à l'utilisation des sites dédiés Pole-emploi.fr et Emploi-store.fr.

✓ **Un Espace multimédia :**

Constitué de 2 postes informatiques mis à la disposition du public en accès libre sur les horaires d'ouverture de la CCVE et sur rdv pour un accompagnement spécifique, avec une liaison internet et une impression possible. Il a pour objet de promouvoir l'accès à l'information et de favoriser l'égalité d'accès aux ressources numériques. Une centaine de personnes ont utilisé cet espace cette année.

Perspective de développement :

Une augmentation croissante du public cible accueilli nécessiterait de dégager du temps à l'agent d'accueil actuel afin qu'il puisse effectuer des tâches spécifiques liées à l'activité de la MSAP : saisie de statistiques mensuelles, gestion administrative, mise en relation du public sur des prestations spécifiques, espace multimédia etc... L'objectif étant de relayer la coordinatrice sur cet aspect administratif afin de lui permettre de poursuivre le développement des prestations et services avec :

- ✓ la mise en place de nouvelles permanences sur des thématiques variées telles que : l'aide à la mobilité, la prévention santé, l'aide à la gestion du budget, la mutualisation d'une mutuelle santé...
- ✓ la mise en place d'actions collectives et de formations.
- ✓ le projet de création d'un Forum Job d'été en lien avec les missions locales et pôle emploi.
- ✓ la rédaction des bilans annuels d'activité et financiers à destination de l'Etat, le renseignement des statistiques en continu sur le réseau des MSAP.

INSERTION DES JEUNES 16/25 ANS

Contexte

En 2008, l'extension de la compétence « développement économique » à l'insertion professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans, a été approuvée. Dans le cadre de la mise à jour de ses statuts et l'évolution de ses compétences conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a délibéré pour une extension de sa compétence optionnelle en matière d'action sociale d'intérêt communautaire incluant l'insertion professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.

La CCVE a décidé de confier l'accueil, le suivi et l'accompagnement personnalisé des jeunes en recherche d'insertion professionnelle et d'emploi aux 2 missions locales qui couvrent son territoire « La Mission Locale des 3 Vallées » intervenant sur 2 communes du territoire et « Dynamique Emploi » sur les 19 autres. La CCVE soutient financièrement les 2 structures dans la mise en œuvre de leur programme d'actions en faveur des jeunes du Val d'Essonne.

Les jeunes déscolarisés du territoire âgés de 16 à 25 ans bénéficient d'un suivi personnalisé par les 2 associations afin de définir leur projet professionnel et les étapes de sa réalisation.

Les jeunes habitants sur le territoire de la CCVE dépendent de 2 missions locales distinctes dont les missions principales sont similaires :

- ✓ L'élaboration et la définition avec le jeune d'un projet professionnel,
- ✓ La mobilisation des dispositifs existants sur le territoire : Projet d'Orientation Professionnel (POP), Ateliers Techniques de Recherche d'Emploi (TRE), Garantie jeunes, Chèques mobilité...
- ✓ L'orientation des jeunes vers l'ensemble des structures et/ou partenaires de l'insertion sociale et professionnelle si nécessaire.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a entamé une démarche de retrait auprès de l'association dynamique Emploi (dysfonctionnements au sein de cette dernière et manque d'évaluation qualitative du travail mené auprès des jeunes) et a sollicité un audit et une étude sur l'extension possible de la mission locale ML3V sur l'ensemble du territoire. Une présentation de cette disposition a été réalisée au sein de la commission « insertion » et a été actée lors des instances communautaires.

Plusieurs courriers ont été adressés aux services de l'Etat sollicitant leur validation sur le retrait de la collectivité de l'association dynamique emploi et un rattachement à la ML3V pour les 21 communes, sans retour officiel de positionnement.

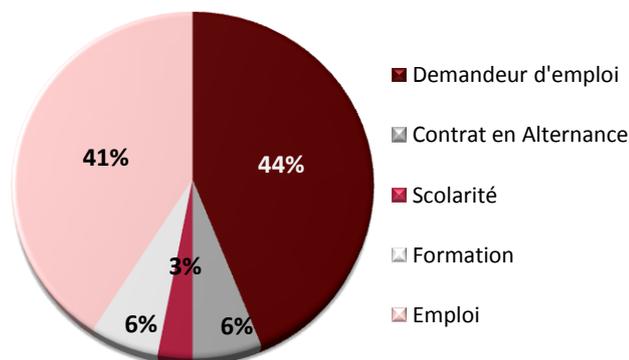
• Bilan chiffré 2016

La Mission Locale des 3 Vallées (ML3V) gère les jeunes des communes de Leudeville et de Saint Vrain. Ils sont reçus dans les locaux de la ML3V à Brétigny sur Orge.

Le nombre de jeunes accompagnés sur l'année est de 37 jeunes dont 56 % ont trouvé une solution d'insertion (formation, emploi, reprise de scolarité, contrat en alternance...)

Ces 37 jeunes ont pu bénéficier de 317 actes de service, soit près de 9 propositions formulées en moyenne par jeune.

Taux d'insertion du public accompagné : 56 %



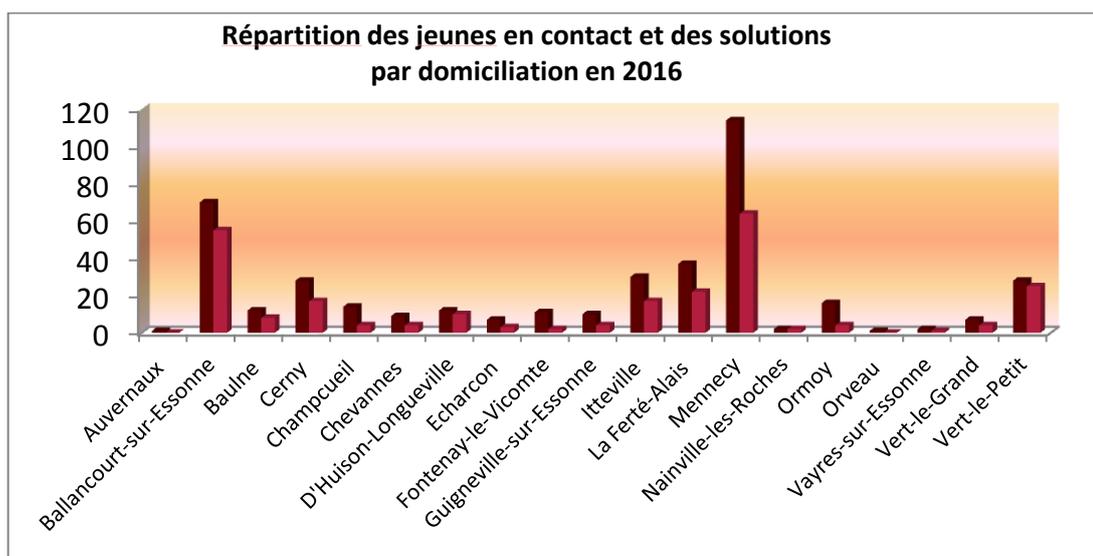
Dynamique Emploi /Mission locale d'Evry accompagne les jeunes des 19 autres communes du territoire. La CCVE met à disposition 7 permanences délocalisées sur Auvernaux, La Ferté-Alais, Vert le Petit, Cerny, Ballancourt sur Essonne, Mennecy, Ormoy.

Une permanence tous les jeudis, mis en place au sein de la MSAP, permet un partenariat de proximité.

Le nombre de jeunes reçus est de 411 sur l'année 2016, dont 125 jeunes ont trouvé un emploi et 107 ont trouvé une formation.

La conseillère a pu mobiliser plus de 21 500 € d'aides financières, dont 84% dans le cadre de la formation. De plus, grâce au partenariat développé avec les entreprises du territoire depuis de nombreuses années, on constate que 60 entreprises et structures de la CCVE ont participé aux résultats des placements réalisés.

Communes	Jeunes accompagnés en 2016
Auvernaux	1
Ballancourt-sur-Essonne	70
Baulne	12
Cerny	28
Champcueil	14
Chevannes	9
D'Huison-Longueville	12
Echarcon	7
Fontenay-le-Vicomte	11
Guigneville-sur-Essonne	10
Itteville	30
La Ferté-Alais	37
Mennecy	114
Nainville-les-Roches	2
Ormoy	16
Orveau	1
Vayres-sur-Essonne	2
Vert-le-Grand	7
Vert-le-Petit	28
Total général	411



■ Jeunes en contact (411 jeunes)

■ Solutions * (232 dont 98 formations / 9 contrats en alternance et 125 emplois)

* un jeune peut être concerné par plusieurs solutions.

Perspectives

Un rattachement souhaité de la CCVE à la ML3V pour l'accompagnement des jeunes 16 à 25 ans des 21 communes avec l'installation d'une antenne de proximité sur le territoire et bénéficier ainsi d'une offre de service structurée, une dynamique avérée auprès des jeunes et acteurs socio économiques du territoire.

8.3 – Santé

Contexte d'intervention de la CCVE

En vue de maintenir l'offre de soins sur le territoire, penser son attractivité et favoriser l'accès des habitants à un système de santé de qualité qui réponde aux besoins, la Communauté de Communes du Val d'Essonne s'est dotée de la compétence « politique en faveur de l'accès au soin » en 2014.

L'élaboration d'un diagnostic participatif de santé à l'échelle du Val d'Essonne a été réalisée en partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et conduite par le cabinet d'étude Hippocrate Développement sur le dernier semestre 2016.

Une consultation auprès de 213 professionnels de santé de premier recours (ils désignent les soins dispensés par les médecins généralistes, infirmiers, dentistes et kinésithérapeutes), ainsi que les pharmaciens et autres professions médicales, de la Communauté de Communes du Val d'Essonne a été menée afin de mettre en évidence les difficultés et les atouts de l'offre de soins primaires du territoire.

Une restitution des résultats de l'étude s'est tenue en décembre 2016 auprès des professionnels de santé.

L'étude a permis d'objectiver les difficultés liées au manque de professionnels médicaux, (généralistes et spécialistes), d'orthophonistes et de masseurs-kinésithérapeutes qui constituent des enjeux de santé prioritaires sur le territoire. D'autres problématiques ont été évoquées par les professionnels consultés (lien hôpitaux/médecine de ville à renforcer...).

La priorité du territoire reste l'installation de nouveaux professionnels médicaux pour faire face à la prise en charge des nouveaux patients et diminuer les délais de rendez-vous.

Les frais de l'étude ont été partagés entre l'ARS avec une participation à hauteur de 7 463€ HT et une prise en charge de 5 700€ HT par la CCVE.

Maintien des dispositifs financiers mis en place en faveur des médecins et des communes :

- ✓ appui aux futurs professionnels de santé de premiers recours (soins dispensés par les médecins généralistes, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes et les pharmacies) et étudiants en formation sanitaire et sociale, avec pour objectif de contribuer à l'installation de jeunes diplômés médicaux et paramédicaux en soutenant financièrement les futurs professionnels de santé s'engageant à exercer leur activité sur le territoire. Une enveloppe de 6 000€ a été budgétée.
- ✓ appui aux praticiens en cours d'installation avec un soutien financier pour les travaux d'installation et d'équipement en direction des professionnels qui s'installent et l'achat de matériel de sécurisation des locaux pour les professionnels déjà en poste avec une enveloppe budgétaire de 20 000€.
- ✓ appui aux communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours versé par le CCVE pour le maintien ou développement de l'offre de soins avec la création ou réhabilitation de locaux pour héberger les professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes et autres spécialistes comme les orthophonistes, kinésithérapeutes...). Un montant de 100 000€ inscrit en 2016.

La Communauté de communes a ainsi soutenu financièrement en 2016, le projet de réhabilitation de locaux situés sur la commune de La Ferté-Alais, pour une enveloppe globale de 29 495,86€ HT. Ainsi, trois médecins généralistes de la ville La Ferté-Alais et l'arrivée potentielle d'un quatrième praticien ont intégré leurs nouveaux locaux en juin 2016 au 4 avenue Général Leclerc. Dans le cadre du développement du site touristique « la Sablière », un accord a été défini entre la commune et la Communauté de Communes pour la prise en charge par la CCVE, par le biais d'un fonds de concours, de la réhabilitation du parking desservant ce site mais également les infrastructures de proximité dont fait partie la maison médicale. La réservation de 8 places dédiées au stationnement de la patientèle de la maison médicale a été estimée pour un montant de 13 000€ pour la CCVE.

Perspectives :

- ✓ Poursuivre l'accompagnement des professionnels dans l'élaboration d'un projet de santé en partenariat avec l'ARS,
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des professionnels à l'installation (soutien financier pour la sécurisation des locaux, achat d'équipements techniques...),
- ✓ Accompagnement à la mise en œuvre de formation pluri professionnelles des professionnels de santé (mise à disposition de salle, participation à la venue d'un intervenant...),
- ✓ Elaboration/réflexion d'une politique possible de communication incitative afin de favoriser les installations de nouveaux professionnels,
- ✓ Poursuivre la démarche engagée avec les professionnels en associant l'ensemble des acteurs du territoire notamment le secteur médico-social et social,
- ✓ Renforcer l'accompagnement médico-social des personnes éloignées de la santé,
- ✓ Promouvoir l'attractivité du territoire en allant à la rencontre des facultés de médecine et se rapprocher des maîtres de stage exerçant sur le territoire,
- ✓ Rendre opérationnel le soutien aux étudiants afin de participer à l'attractivité du territoire et favoriser ainsi leur installation sur le Val d'Essonne.

9 – MANIFESTATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

9.1 – Manifestations sportives

Ces manifestations sont proposées au public sportif, qualifié ou amateur selon les disciplines. La participation reste bien marquée. L'objectif est de poursuivre cet existant, voire le développer.

Tour du Val d'Essonne 2016 – 12^{ème} édition, Dimanche 2 octobre 2016

Cette course cycliste accueillie par la commune de La Ferté Alais a marqué son 10^{ème} anniversaire. Le parcours de 85 kms prévoyait la traversée de nombreuses communes du territoire. Cette manifestation sportive ne pourra être reconduite dans le futur compte tenu de la difficulté croissante au cours des années dans sa mise en œuvre, notamment la mobilisation nécessaire de nombreux bénévoles pour la sécurisation des lieux de passage.

Initiation golf – 7^{ème} édition, du 14 avril au 1^{er} juillet 2016

Le partenariat entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et l'association de Golf Mennecey/Chevannes a permis d'accueillir plus de 200 élèves d'écoles primaires du territoire qui ont ainsi pu découvrir cette discipline inconnue pour certains.

Les écoles sont contactées et inscrivent gratuitement leurs classes pour des sessions d'initiation (une session par école). L'Association Sportive du Golf Mennecey-Chevannes met à disposition des enfants, l'ensemble du matériel nécessaire et adapté. Elle prévoit également l'encadrement des groupes. La Communauté de Communes met en place le transport des élèves. Les sessions se déroulent en matinée sur toute la durée de l'initiation selon un calendrier mis en place en coordination avec l'association.

Ecoles des communes inscrites : Cerny, Echarcon, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, Leudeville, Nainville-les-Roches, Vayres-sur-Essonne.

Tournoi de pétanque – 4^{ème} édition, 30 avril 2016

Le Tournoi intercommunal de Pétanque a pour vocation de réunir l'ensemble des clubs et associations de pétanque du territoire. Il existe depuis 2013 et est accueilli par une commune différente à chaque édition nouvelle. La quatrième s'est déroulée à Champcueil.

Partenariat sportif

La Communauté de Communes du Val d'Essonne accompagne les associations par des partenariats sportifs. C'était le cas, le 22 mai 2016, pour la **Ronde des Etangs** qui s'est déroulée à Vert-le-Petit et organisée par son club d'athlétisme. Il était proposé un Challenge pour les entreprises du territoire pour la 5^{ème} année consécutive. Cette manifestation prend de l'ampleur tous les ans. Plus de 800 participants étaient présents.

9.2 - Halle de sport intercommunal Assia EL'HANNOUNI

L'équipement intercommunal implanté à Champcueil permet d'accueillir de nombreuses activités sportives dispensées par des structures (association et ou club) des communes de Mennecy, la Ferté Alais, Itteville, Ballancourt Sur Essonne, Champcueil pour les activités suivantes : Badminton, basket ball, arts martiaux, zumba, remise en forme et sous l'égide du foyer rural de la commune de Champcueil (escalade, multisport enfants, GRS, judo, step, taï Jitsu). Ce planning d'accueil n'est pas figé et évolue chaque année en fonction des demandes et des disponibilités. Les sportifs bénéficient des lieux en seconde partie de soirée à partir de 18h et jusqu'à la fermeture des locaux, soit 22h. Les créneaux sont accordés par bloc de deux heures et ne peuvent dépasser un total de 6 heures par activité afin de pouvoir répondre aux différentes demandes.

En journée, les établissements scolaires (écoles maternelles, primaires et collège) se partagent les lieux. Des plages horaires sont réservées pour le sport adapté.

Nombre d'utilisateurs estimé :

- +/- 500 collégiens,
- +/- 250 écoliers (primaires et maternelles),
- +/- 50 utilisateurs sport adapté,
- +/- 650 adhérents associations sportives (toutes activités confondues).

La gestion de l'occupation de l'équipement est prise en charge par la collectivité.

L'équipe technique du gymnase se compose de deux agents. Leur temps de travail a été annualisé. Depuis la rentrée du mois de septembre, le fonctionnement de l'équipement a été optimisé en augmentant les plages horaires avec une ouverture du site aux utilisateurs les samedis en matinée (de 9h à 12h45).

Par ailleurs, le reste de l'année, des animations se déroulent de façon occasionnelle les samedis et dimanches, sur des demandes spécifiques (tournoi, rencontre inter-club, entraînement dans le cadre de championnat).

9.3 – Terrain intercommunal de football Romain DESBIEY

Poursuite de la convention entre la collectivité et la commune de Mennecy, pour la gestion et l'occupation du terrain de football synthétique de la CCVE ainsi que pour la mise à disposition ponctuelle des vestiaires du complexe Alexandre Rideau.

L'équipement est utilisé par les établissements scolaires (maternelles, primaires, collège et lycée) du territoire, ainsi que par les associations sportives du Val d'Essonne.

Fréquentation estimée :

- +/- 1 500 élèves (tous niveaux confondus),
- +/- 650 adhérents associations sportives.

10 - CULTURE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

10.1 – Manifestations culturelles et à destination du jeune public

Ces manifestations gratuites sont proposées au public familial, et obtiennent une bonne fréquentation. Le bilan qualitatif et quantitatif reste positif. L'objectif principal est de promouvoir la culture pour tous via différentes représentations, entre autre via la lecture et la science.

Printemps des contes, du 9 mars au 10 avril 2016

Cette manifestation existe depuis 2009 et attire tous les ans, un public fidèle. Elle résulte d'un travail commun avec les bibliothèques et médiathèques du territoire, tant dans l'organisation que dans le choix du thème défini chaque année. 16 séances de contes et animations gratuites ont été réalisées en 2016.

Le spectacle de clôture organisé par la collectivité est accueilli par des communes différentes à chaque nouvelle édition. En 2016, le thème retenu était les 1001 nuits et a réuni 1018 visiteurs.

Fête de la science, du 7 au 12 octobre 2016

Organisée depuis 2008, cette manifestation a atteint l'objectif de proposer aux écoliers ainsi qu'aux familles (près de 600 visiteurs au total) des prestations et animations scientifiques de qualité (activités de découverte,..). Elle est accueillie également sur des communes différentes d'année en année. Le thème choisi suit celui proposé au niveau national. Pour cette édition, « les légumineuses » étaient présentées à Orveau.

Journées de prévention, les 3, 4 et 6 octobre 2016

Ces journées préventives de la sécurité sont adaptées aux écoliers du territoire qui viennent toujours aussi nombreux prendre conscience des différents dangers qui existent dans leur quotidien (utilisation du véhicule à deux roues, drogue, alcool, sida, internet). La collectivité accompagne financièrement la commune de Mennecey, organisatrice, pour le déroulement de cette manifestation. Le public scolaire accueilli se compose des élèves de CM2 et des collégiens de classe de 4^{ème}. Près de 1000 jeunes ont participé à ces journées.

Les Hivernales, du 9.01 au 7.03.2015

La Compagnie l'Atelier de l'Orage présente un festival sur plusieurs communes de notre territoire. Dans le cadre d'un partenariat entre la compagnie et la Communauté de communes, des séances de sensibilisation pédagogique sont proposées aux écoles primaires du territoire. Il s'agit d'ateliers en relation avec le thème et dispensés au sein des établissements inscrits. Concernant l'édition 2016 « le théâtre masqué », les élèves des écoles de 17 communes ont pu travailler sur de courtes scénettes qui se déroulaient en classe.

10.2 – Le conservatoire

Contexte

Le Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse du Val d'Essonne s'inscrit dans le maillage territorial des établissements publics d'enseignement artistique français. Il se définit à l'intersection des axes « enseignement » et « culture ».

Depuis son transfert à la Communauté de Communes du Val d'Essonne le 1er janvier 2015, le conservatoire intercommunal à la volonté de poursuivre son déploiement auprès des publics avec :

- ✓ l'accueil de nouveaux élèves,
- ✓ le développement de l'offre de formation musicale pour tous,
- ✓ la connaissance de la structure par les habitants, notamment par la réalisation de supports de communication, la présence du conservatoire lors des manifestations communales (forums des associations, fêtes de la musique...),
- ✓ la proximité avec les usagers avec la mise en place de cours artistiques délocalisés dans les communes.

La CCVE s'est engagée dès 2016 dans la démocratisation de la culture en assumant la charge budgétaire à hauteur de 13 000€ relative à la mise en œuvre de projets artistiques partenariaux entre le Conservatoire, l'Education Nationale et les communes ; projets pertinents à objectifs pédagogiques et artistiques définis et cadrés par l'Education Nationale.

Au niveau de l'offre de formations, le second cycle de danse contemporaine ainsi que le 1^{er} cycle d'arts dramatiques en direction d'un public de collégiens ont vu le jour à la rentrée scolaire 2015-2016.

Depuis décembre 2008, différents dispositifs départementaux aident à la cohérence et à la solidité territoriale des enseignements dispensés dans le cadre pédagogique général défini par le Ministère de la Culture (nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique en 2008 (SNOP), nouveau Schéma d'Orientation Pédagogique en danse en 2003, Schéma d'Orientation Pédagogique en théâtre en 1999) et dans le cadre de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001 :

- ✓ l'enseignement artistique spécialisé de base, amateur (cycle d'éveil, cycle 1, cycle 2, cycle 3 et parcours personnalisé),
- ✓ l'éducation artistique (écoles, structures petite enfance, médiathèques, ...),
- ✓ le soutien aux pratiques en amateur.

Les missions de diffusion et d'éducation culturelles s'inscrivent dans les orientations de la Communauté de Communes et des communes du territoire en matière de culture.

Fonctionnement

L'activité du conservatoire s'inscrit sur une saison annuelle se déroulant de septembre à juillet.

Les lieux de cours

Le conservatoire dispose de 5 lieux de cours mis à disposition par les communes de la CCVE, ce qui lui permet de décentraliser l'enseignement et donc de se rapprocher du public et des usagers :

- ✓ Ballancourt-sur-Essonne (31, rue du Martroy),
- ✓ Vert-le Grand (salle de l'Auberge),
- ✓ Vert-le-Petit (salle de musique de l'Espace J.L. Barrault),
- ✓ La Ferté-Alais (4, rue Brunel),
- ✓ Fontenay-le-Vicomte (salle du foyer rural).

Les partenariats

La diversité des actions menées par le conservatoire s'inscrit dans une volonté affirmée, d'ouverture vers de nouveaux publics, d'élargissement de l'offre d'enseignement, et dans la volonté de partenariats et de réseau avec les différents acteurs culturels associatifs et institutionnels :

- **Avec le milieu scolaire**

3 enseignants artistiques interviennent dans 5 écoles des communes du territoire, soit 25 classes et 627 enfants.

Commune Nom Ecole	Nombre de classes	Nombre d'enfants
La Ferté-Alais Elémentaire Louis-Moreau	5	127
Elémentaire Vieilles vignes	5	114
Maternelle Champ de coq	1	27
VERT-LE-GRAND Elémentaire La Croix-Boissée	6	153
VERT-LE-PETIT Elémentaire A. Savary	8	206

- **Avec les structures en charge de la pratique amateur**
 - ✓ Conseil Départemental 91,
 - ✓ Association Differentia (Evry), clac' dance, Sportez-vous mieux, Compagnie X-press (Tours), Ateliers d'Arts graphiques, Atelier de l'orage (Villabé),
 - ✓ Conservatoire à Rayonnement Départemental Evry, Conservatoire à Rayonnement Communal Chilly-Mazarin.
- **Avec les organismes culturels et sociaux**
 - ✓ Services culturels de Ballancourt, Baulne, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, La Ferté-Alais, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit,
 - ✓ Etablissements d'accueil du jeune enfant (crèches, relais assistantes maternelles, haltes-garderies).

Le conservatoire est ainsi présent grâce à 2 intervenantes artistiques dans 9 établissements des communes de la CCVE. Il concerne 223 enfants de moins de 3 ans.

Commune - Nom Structure	Nombre d'enfants
VERT-LE-GRAND - R.A.M.	30
ITTEVILLE - R.A.M.	30
VERT-LE-PETIT Maison de la Petite Enfance	30
BALLANCOURT Halte-garderie « La Poussinette	20
BALLANCOURT - R.A.M.	30
BALLANCOURT Espace multi-accueil petite enfance « les p'tits mousses »	18
SAINT-VRAIN - Les Gougouilles (Associatif)	30
LA FERTE-ALAIS Multi-accueil parental, Picoti Picota	20
INTERCOMMUNAL - R.A.M.	45

- ✓ Services de l'animation des communes de Ballancourt, Vert-le-Grand, La Ferté-Alais et Fontenay-le-Vicomte dans le cadre du temps périscolaire

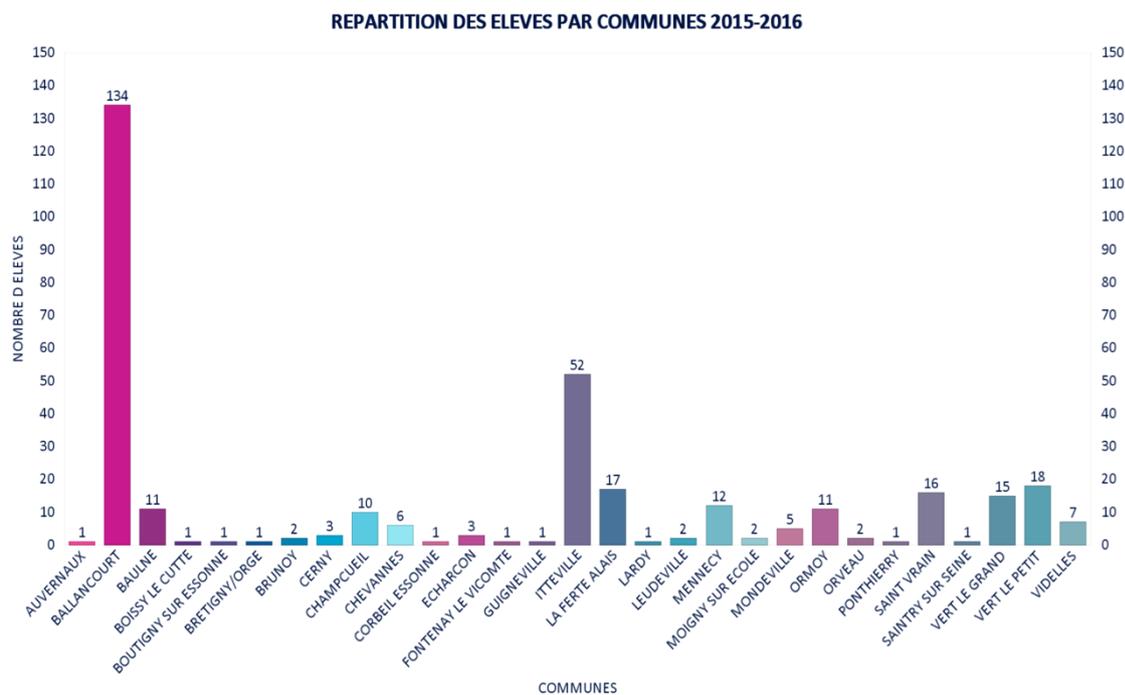
Commune	Nombre d'enfants
BALLANCOURT (2h hebdomadaires)	180
VERT-LE-GRAND (3h hebdomadaires)	180
LA FERTE-ALAIS (15h)	30
FONTENAY-LE-VICOMTE (2h)	80

- ✓ Maison de retraite Degommier (Cerny), Hôpital G. Clémenceau (Champcueil),
- ✓ Scène Nationale, Scène conventionnée,
- ✓ Conservatoires de France, FFEM,
- ✓ Dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E), le conservatoire accueille des enfants de la maison départementale des solidarités (famille d'accueil à Itteville, Ballancourt-sur-Essonne). Des enfants du « village d'enfants » de Ballancourt-sur-Essonne suivent des formations proposées par le conservatoire.

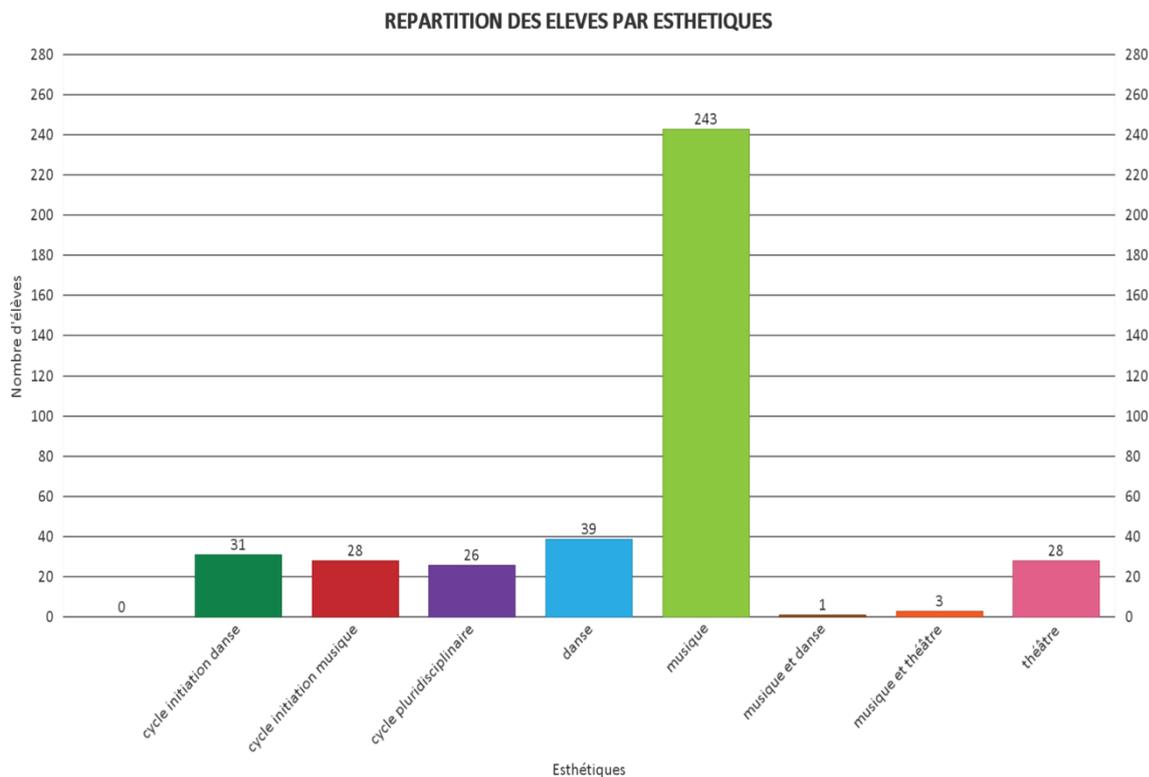
Représentations statistiques

Légende des représentations statistiques à suivre sur les 341 élèves inscrits pour les 428 disciplines pratiquées

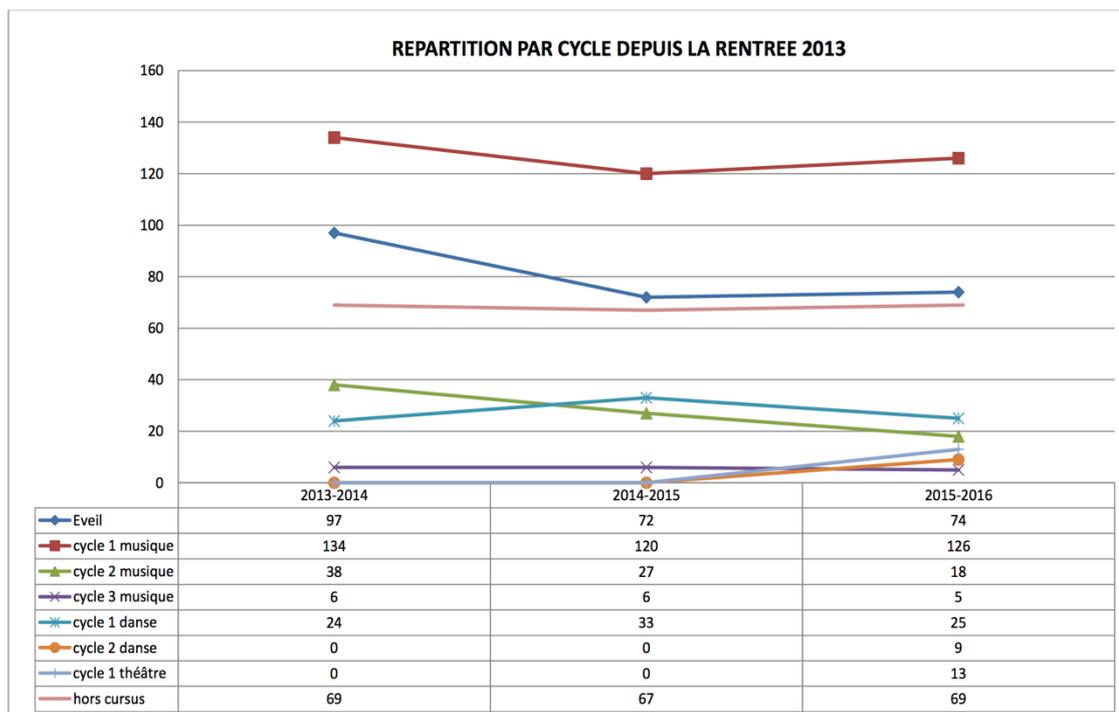
- Répartition des élèves par commune



- Répartition des élèves par esthétiques



- Répartition des élèves par cycle d'enseignement



Les actions artistiques partenariales de l'année scolaire 2015/2016

A destination des publics scolaires et péri-scolaires :

- ✓ Travail sur le thème du « détournement » à l'école de la Croix-Boissée de Vert-le-Grand (2h d'interventions hebdomadaires d'enseignement artistique pour 153 enfants concernés) aboutissant à la création d'un spectacle donné le 18/06/2016 à l'espace D. Salvi de Ballancourt-sur-Essonne et lors de la fête de l'école à Vert-le-Grand,
- ✓ Réalisation d'albums et d'enregistrements dans les écoles élémentaires Louis Moreau de La Ferté-Alais et Alain Savary de Vert-le-Petit,
- ✓ Travail sur les musiques traditionnelles et naturelles à l'école élémentaire des Vieilles Vignes et à l'école maternelle Champ de coq de La Ferté-Alais,
- ✓ Ateliers périscolaires hebdomadaires, permettant la sensibilisation aux percussions et à la danse de 225 enfants des communes de Ballancourt-sur-Essonne et Vert-le-Grand, au ukulélé pour 30 enfants environ en lien avec le festival de cordes pincées organisé par la commune de La Ferté-Alais,
- ✓ Présentation de la clarinette et du saxophone (et autres aérophones et percussions sauvages) sur le temps périscolaire de midi sur la commune de Fontenay-le-Vicomte le jeudi 02 juin 2016 (public environ 80 enfants).

A destination des publics petite enfance, personnes âgées et hospitaliers :

- ✓ Spectacle sur le thème des quatre saisons dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance à l'espace D. Salvi de Ballancourt-sur-Essonne le vendredi 8 avril 2016,
- ✓ Concerts de musique de chambre à l'hôpital G. Clémenceau de Champcueil le mercredi 20 janvier 2016 et à la maison de retraite Degommier le mercredi 22 juin à Cerny.

Les ateliers et stages :

- ✓ Ateliers hebdomadaires d'éveil musique-danse-arts plastiques et du cycle d'éveil musique (24 enfants) avec intégration dans le spectacle du 19/06 en danse et 2 portes-ouvertes en milieu et fin d'année,
- ✓ Stage de capoeira, 2 heures les samedis 5 et 12 décembre 2016, repris dans une chorégraphie lors des spectacles des 20/01/16 et 19/06/16,
- ✓ Stage de hip-hop, 3 heures le samedi 16 janvier 2016 à la salle C. Carlson de Vert-le-Petit dans le cadre des Hivernales, repris dans une chorégraphie lors du spectacle du 19/06/16,
- ✓ Atelier d'écriture dans le cadre de la 3^{ème} nuit des livres vivants organisée par la médiathèque de Vert-le-Grand le samedi 25 juin 2016,
- ✓ Atelier recyclage DIY organisé par la médiathèque départementale de La Ferté-Alais le samedi 11 juin 2016.

Les prestations dans les communes du territoire :

- ✓ Concert cabaret de la nouvelle année le 30 janvier 2016 à l'Espace D. Salvi de Ballancourt-sur-Essonne incluant le rassemblement de 30 élèves de cajon du conservatoire et des conservatoires à rayonnement départemental du Val d'Yerres et de Saint-Fargeau Ponthierry (concerts redonnés également à Brunoy et Saint-Fargeau-Ponthierry en juin 2016),
- ✓ Soirée « Musiques actuelles » le samedi 2 avril 2016 à la salle des Vignes de Vert-le-Grand,
- ✓ Concert de flûtes traversières dans le cadre du Printemps des contes à la salle du foyer rural de Champcueil le dimanche 3 avril 2016,
- ✓ Concert de musique américaine autour de Gershwin et Bernstein par l'ensemble vocal adulte et les élèves de musique de chambre et de piano le dimanche 10 avril à la salle P. Pouteau de Baulne,
- ✓ Spectacle du cycle d'éveil le samedi 18 juin 2016 à l'espace D. Salvi de Ballancourt-sur-Essonne,
- ✓ Spectacles de fin d'année des élèves de musique et de danse du conservatoire le samedi 18 et le dimanche 19 juin à l'espace D. Salvi de Ballancourt-sur-Essonne,
- ✓ Spectacle de théâtre enfants, adolescents et adultes le 1^{er} et le 2 juillet 2016 à la salle polyvalente de Fontenay-le Vicomte,
- ✓ Participation aux fêtes de la musique des communes de Fontenay-le Vicomte, Vert-le-Petit, La Feté-Alais et Vert-le-Grand les 18, 19 et 21 juin 2016,
- ✓ Portes-ouvertes de tous les cours du conservatoire du 22 juin au 2 juillet 2016.

Les projets spécifiques :

- ✓ Equipement informatique de la majorité des salles de cours du conservatoire (ordinateurs, WI-FI...) et présence renforcée des nouvelles technologies dans les enseignements et restitutions d'élèves,
- ✓ Pédagogie « adaptée » (enfants dyspraxiques) de cours instrumentaux (batterie, guitare, piano...) et de Formation Musicale (environ 6 élèves), accueil d'enfants de la maison départementale des solidarités et de l'association « le Pont du Saussay »
- ✓ Sortie avec les élèves et familles de fin de cycle 1 et cycle 2 de danse contemporaine au théâtre de l'Agora d'Evry (35 places) pour le spectacle « contact#2 » de la compagnie X-Press.
- ✓ Sortie avec les élèves et familles de danse contemporaine et éveil pluridisciplinaire au théâtre de Brétigny-sur-Orge (20 places) pour le spectacle « Henriette et Matisse » de la compagnie Kelemenis.
- ✓ Sortie avec les élèves et familles des ensembles d'improvisation et instrumentistes à l'espace D. Salvi de Ballancourt-sur-Essonne pour le spectacle « Celtic Legend ».

Perspectives année scolaire 2016 – 2017

- ✓ Déployer un nouveau lieu de cours en direction du secteur Chevannes – Champcueil,
- ✓ Poursuivre le développement d'enseignements artistiques dans les communes rurales éloignées des équipements culturels tout en poursuivant une mutualisation des ressources,
- ✓ Développer et diversifier toujours les publics dits « captifs » et « non captifs »,
- ✓ Poursuivre les rencontres intergénérationnelles entre les élèves/publics dans les différentes structures (Hôpital Clémenceau, MARPA des Grillons, Résidence Degommier...)
- ✓ Poursuivre les partenariats éducatifs avec les établissements scolaires, services petite enfance...
- ✓ Favoriser et poursuivre une dynamique partenariale et qualitative avec les acteurs culturels du territoire et extraterritoriaux (locaux et institutionnels, directions des scènes conventionnées, conservatoires voisins, autres lieux culturels...),
- ✓ Proposer des rencontres pédagogiques avec les partenaires afin de définir en commun les projets artistiques et culturels,
- ✓ Poursuivre le développement des projets multimédias (MAO...),

Une réflexion sur la politique tarifaire :

Le conservatoire se trouve depuis ces 3 dernières années face à une baisse des coefficients familiaux de ses usagers, face à une nouvelle organisation des temps de l'enfant et des familles depuis la réforme du périscolaire et à des pratiques tarifaires sensiblement inférieures dans les structures équivalentes géographiquement proches. Une révision des tarifs est à engager à la rentrée 2017, à destination des usagers et des communes pour les interventions des professeurs du conservatoire, afin de favoriser un champ d'action et de fréquentation élargi en terme de publics.

11 – LES ACTIONS DE COMMUNICATION

11.1 La communication généraliste

Val d'Essonne Infos

Val d'Essonne Infos reste la colonne vertébrale de la communication institutionnelle envers les habitants. Cette publication a maintenu son rythme de parution avec la sortie de 3 numéros répartis au long de l'année : début d'année, printemps et rentrée scolaire.

Val d'Essonne Infos a maintenu son volume moyen d'informations publiées avec un numéro de 28 pages, puis deux bulletins de 36 pages.

Val d'Essonne Infos s'efforce de rendre compte aux habitants des actions de leur Communauté de Communes et de relayer les actions communales et de la vie associative. C'est un moyen pour diffuser plus largement l'information sur la richesse et le dynamisme du territoire, notamment associatif, et de permettre au plus grand nombre de profiter d'actions de qualité.

Un dossier thématique sur les perspectives budgétaires de la CCVE, ainsi que les nouveaux sujets Maison des Services Publics (pas encore MSAP à l'époque) et Santé expliquent les numéros conséquents diffusés en mai et en septembre. Ces pages permettent à la fois une rétrospective sur les actions réalisées, et une invitation aux événements à venir ainsi qu'un rappel des informations pratiques de la structure.

La rubrique inaugurée en 2012 présentant aux habitants un aspect insolite ou méconnu du Val d'Essonne lié à son histoire, à son patrimoine etc. a, quant à elle, été maintenue dans chaque numéro.

En terme de ligne éditoriale, la nouvelle rubrique « mieux connaître le territoire » créée en 2014 afin d'éclairer les habitants sur des procédures administratives, parfois mal connues, a été reconduite dans les numéros des mois de mai et septembre. En 2016, ce sont notamment les nouvelles permanences tenues au siège de la Maison des Services au Public et le projet de réhabilitation du Complexe Aquatique intercommunal qui ont pu être présentés.

La rubrique dédiée aux nouveaux commerçants et entrepreneurs du Val d'Essonne a été maintenue et enrichie. De plus en plus appréciée par les professionnels, cette rubrique permet d'informer les habitants de l'existence du commerce ou de l'entreprise.

L'insertion d'un article pour ces commerces ou entreprises est totalement gratuite mais à la condition préalable d'avoir eu un contact formel avec le service Développement économique. C'est une manière supplémentaire d'établir un lien entre les acteurs économiques et la collectivité, et ainsi à travers une bonne connaissance mutuelle, tisser un partenariat positif.

En 2016, la nouvelle rubrique « Pépites en Val d'Essonne » a vu le jour : dans chaque numéro, elle valorise une entreprise au savoir-faire original et particulier implantée en Val d'Essonne.

Entre Nous

Afin de compléter l'information des habitants, une publication a été créée en 2010 : *Entre Nous*. Cette lettre est centrée sur une thématique principale. Elle est donc à la fois plus légère que *Val d'Essonne Infos* à réaliser et permet d'approfondir certains thèmes.

1 numéro a été publié en octobre 2016 dont les 8 pages ont porté sur la présentation du projet de réhabilitation du complexe aquatique intercommunal. Cette édition a permis d'éclairer sur les travaux à venir, les transformations prévues et la volonté de la CCVE de doter le territoire d'un équipement complet et adapté à tous les besoins.

11.2 La communication thématique

De manière générale, le plan de communication annuel est étudié pour limiter la multiplication de distributions de documents thématiques dans les boîtes aux lettres, dans un souci de maîtrise des coûts.

En complément des informations utiles dans *Val d'Essonne Infos*, d'autres événements ou sujets sont publiés dans des supports particuliers.

L'Environnement et la gestion des déchets

Une rubrique est « sanctuarisée » dans *Val d'Essonne Infos* afin de donner des informations concrètes et utiles pour mieux trier ses déchets, et en comprendre l'intérêt économique en termes de répercussion sur la redevance et protection de l'environnement.

De même qu'en 2013, en 2014 et en 2015, il a néanmoins été nécessaire de publier un support particulier pour la mise en place de la collecte spécifique des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques en fin d'année, ainsi qu'un calendrier de collecte des Ordures Ménagères sur les différentes communes du la CCVE.

Cette année également, le mois d'octobre a été marqué par la mise en place de nouvelles consignes de tri. La diffusion d'une brochure déclinant ces nouvelles règles a donc été mise en place, ainsi que l'impression d'autocollants dont le service Ordures Ménagères a pu se servir pour informer les habitants au cas par cas de leurs erreurs.

Le développement économique, l'insertion professionnelle et le tourisme

L'essentiel de la communication de la CCVE envers le monde économique se fait à travers son site Internet dédié aux entreprises, permettant ainsi une réactivité beaucoup plus forte qu'une communication « papier ».

Toutefois, *l'Annuaire des Entreprises* « édition 2016 » a été réédité et distribué comme il en est désormais traditionnellement le cas à l'ensemble des foyers, au mois de janvier. C'est une façon de faire la promotion des entreprises et commerçants du territoire auprès des consommateurs locaux potentiels.

Seules les entreprises qui en font la demande, et leur nombre est croissant, figurent dans cet annuaire.

La communication a également accompagné le lancement de deux opérations nouvelles tournées vers le grand public en 2016 et portées par le Service Développement économique – commerce :

Le marché des Loisirs Créatifs, le troisième marché thématique qui s'est tenu à Mennecy le 21 mai d'une part, et le festival musical et marché de producteurs locaux Rock'N Dévore ! proposés à Vert-le-Grand le 8 octobre. Pour chaque événement, un « pack communication » est mis à disposition par le service Développement Economique et contenant des flyers, des affiches de différents formats, des bâches, une signalétique et un relai vers la presse.

Afin de mettre à disposition du service en charge de la dynamisation des commerces, un outil sous forme de dépliant papier a été édité à 2 000 exemplaires, exclusivement à destination des commerçants du Val d'Essonne. Cet outil a permis de rassembler les informations pratiques dont les commerçants ont pu avoir besoin, notamment sur les subventions mises en place par la CCVE, les dates des rendez-vous clefs et les documents et formations à leur disposition en 2016, ceci en vue de les aider au mieux à développer leur entreprise et de savoir qui contacter en cas de besoin.

Un nouveau projet a également été amorcé en 2016 avec la création d'un principe de livret d'accueil pour les nouvelles entreprises. Un document pratique a été charté et propose un chemin de fer. La pochette devant contenir ces documents a été éditée, de sorte que le travail puisse être poursuivi en 2017, selon le besoin et la disponibilité du service développement économique.

En 2016, le *Guide du Tourisme et des Randonnées* a été réédité. Ce document est publié toutes les années paires. Son volume a augmenté, la nouvelle édition intégrant de nouvelles rubriques comme « Les idées journées et week-end », des zooms sur des pépites du Val d'Essonne, et des jeux pour faire participer les enfants. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire, ainsi que sur les salons auxquels participe le service Tourisme.

Le Conservatoire du Val d'Essonne

En 2016, une brochure de présentation du Conservatoire du Val d'Essonne a été éditée et distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du Val d'Essonne. Ce support a permis de décliner le panorama des disciplines proposées par le Conservatoire et d'informer la totalité des habitants du territoire de la possibilité de s'inscrire à des pratiques culturelles et artistiques. Cette diffusion a été programmée au moment de l'ouverture des inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017.

L'intervention de l'équipe du Conservatoire sur les forums des associations est un facteur important du bon fonctionnement des inscriptions des élèves. Pour permettre une présentation efficace de la structure, un document « triptyque carte de visite » a été édité pour permettre à l'équipe du Conservatoire de proposer un support papier aux visiteurs et de leur préciser les informations complémentaires dont ils pouvaient avoir besoin. Des roll-ups et des bâches signalétiques ont également été produits pour ces interventions.

Pour cibler plus précisément les publics des écoles, deux flyers ont été édités et distribués dans les classes concernées : le premier pour inviter les élèves des écoles maternelles aux activités « Eveil », le second pour proposer les activités du Conservatoire aux élèves des écoles primaires dès 8 ans.

11.3 La communication électronique

La CCVE met plusieurs sites Internet à la disposition des habitants. La place de la communication dématérialisée de la CCVE est croissante, en ce qu'elle complète la communication papier, voire qu'elle la remplace même totalement depuis 2011 dans certains cas.

Le nombre des visites des sites témoigne du fait que l'outil d'information Internet est de mieux en mieux utilisé par les habitants.

Site portail

Pour le site généraliste de la CCVE, l'effort de mise à jour régulière et de diffusion des informations sur la vie locale, notamment les manifestations organisées dans les communes du Val d'Essonne, a été poursuivi en 2016, ce qui permet une augmentation sensible de la fréquentation. Les informations diffusées dans les supports papiers de la CCVE (événements, avancement des projets, etc.) sont systématiquement relayées sur son site portail.

Depuis 2014, le site Internet général de la CCVE offre une place encore plus élargie à la publication des actualités (majoritairement sportives, culturelles et associatives) du Val d'Essonne. Un agenda recensant ces actualités est mis à disposition des internautes. Le site est par ailleurs beaucoup plus interactif et permet désormais aux habitants d'effectuer certaines démarches en ligne.

Egalement, depuis 2014, les associations et les communes sont beaucoup plus impliquées dans la publication de ces actualités puisqu'elles ont désormais la possibilité d'avoir accès directement à l'interface administrateur du site afin d'y publier leurs propres articles (avec une modération de nos services qui gardent la main sur le site). Les associations et toutes les communes du territoire ont été informées de cette nouvelle fonctionnalité accessible gratuitement pour elles. Une large communication aussi informative et pédagogique que possible a été effectuée, et un rappel est fait régulièrement via e-mailing, téléphone, affichage et relai de l'information par les correspondants référents des associations et responsables de la communication au sein des mairies du territoire. En 2016, une augmentation – déjà remarquée en 2015 - des publications des associations et mairies a été constatée. Ces dernières ont fait part d'un retour très positif sur l'utilisation de cette fonctionnalité. Un travail très régulier de prise de contact a été poursuivi et renforcé en 2016, de sorte que les communes et les associations connaissent la fonctionnalité et sachent qu'elles peuvent trouver à la CCVE un référent pour les guider dans son utilisation.

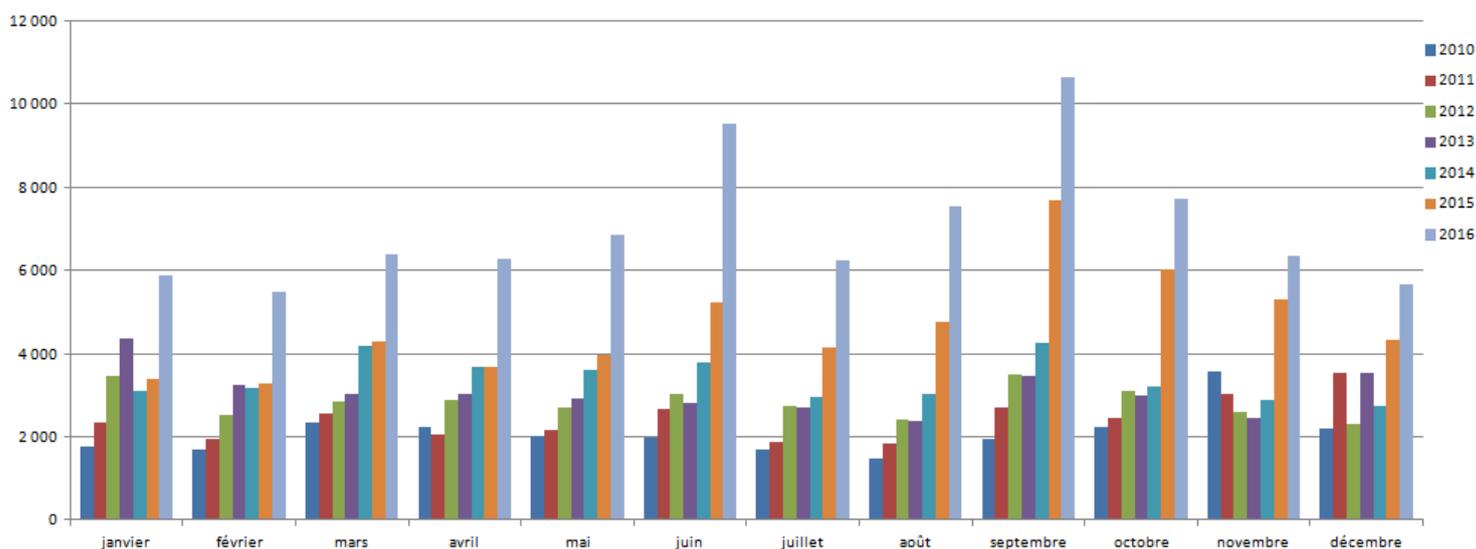
L'annuaire des associations, disponible en ligne depuis 2014 et a ainsi été davantage nourri en 2016 et rassemble aujourd'hui pratiquement 200 inscrits.

Enfin, ce site refondu permet l'envoi de newsletters aux habitants. Par exemple, depuis 2014, la lettre électronique En Direct informe les élus du Val d'Essonne dès le lendemain de chaque conseil du contenu de ce dernier, et des Flashes Infos peuvent être envoyés (par exemple en cas d'incidents importants relatifs aux transports) à nos listes de diffusion. En 2015, et à l'image des lettres envoyées via le site économique, une newsletter générale hebdomadaire a été créée : chaque jeudi, une lettre électronique présente à 2900 abonnés sous différentes rubriques les manifestations, spectacles, événements, représentations et rendez-vous à venir et à ne pas manquer en Val d'Essonne. Ces newsletters ont été davantage nourries en 2016 grâce à l'augmentation du nombre d'actualités publiées par les associations et les communes du territoire.

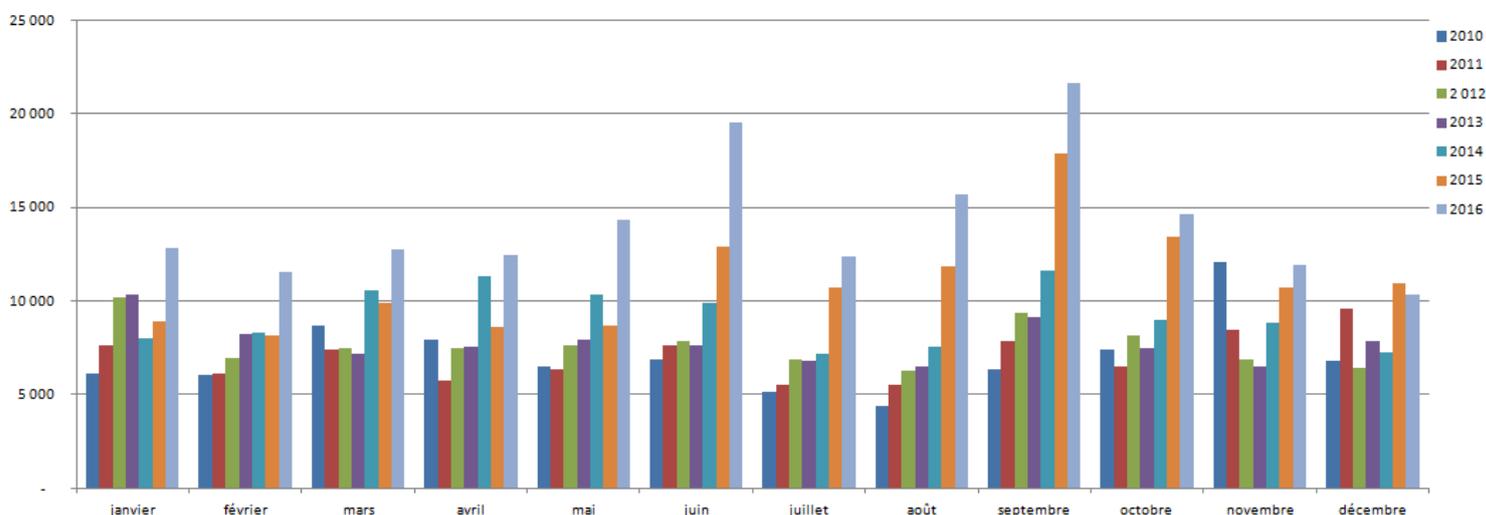
De plus, cette fonctionnalité permet à la CCVE d'informer les habitants ponctuellement sur des événements majeurs, comme des grèves de transport, des inondations, ou des événements particuliers pour lesquels elle désire dédiée une communication plus intense (invitations, etc.)

Avec 84 572 visites en 2016, on constate une augmentation de 50.56% des visites par rapport à 2015. On constate également une augmentation de 28.10% des pages vues avec 169 922 pages vues.

Evolution des visites du site généraliste



Evolution des pages vues du site généraliste



Site environnement

Les publications d'actualités sur le site environnement ont encore été renforcées durant cette année 2016 et sont désormais quotidiennes lorsque l'actualité le permet.

Afin de mieux vérifier l'attente des internautes tant quantitativement que qualitativement, une vigilance particulière sur les statistiques de fréquentation du site a été opérée en 2015 avec un outil d'analyse statistique plus pertinent. Ce travail a été poursuivi en 2016, avec des contrôles réguliers des habitudes de fréquentation des internautes.

Les pages les plus consultées ont été davantage nourries et mises en avant, et la régularité des publications a été renforcée, avec une mise à jour régulière des informations pratiques et une veille au bon fonctionnement du site ainsi qu'à sa présentation ergonomique.

La fréquentation de ce site Internet a pris un rythme de croisière et est stabilisé à environ 15 000 visites par mois et 65 000 pages vues par mois également.

Site économique

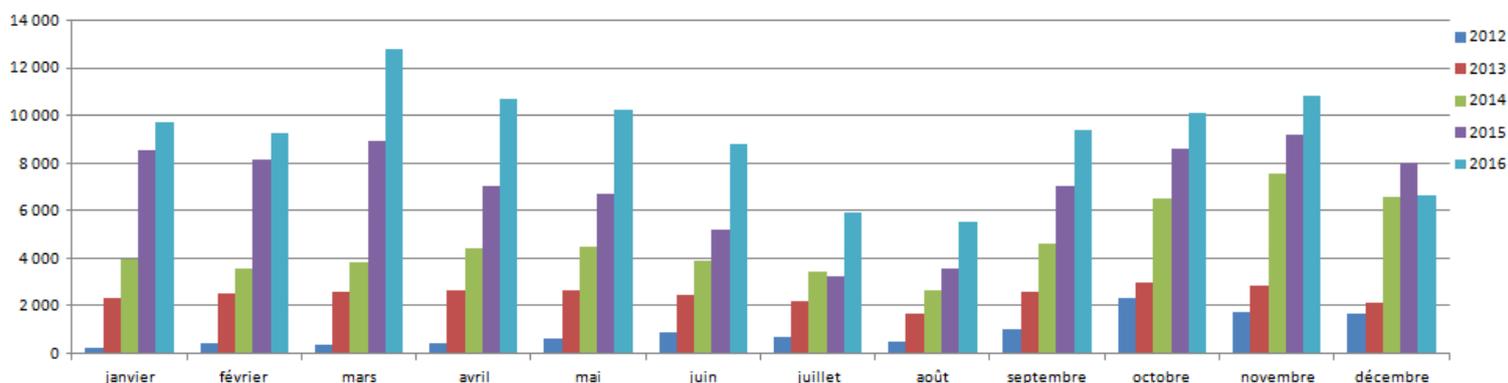
Depuis 2011, la diffusion d'une newsletter dématérialisée en lieu et place d'une communication semble, au vu des statistiques de fréquentation, être désormais un outil utilisé par les acteurs économiques du territoire. En 2016, l'envoi mensuel de cette lettre électronique a été poursuivi. Cette newsletter est nourrie des différents articles publiés quotidiennement sur le site. Le contenu de ces derniers est choisi en fonction des sujets les plus consultés par les internautes et recensés dans les statistiques de fréquentation.

Le site économique connaît désormais un vif succès et est désormais un outil qui fait partie du quotidien des habitants, notamment grâce à l'annuaire des commerces et entreprises en ligne. Les pages présentant des dossiers et actualités sont également très consultées, ainsi que les rubriques dédiées aux commerces et aux aides aux entreprises.

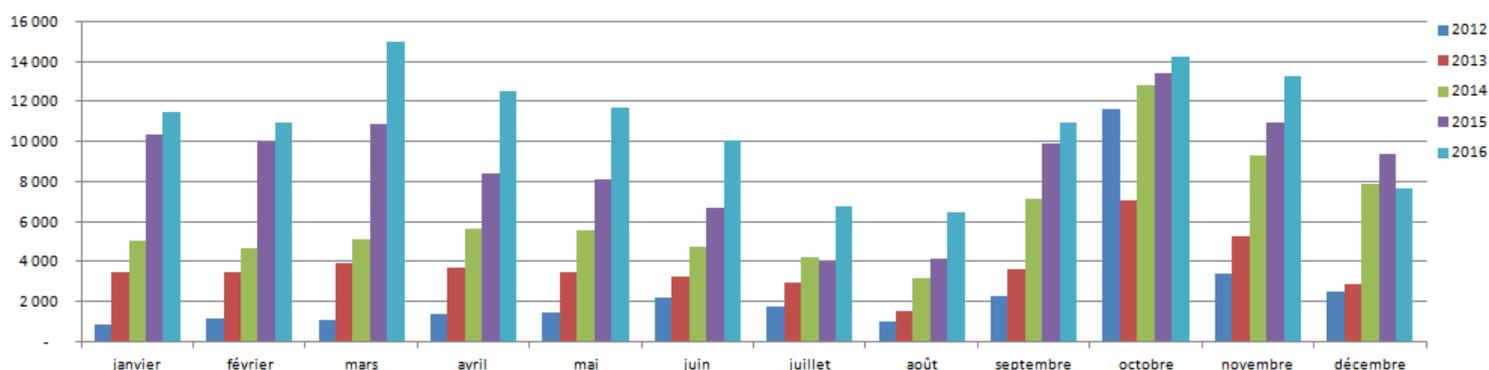
Cependant, cet outil devient techniquement obsolète et se meurt de sa belle mort peu à peu. Il devient difficile à utiliser pour les internautes comme pour le service communication qui le nourrit. Une refonte du site économique a donc été engagée à la fin de l'année 2016 pour être poursuivie et achevée en 2017 et permettre de proposer une interface plus ergonomique, instinctive et interactive. La méthodologie et le retroplanning ont été définis en 2016 pour une réalisation du travail et une mise en place en 2017.

Avec 109 734 visites en 2016, on enregistre une progression de 30.52% par rapport à 2015. La progression en termes de pages vues est de 23.35 % avec un total de 130 960 pages consultées.

Evolution des visites du site économique



Evolution des pages vues du site économique



A noter que la CCVE est également présente sur les réseaux sociaux (Facebook® et Twitter®). Selon un recensement réalisé en 2014 par le site internet eTerritoire, dans le Top 40 des communautés de communes, la CCVE arrivait en 15^{ème} position en nombre de tweets enregistrés et en 21^{ème} position en nombre d'abonnés. En 2015, elle était également en tête de liste. Pour 2016, ce classement n'est pas encore connu.

Site conservatoire

Enfin, en 2016, un site Internet dédié au Conservatoire a vu le jour. Cette nouvelle interface permet de rassembler en un support web toutes les informations pratiques du Conservatoire. Le site vit également grâce aux actualités du Conservatoire qui l'utilise en toute autonomie et le nourrit d'actualités régulières. Enfin, à l'image de l'Espace Pro dédié aux associations et aux communes sur le site général, un Espace élèves et professeur a été créé sur le site Conservatoire. Il permet à ces derniers d'échanger des informations de manière pratique, groupée, rapide et dématérialisée.

11.4 Autres actions

Pour les vœux 2017, la CCVE a décidé de ne pas faire d'envoi courrier de cartes de vœux fin 2016, comme inauguré en 2010. Une carte a été publiée sur le site Internet de la CCVE à l'intention de tous les habitants et diffusée par courriel à tous les contacts mails disponibles dans la base de contact de la CCVE. Cette carte animée a présenté les deux grands projets d'envergure que la CCVE a souhaité mener en 2017 : le démarrage du chantier de réhabilitation du complexe aquatique intercommunal, et le passage des câbles pour la mise en place du Très Haut Débit, en souhaitant à chacun une belle année qui concrétise les projets de tous. La carte, qui a souhaité marquer la volonté de la CCVE de toujours mieux travailler pour offrir un service public de qualité à ses habitants, a été mise en musique cette année encore.

Pour mettre à disposition des outils de communication aux différents services de la CCVE, le service communication a renouvelé les drapeaux signalétiques de l'intercommunalité et édité un document PLV triptyque proposant 3 faces visibles : la première dédiée au développement économique, la seconde au tourisme, et la troisième au cadre de vie offert par le territoire. Ce support générique est utilisable par tous les services. Un roll-up dédié à la MSAP a également été édité en fin d'année pour présenter brièvement et visuellement les champs d'actions de ce service.

Le 11 juillet 2016 a eu lieu la signature officielle du contrat de Délégation de Service Public pour la réhabilitation et l'exploitation du complexe aquatique intercommunal. A cette occasion, des personnalités ainsi que la presse se sont réunies dans les locaux de la CCVE pour officialiser cette collaboration lors d'une conférence de presse. Plusieurs articles et reportages sont parus sur le sujet.

Enfin, un partenariat pour l'année 2016 a été conclu avec La Radio Sans Pub qui a donc diffusé dans sa rubrique Agenda les informations que lui a relayées la CCVE, et a consacré des reportages sur des thèmes choisis par la CCVE, soit le Printemps des Contes, la Fête de la Science, le Marché des Loisirs Créatifs, Rock'N Dévore !, le Salon des métiers du terroirs à Ballancourt-sur-Essonne, le Salon des artisans créateurs à Vert-le-Grand, et la signature du contrat de DSP le 11 juillet 2016.

12 - LES ACTIVITES FONCTIONNELLES

12.1 Les finances en 2016

Depuis l'exercice 2012, l'activité est répartie sur deux budgets différents : le budget général de la CCVE et le budget annexe du service Déchets ménagers.

Les conclusions de l'étude de prospective financière rétrospective et prospective réalisée en 2015 par le cabinet Finance Active a abouti aux conclusions suivantes :

- ✓ Des épargnes en diminution entre 2012 et 2015,
- ✓ Des recettes de fonctionnement qui évoluent moins vite que les dépenses de fonctionnement,
- ✓ Une baisse continue des dotations depuis 2012,
- ✓ Un Plan Pluriannuel d'Investissement concentré entre 2016 et 2019 générant des charges de fonctionnement induites importantes (environ 1 million d'euros lorsque le PPI aura été complètement réalisé),
- ✓ Une CVAE en baisse durant 2 années (2015 et 2016),
- ✓ Des dépenses de personnel qui augmentent au fur et à mesure des transferts de compétences et de personnels,
- ✓ Une structuration budgétaire atypique puisque le reversement des attributions de compensation, de la Dotation de solidarité Communautaire et du FNGIR représentent environ 16 millions d'euros soit 74% des dépenses de la CCVE.

En termes de recettes : afin de s'assurer des marges de manœuvre nécessaires à la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) notamment, les élus ont fait le choix d'augmenter la fiscalité et ont ainsi voté un taux de 3% pour la taxe foncière sur le bâti.

En termes de dépenses : les résultats de la prospective préconisaient une baisse de dépenses de fonctionnement entre 2% et 8%. En 2016, les inscriptions budgétaires ont été limitées à 80% de celles de 2015. Les efforts en la matière doivent se poursuivre jusqu'à la fin du mandat.

Budget général :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016			
En €	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes réelles	2 052 271,40	24 332 025,91	26 384 297,31
Dépenses Réelles	4 327 731,79	20 932 801,37	25 260 533,16
Résultat de l'exercice	-2 275 460,39	3 399 224,54	1 123 764,15
Résultat 2015 reporté	- 184 447,16	5 104 106,60	
Solde d'exécution des RAR en investissement	- 186 523,25		
Résultat de clôture	-2 646 430,80	8 503 331,14	5 856 900,34

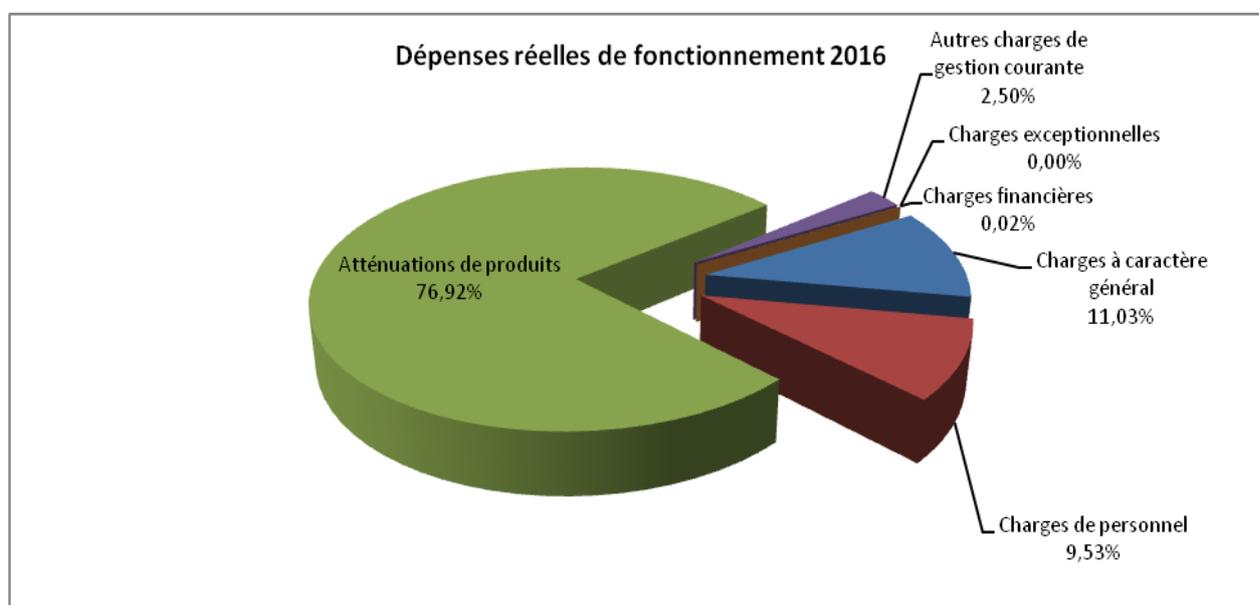
En dépenses de fonctionnement,

Les dépenses (20 932 801,37 €) ont été réalisées à hauteur de 96,43% des prévisions budgétaires.

Les reversements aux communes (Attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR) ont représenté 74,84% de ces réalisations.

Les dépenses de fonctionnement 2016 présentées par chapitre :

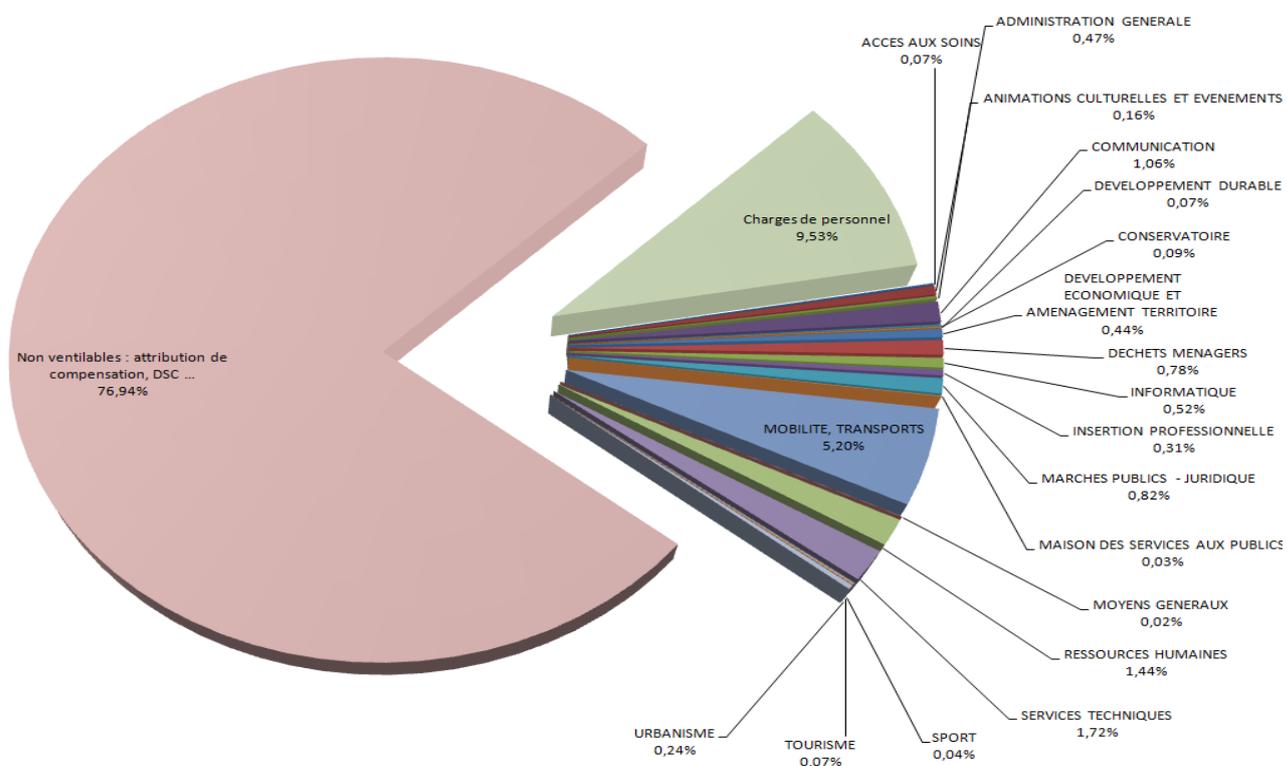
Chapitres	Libellés	Budget 2016 + DM	CA 2016	% réalisé
011	Charges à caractère général	2 897 370,00	2 288 088,41	78,97%
012	Charges de personnel	1 976 000,00	1 975 961,69	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	664 834,00	517 857,52	77,89%
66	Charges financières	10 200,00	4 771,16	46,78%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	352,76	17,64%
014	Atténuations de charges	15 962 406,00	15 952 069,00	99,94%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 000,00	193 700,83	99,33%
Total des dépenses de fonctionnement		21 707 810,00	20 932 801,37	96,43%



Les dépenses de fonctionnement 2016 à caractère général présentées par secteur :

Domaines	Dépenses
ACCES AUX SOINS	13 790,06
ADMINISTRATION GENERALE	98 394,56
ANIMATIONS CULTURELLES ET EVENEMENTS	32 316,44
COMMUNICATION	220 374,53
CONSERVATOIRE	19 536,54
DEVELOPPEMENT DURABLE	14 822,80
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	90 486,12
DECHETS MENAGERS	161 153,59
INFORMATIQUE	108 093,61
INSERTION PROFESSIONNELLE	63 633,29
MARCHES PUBLICS - JURIDIQUE	169 362,10
MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS	7 120,40
MOBILITE, TRANSPORTS	1 077 507,20
MOYENS GENERAUX	3 816,68
RESSOURCES HUMAINES	297 649,03
SERVICES TECHNIQUES	356 125,43
SPORT	8 304,45
TOURISME	14 199,40
URBANISME	49 612,46
Non ventilables : attribution de compensation, DSC ...	15 956 840,16
Charges de personnel	1 975 961,69
Total général	20 739 100,54

Dépenses de fonctionnement 2016

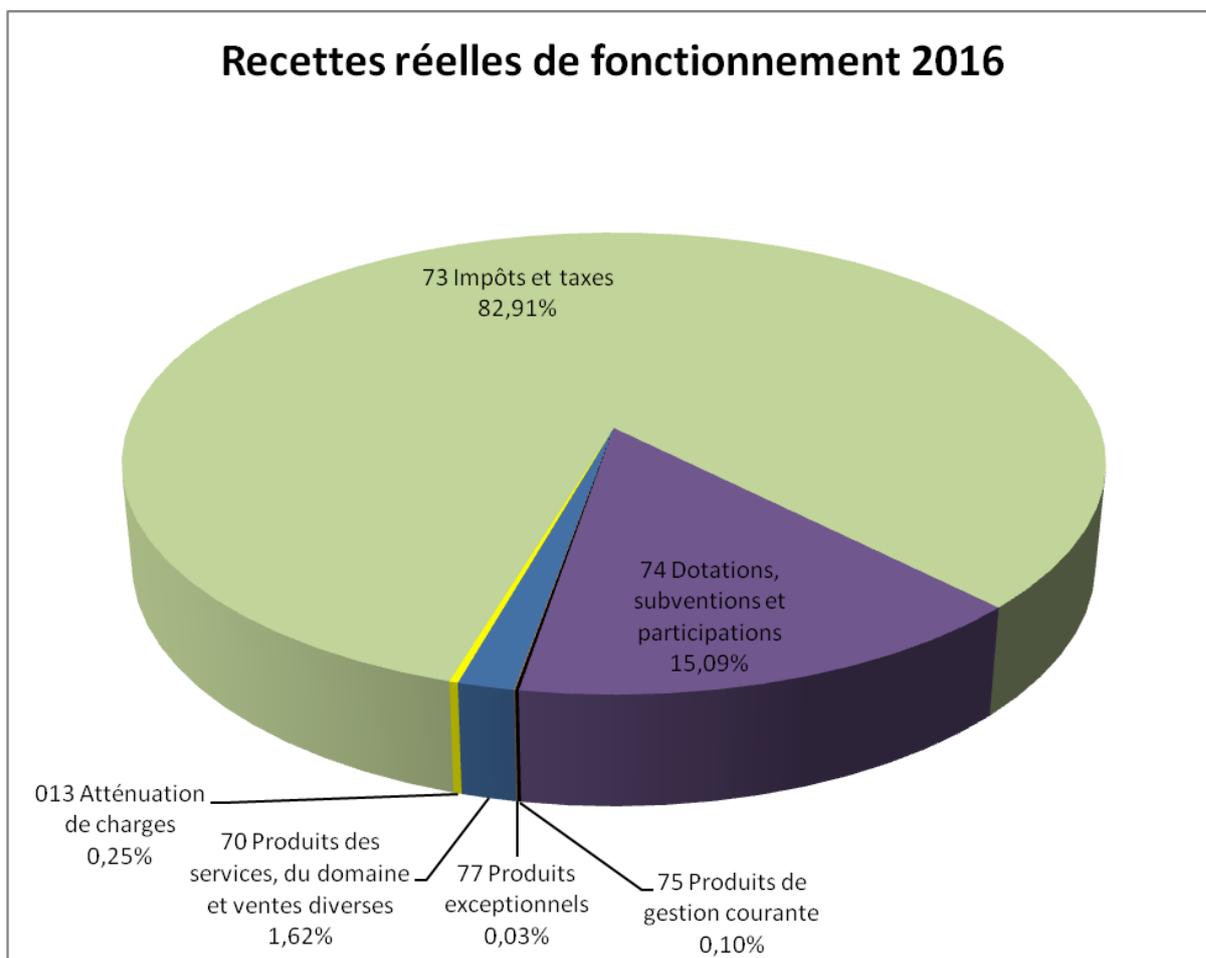


En recettes de fonctionnement,

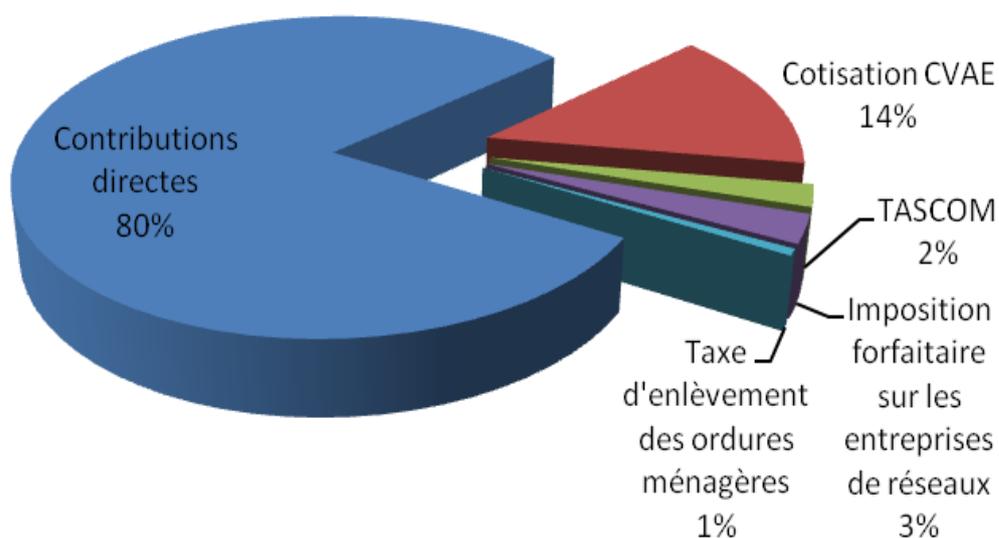
Les recettes (24 332 025,91 €) ont été réalisées à hauteur de 101,37 % des prévisions budgétaires.

Chapitres	Libellés	Budget 2016+ DM	CA 2016	% réalisé
013	Atténuations de charges	57 000,00	60 987,22	107,00%
042	Opérations d'ordre entre section	5 500,00	338,50	6,15%
70	Produits des services, domaines	406 100,00	394 688,50	97,19%
73	Impôt et taxes	19 936 488,00	20 172 735,00	101,18%
74	Dotations et subventions	3 595 663,00	3 672 488,65	102,14%
75	Produits de gestion courante		24 536,15	
77	Produits exceptionnels	2 000,00	6 251,89	312,59%
Total des recettes de fonctionnement		24 002 751,00	24 332 025,91	101,37%

Recettes réelles de fonctionnement 2016

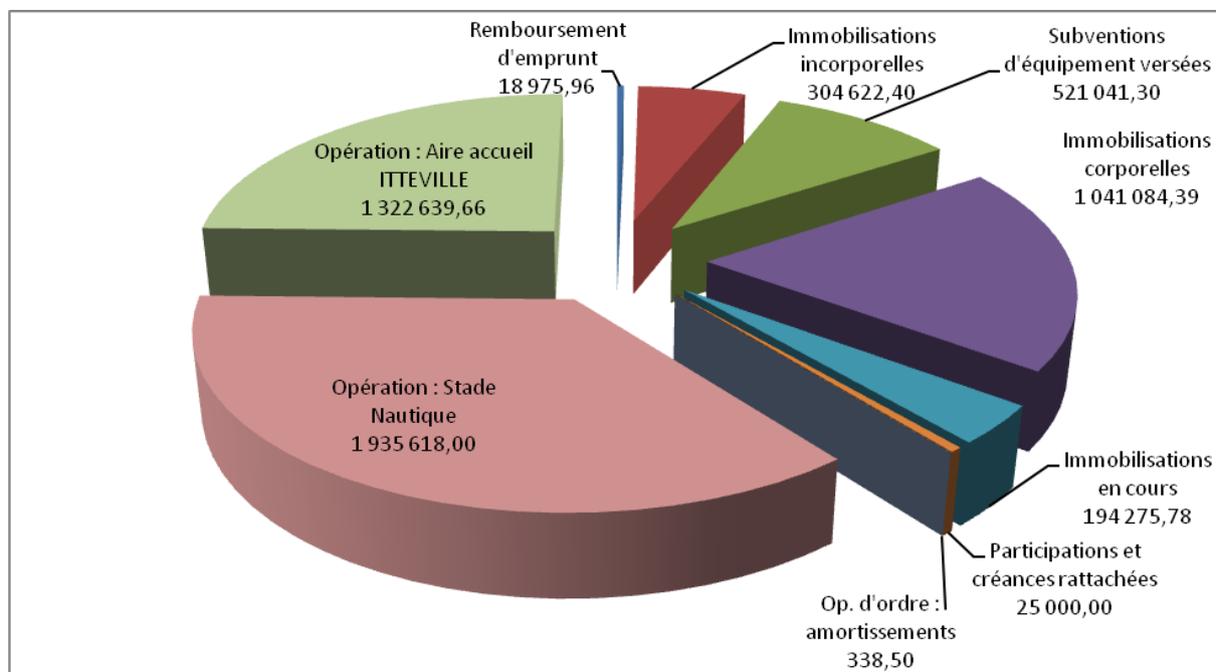


Détail du chapitre impôts et taxes



En dépenses d'investissement,

Les dépenses réelles (mandats + RAR) ont été réalisées à hauteur de 33,71% des prévisions budgétaires pour un montant total de 5 363 257,49 € + 338,50 € d'opérations d'ordre dont la répartition par nature donne le tableau et le graphique suivants :



Afin de clarifier la répartition des dépenses d'investissement par opération, il convient de scinder le tableau en deux.

La première partie du tableau présente les chapitres-opérations identifiés et votés individuellement dans le budget.

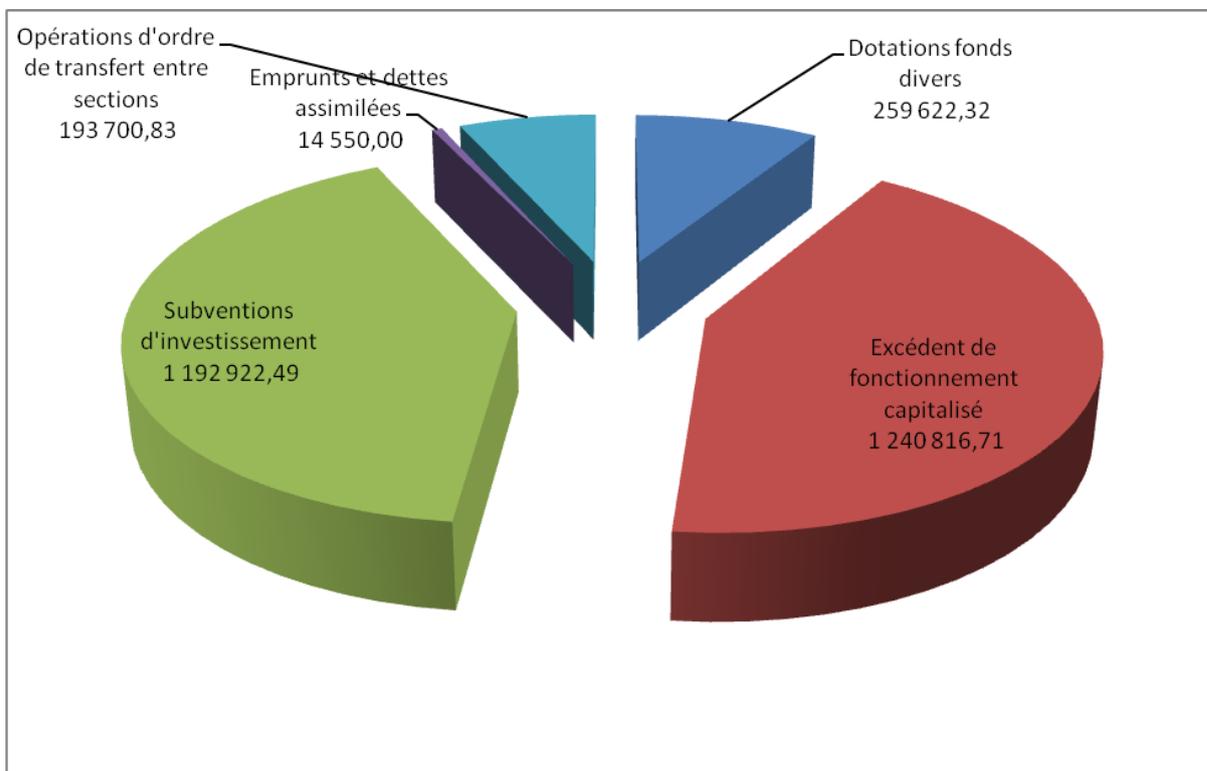
La seconde partie concerne les opérations non différenciées dans le budget ainsi que les autres dépenses d'investissement.

CA 2016 Détail des Opérations d'Equipment	Dépenses
Aire Stade Nautique	1 935 618,00
Aire accueil ITTEVILLE	1 322 639,66
Total chapitre - opérations :	3 258 257,66
Total des opérations non individualisées	2 105 338,33

Les recettes d'investissement,

Les recettes d'investissement (titres + RAR) s'élèvent à 2 707 911,52 € pour les opérations réelles et 193 700,83 € pour les opérations d'ordre selon la répartition suivante :

Libellé de Chapitres	Titres émis + reste à réaliser
Dotations fonds divers	259 622,32
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 240 816,71
Subventions d'investissement	1 192 922,49
Emprunts et dettes assimilées	14 550,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	193 700,83
Total des recettes d'investissement	2 901 612,35



Le budget Déchets Ménagers

Malgré une hausse du volume des recettes entre 2015 et 2016, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe montre une dégressivité depuis 2012 (soit environ -2,22 % en moyenne par an entre 2012 et 2016) :

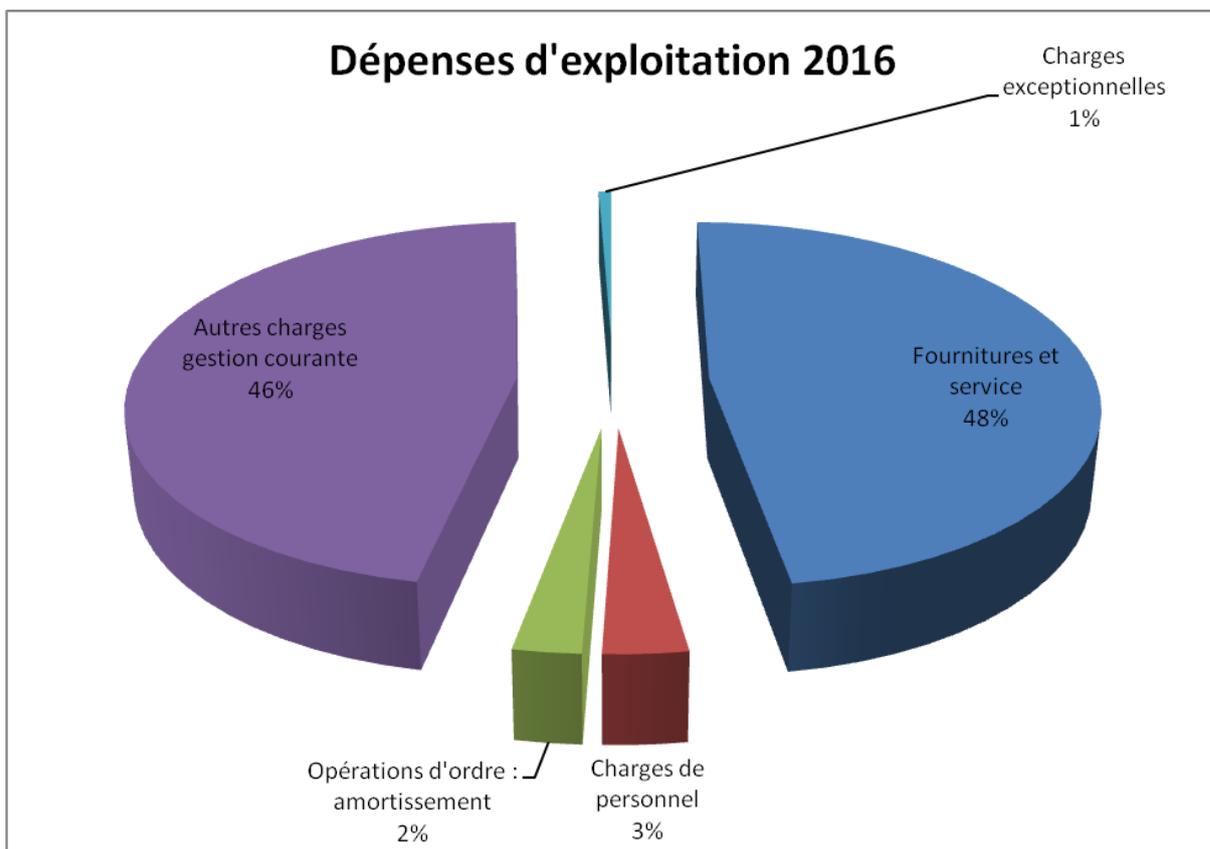
- ✓ **La subvention d'équilibre** : Elle a été mise en place en 2012 pour un montant de 500 000 € et dégressive chaque année de 125 000 €. **Elle a été versée pour la dernière fois en 2015.**
- ✓ En 2015, les recettes liées à la **REOMI** ont baissé d'environ 90 000 € suite à la baisse de 10 % de la part fixe votée lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2014. Puis, lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2015, il a été nécessaire de voter une revalorisation des tarifs pour 2016 afin d'équilibrer le budget (déficit estimé 2015 à cette date – 109 414,90 € et une projection de résultat en 2016 de - 421 361,93 €), comme suit :
 - Ordures ménagères : + 17,80 % de la part fixe et + 10 % de la part variable,
 - Biflux : + 8,90 % de la part fixe et + 6 % de la part variable,
 - + 5 % sur les rendez-vous pour la collecte des encombrants,
 - + 50 % sur la vente des sacs de déchets verts.
- ✓ Variations importantes des **participations Eco emballage** : - 23 106 € en 2013, - 120 094 € en 2014, + 15 726 € en 2015 et – 8 626 € en 2016.

Dès lors, une étude de conseil, d'assistance et d'accompagnement à la mise en œuvre de la refonte des tarifs de la REOMI a été lancée fin 2016 et sera engagée en 2017 pour une mise en œuvre en 2018.

BUDGET ANNEXE REOMI			
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016			
En €	Investissement	Exploitation	Total
Recettes réelles	162 865,50	6 603 870,48	6 766 735,98
Dépenses Réelles	62 613,02	6 186 741,15	6 249 354,17
Résultat de l'exercice	100 252,48	417 129,33	517 381,81
Résultat 2013 reporté	117 374,46	537 029,50	
Solde d'exécution des RAR en investissement	- 14 702,04		
Résultat de clôture	202 924,90	954 158,83	1 157 083,73

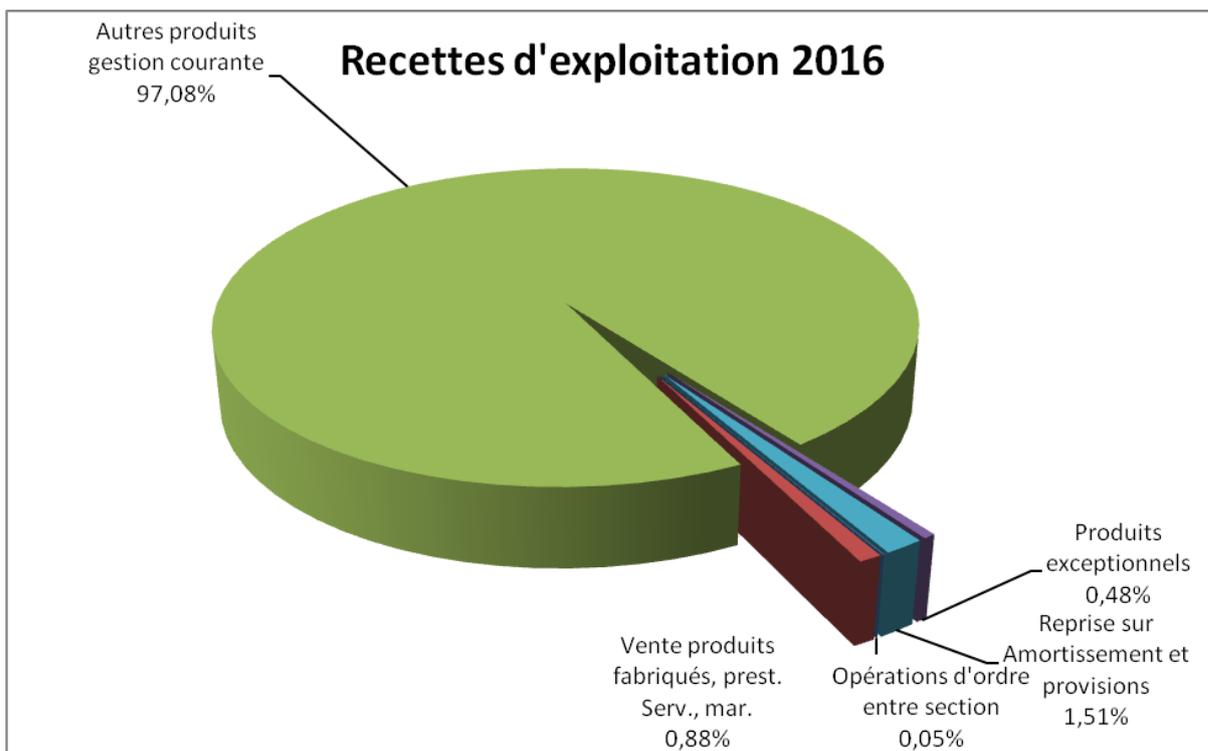
Les dépenses de la section d'exploitation se sont élevées à 6 186 741,15 € (y compris les rattachements et les opérations d'ordre).

Libellé	Mandats + charges rattachés
Fournitures et service	2 945 751,08
Charges de personnel	184 513,71
Opérations d'ordre : amortissement	148 829,69
Autres charges gestion courante	2 870 117,93
Charges exceptionnelles	37 528,74
Total	6 186 741,15



Le financement de la section d'exploitation se fait au moyen des recettes suivantes pour un total de 6 603 870,48 €.

Libellés	Titres émis + produits de rattachés
Opérations d'ordre entre section	3 010,09
Vente produits fabriqués, prest. Serv., mar.	58 331,45
Autres produits gestion courante	6 410 872,17
Produits exceptionnels	31 656,77
Reprise sur Amortissement et provisions	100 000,00
Total	6 603 870,48



En 2016, les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe sont composées pour :

- ✓ 94,07 % de la REOMI
- ✓ 3,96% des participations éco emballages versés par le SIREDOM
- ✓ 0,61% refacturation bennes
- ✓ 0,90 % recettes d'affranchissement
- ✓ 0,46% recettes exceptionnelles

Chapitre 70

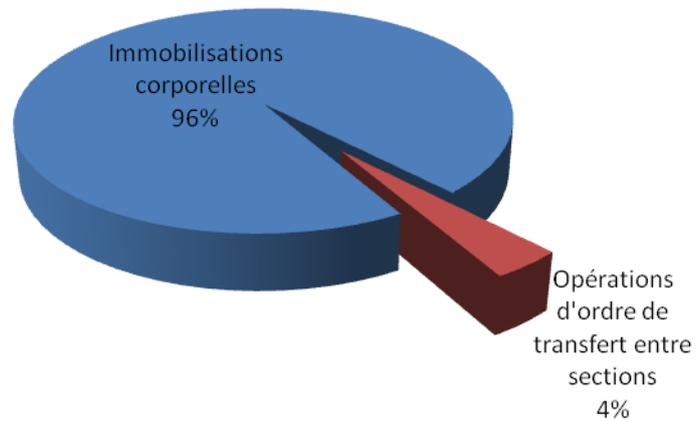
Chapitre 77

Chapitre 75

Les dépenses d'investissements se sont élevées à 77 315.06 € (RAR et opérations d'ordres inclus) se répartissant de la manière suivante :

Libellés	Mandats émis + restes à réaliser
Immobilisations corporelles	74 304,97
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 010,09
TOTAL	77 315,06

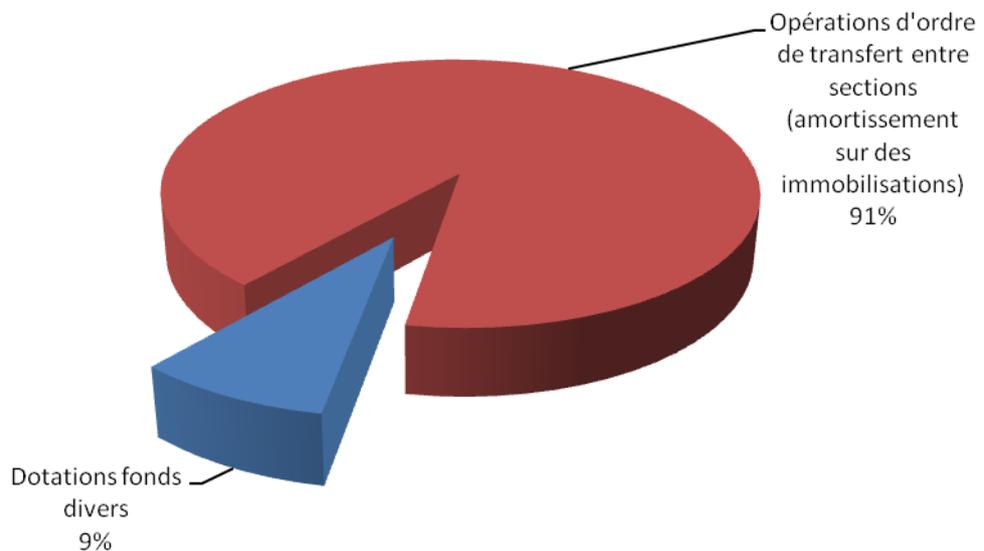
Dépenses d'investissement 2016



Les recettes d'investissement s'élèvent à 162 865,50 €.

Libellés	Titres émis + reste à réaliser
Dotations fonds divers	14 035,81
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement sur des immobilisations)	148 829,69
TOTAL	162 865,50

Recettes d'investissement 2016



12.2 Les ressources humaines en 2016

En 2016, 67 postes sont pourvus dont 25 à temps non complet.

Les faits marquants

- ✓ Création du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail puisque la collectivité emploie plus de 50 agents,
- ✓ Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la filière administrative,
- ✓ Réorganisation et optimisation des bureaux du siège,
- ✓ Création d'un service commun « commande publique » pour les communes du territoire,
- ✓ Adhésion au pack prévoyance INTERIALE mis en place par le CIG de la grande couronne pour la garantie maintien de salaire.

L'administration en chiffres

Au 31 décembre 2016, la CCVE est composée de 67 agents (40 titulaires et 27 non titulaires).

- 48 % du personnel est issu de la filière administrative
- 9 % du personnel est issu de la filière technique
- 40 % du personnel est issu de la filière enseignement artistique
- 3 % du personnel autres (emplois aidés, CDD)

La répartition par catégories représente :

- Cat. A : 28,5 %,
- Cat. B : 46,5 %
- Cat. C : 22 %
- Autres : 3 %

La répartition par sexe : 63 % de femmes et 37 % d'hommes.

- ✓ 800 bulletins de paie produits,
- ✓ 217 arrêtés rédigés,
- ✓ 73 jours de formation suivis.

Les mouvements de personnel

- ✓ Recrutement d'une responsable des affaires juridiques et de l'administration générale suite à mutation,
- ✓ Recrutement d'une responsable du service des autorisations du droit des sols (création de poste),
- ✓ Recrutement d'une Directrice des services à la population (création de poste),
- ✓ Recrutement d'une coordinatrice de la Maison de Services au Public (transfert de compétences),
- ✓ Recrutement d'un professeur de musique (création de poste),
- ✓ Recrutement d'un Directeur du pôle du cadre de vie (création de poste),
- ✓ Recrutement d'une responsable des ressources humaines (création de poste),
- ✓ Recrutement d'une apprentie au sein de la Direction de l'aménagement du territoire,
- ✓ Recrutement d'une assistante pour la direction des ressources suite à mutation interne,
- ✓ Recrutement d'une ambassadrice du tri suite à disponibilité.

L'absentéisme

Sur la période 2016, 47,4% des agents titulaires de la collectivité se sont arrêtés au moins une fois.

Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1,6 fois sur l'année pour une durée moyenne d'arrêt de 23 jours (en baisse par rapport à 2015 : 51,9 jours).

Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 3,4 %, ce qui représente 1 agent absent sur une période considérée.

En 2016, deux agents ont bénéficié d'un congé de maternité et un d'un congé de paternité.

L'absentéisme des agents non titulaires est quasi inexistant.

12.3 L'activité administrative

Le tableau ci-après permet de mesurer l'évolution de l'activité administrative depuis 2008.

DETAIL	ACTIVITES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/ 2016
ADMINISTRATION	Courriers envoyés	862	702	722	1033	1283	1155	869	783	-9,9%
	Délibérations	97	103	86	109	121	156	209	139	-33,5%
COMPTABILITE	Mandats	1626	1555	1697	1708	1863	1976	2199	2232	+1,5%
	Titres	252	262	293	321	341	296	367	473	+28,9%
REUNIONS	Réunions DGS Communes				5	3	7	7	7	0
	Commissions	53	53	40	28	33	17	26	27	+3,8%
	Bureau Communautaire	9	7	8	6	5	8	7	8	+14,3%
	Conseil Communautaire	6	6	7	6	5	8	7	8	+14,3%

12.4 Recensement des marchés conclus en 2016

	Objet du marché	Procédure et Type de marché	Titulaire
2016-01	Marché public relatif à l'aménagement paysager de l'aire d'accueil de gens du voyage d'Itteville	MAPA SERVICES	CHADEL 57 rue de la Libération 91590 BOISSY-LE-CUTE
2016-02	Acquisition et livraison de fournitures administratives - Lot 1 fournitures	MAPA FOURNITURES	LYRECO Rue Alphonse Terroir 59584 MARLY
2016-03	Acquisition et livraison de fournitures administratives - Lot 2 papier	MAPA FOURNITURES	Rue Anne GACON Village d'entreprises de Saint Henri 13016 MARSEILLE
2016-04	Acquisition et livraison de fournitures administratives - lot 3 enveloppes	MAPA FOURNITURES	L'ENTREPRISE ADAPTEE L E A 12, rue Jacquard ZA Le Bert 38630 LES AVENIERES
2016-05	Marché complémentaire portant sur le volet air du PCET au marché de prestations intellectuelles relatif à la réalisation d'un bilan "gaz à effet de serre" et d'un plan climat énergie territorial (PCET)	MAPA SERVICES	H3C ENERGIES 35 chemin du vieux Chêne 38240 MEYLAN
2016-06	Travaux d'impression de conception et de reprographie Lot 1 : publications périodiques et occasionnelles	AOO FCS	SIB IMPRIMERIE 47, boulevard de la Liane 62360 SAINT LEONARD
2016-07	Travaux d'impression de conception et de reprographie Lot 2 : affiches	AOO FCS	ARIA REPRO Rue des Sources Parc d'activités 77543 SAVIGNY LE TEMPLE
2016-08	Travaux d'impression de conception et de reprographie Lot 3 : papier à entête, cartes, cartons d'invitation	AOO FCS	IMPRIMERIE WILLAUME EGRET 16 rue Denis PAPIN 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
2016-09	Travaux d'impression de conception et de reprographie Lot 4 : impressions sur autres supports	AOO FCS	DUPLIGRAPHIC 20 avenue Graham BELL BUSSY SAINT GEORGES 77603 MARNE LA VALLEE CEDEX 3
2016-10	Travaux d'impression de conception et de reprographie Lot 5 : impression publipostage ou de documents, mise sous pli, timbrage envoi en nombre, dépôt à la poste	AOO FCS	HELIO SERVICE 86 rue de la Houzelle 77250 VENEUX LES SABLONS
2016-11	Distribution de supports de communication-marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique	MAPA FCS	SESAME 7 Chemin du Marais 91720 MAISSE

2016-12	Location longue durée et entretien de véhicules	MAPA FCS	S.A.M.L. 9/11 rue Gustave EIFFEL 91350 GRIGNY
2016-13	Sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux	MAPA FCS	SEMAER ECOSITE DE VERT LE GRAND 91810 VERT LE GRAND
2016-14	Levés topographiques pour les besoins de la CCVE	MAPA FCS	GEOMETRIC 5, rue Montespan 91024 EVRY cedex
2016-15	Etude pour la REOMI	MAPA PI	FIDELIA CONSULTING 36, rue Julienne DAVID 44850 SAINT MARS DU DESERT
2016-16	Consultation centralisation des prestations relatives à l'hébergement, la refonte du site économique et la maintenance de l'ensemble des sites internet de la CCVE	MAPA TIC	SYNAPSE ENTREPRISES 125, Boulevard Lefebvre 75015 PARIS
2016-17	Analyse des résultats du Scot de la CCVE	MAPA PI	TERCIA CONSULTANTS 39, rue Jean GIROUX 34080 MONTPELLIER
2016-18	AMO relative à l'accompagnement de la prise de compétence développement économique (financier et juridique)	MAPA PI	FCL GERER LA CITE 87, rue Saint-Lazare 75009 PARIS Cabinet LANDOT & Associés

12.5 Rétrospective des faits marquants de 2016

MOIS	SECTEUR	EVENEMENTS
Janvier	Développement économique	Annuaire des entreprises
Janvier	Communication	Edition Val d'Essonne infos n°35 et annuaire des entreprises 2016
Janvier	Culture	Les hivernales (4 janvier au 14 février)
Février	Développement économique	Participation de la CCVE au Salon des Entreprises
Février	Communication	Communication Printemps des Contes
Mars	Développement économique	Job-dating du Sud Essonne
Mars	Tourisme	Journée des partenaires touristiques de l'Essonne
Mars	Transports-mobilité	Avenant n°1 à la convention avec le STIF sur le TAD
Mars	Communication	Guide du tourisme et des randonnées 2016
Mars	Techniques	Montée en débit de 753 lignes sur la commune de Mennecy
Mars	Culture	Printemps des contes (7 mars au 10 avril)
Avril	Tourisme	Salon Tourism'Essonne
Avril	Tourisme	Sortie du guide du tourisme
Avril	Sport	Tournoi de pétanque (30)
Avril	Sport	Initiation Golf (7)
Avril	Culture	Printemps des contes – spectacle de clôture (10)
Mai	Aménagement	Demande de subvention au Département (plan de relance)
Mai	Tourisme	Meeting aérien – Le temps des hélices
Mai	Tourisme/Commerces	1 ^{er} marché du Loisir créatif au centre de la Verville à Mennecy
Mai	Développement économique	Fête des entreprises
Mai	Communication	Livret conservatoire
Mai	Communication	Communication thématique Loisirs créatifs
Mai	Communication	Val d'Essonne infos n°36
Mai	Sport	Initiation Golf (19, 27, 31)
Mai	Sport	Ronde des étangs (22)
Juin	Administration générale	Désignation du titulaire de la Délégation de Service Public relative à la conception, la réalisation des travaux de réhabilitation du stade nautique intercommunal Maurice Herzog ainsi qu'à l'exploitation de l'ouvrage réhabilité du stade nautique situé sur la commune de Mennecy et autorisation donnée au Président pour signer le contrat.
Juin	Aménagement	Signature de l'avenant de prolongation du CRSD
Juin	Tourisme	Inauguration du site internet Tourisme Sud Essonne et du Musée volant salis
Juin	Transports – Mobilité	Avis défavorable du Conseil Communautaire sur la fusion des syndicats de transports scolaires
Juin	Communication	Triptyque et flyers de rentrée Conservatoire
Juin	Sport	Initiation Golf (10, 14, 17, 28)
Juillet	Administration générale	Arrêté préfectoral pour la prise de compétence optionnelle « création et gestion de la maison des services au public du Val d'Essonne, dite maison des services publics ».
Juillet	Aménagement	Signature de l'avenant de prolongation du CRSD pour la BA 217
Juillet	Communication	Signature contrat DSP Aquastade

Juillet	Techniques	Signature du contrat de DSP pour la réhabilitation et l'exploitation du futur Aquastade situé à Mennecy
Juillet	Techniques	Attribution de 200 000 € de subvention dans le cadre du plan de relance concernant la vidéoprotection des entrées de villes (170 000 €) et des ZAE (30 000 €)
Septembre	Administration générale	Modification du point n°4 de la délibération n°5-2 du 16 décembre 2015 portant modification statutaire de la CCVE – Aménagement numérique. Adhésion au Syndicat mixte en charge du déploiement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique. Désignation des représentants et approbation des statuts.
Septembre	Aménagement	Autorisation donnée au Président de la CCVE de signer l'acte de cession à l'euro symbolique des emprises en reconversion de l'ex-BA 217 situées sur les communes de Leudeville et Vert-le-Grand.
Septembre	Aménagement / Développement économique	Adhésion de la CCVE à l'association Cluster Drone
Septembre	Développement économique	Semaine de la Jeune entreprise en Sud Essonne
Septembre	Développement durable / Tourisme	Adhésion au GAL porté par le PNR du Gâtinais français au titre du FEADER
Septembre	Transports - Mobilité	Approbation du plan d'action du PDIE du site du Bouchet
Septembre	Communication	Val d'Essonne infos n°37 et Printemps des Contes
Septembre	Communication	Communication thématique Rock'n Dévore !
Septembre	Techniques	Déménagement interne des services du siège de la CCVE
Septembre	Culture	Journées du patrimoine (17 et 18)
Octobre	Aménagement / Urbanisme	Deux ½ journées d'information et de formation sur l'urbanisme règlementaire et les ADS (Elus et services des communes)
Octobre	Tourisme / Commerces	1 ^{er} opus de Rock'n'Dévore (Vert-le-Grand)
Octobre	Communication	Entre Nous n°19 – Aquastade
Octobre	Communication	Brochure nouvelles consignes de tri
Octobre	Déchets Ménagers	Evolution des consignes de tri
Octobre	Gens du voyage	19/10/16 – Réception de l'aire d'accueil d'Itteville
Octobre	Culture	Journées de prévention (3, 4, 6)
Octobre	Culture	Fête de la Science (7 au 12)
Octobre	Sport	Tour du Val d'Essonne (2)
Octobre	Sport	Octobre Rose (16)
Novembre	Aménagement / Développement économique	Signature de l'acte de rétrocession de 3 tranches conditionnelles des infrastructures de la ZAC Montvrain II
Novembre	Communication	Information DEEE

Décembre	Administration générale	<p>Mise à jour des statuts et évolution des compétences de la Communauté de Communes du Val d'Essonne conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.</p> <p>Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.</p> <p>Définition de l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique.</p> <p>Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence création, aménagement et entretien de la voirie.</p> <p>Extension de la compétence action sociale et définition de l'intérêt communautaire pour la compétence action sociale.</p> <p>Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence actions culturelles et sportives.</p> <p>Définition de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs.</p>
Décembre	Développement économique	Speed meeting parrainage Sud Essonne
Décembre	Développement économique	Participation 91 d'Or – prix AVA
Décembre	Développement durable	Approbation du PCET
Décembre	Aménagement / cadre de vie	Décision d'engager les procédures d'acquisitions des emprises foncières nécessaires à la Desserte du Val d'Essonne
Décembre	Communication	Calendriers de collecte Ordures Ménagères
Décembre	Communication	Carte de vœux
Décembre	Techniques	Montée en Débit de 944 lignes sur la commune d'Itteville
Décembre	Techniques	21/12/16 - Obtention du permis de construire pour le futur Aquastade du Val d'Essonne

5.6.1 ANNEXE AU DOCUMENT 5.6

Synthèse des actions du PDIE

Axe	Numéro d'action	Proposition d'action	Qui ?	Faisabilité	Combien ?
Transports en commun	1.1	Etude de la mise en place d'une navette permettant de rejoindre les gares RER C de Brétigny et RER D de Ballancourt-sur-Essonne	CCVE / entreprises	+	50 000 €
	1.2	S'adresser au STIF et à la SNCF pour faire remonter les besoins des collaborateurs en termes de fréquence et fiabilité du RER	CCVE / entreprises	+++	0 € (investissement net)
	1.3	Communiquer auprès des collaborateurs sur l'emprunt des transports en commun avec les vélos et les trottinettes	Entreprises	++	0 € (investissement net)
	1.4	Amélioration de la qualité des abris bus et s'assurer de l'information aux voyageurs sur ceux-ci	CCVE / Transporteurs / Département	+	70 000 € (dont 75 % de subventions)
	1.5	Etude de faisabilité de la création d'un parking à vélos Véligo à la gare de Ballancourt s/E	CCVE	+	0 € (investissement net)
Modes doux	2.1	Etude de réalisation de bandes ou pistes cyclables et piétonnes sur toute la rue Lavoisier, rue de la Gare et rue de l'Essonne	CCVE/ Conseil Départemental	++	40 000 €
	2.2	Limiter la vitesse de circulation à 50 km/h sur la rue Lavoisier	Vert-le-Petit Ballancourt sur/E	++	100 € + installation
	2.3	Améliorer l'éclairage public à Itteville et au niveau des étangs rue Lavoisier et rue de la Gare	Ballancourt s/E Itteville Vert-le-Petit	++	N/A
	2.4	Etudier l'amélioration de l'entretien de la voirie rue Lavoisier	Vert-le-Petit Ballancourt s/E	+	0 € (investissement net)
	2.5	Mise en place d'une indemnité kilométrique vélo	Entreprises	++	200 € / an /collaborateur
Covoiturage	3.1	Mise en place d'une interface web de mise en relation	Entreprises	++	800 – 5 000 €/an
	3.2	Créer une boîte à idées pour améliorer le système de mise en relation sur le site internet	Entreprises	+++	0 € (investissement net)
Infrastructures internes et bonnes pratiques	4.1	Mise en place d'une politique commune pour les déplacements	Entreprises	++	0 € (investissement net)
	4.2	Adoption des bonnes pratiques sur les horaires de réunions	Entreprises	+	0 € (investissement net)
	4.3	Communication globale et partagée par toutes les entreprises	Entreprises	++	100 €
	4.4	Communication événementielle autour de la venue d'un service de réparation des cycles	Entreprises	++	0 -700 €
	4.5	Réflexion sur la mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques	Entreprises	+	2 000 – 5 000 €

	4.6	Multiplication des vélos de service lors de demandes exprimées	Entreprises	++	200 – 500 € /vélo
	4.7	Permettre l'utilisation des vélos de service pour se rendre sur le restaurant d'entreprise	Entreprises	++	0 € (investissement net)
	4.8	Améliorer la qualité de l'abri à vélo au restaurant d'entreprise	Entreprises	+++	200 €

Légende :

Faisabilité :

+ : action facile à mettre en place

++ : action demandant plus de moyens et de temps (faisabilité moyenne)

+++ : action demandant beaucoup d'investissement humain et en termes de temps